



Bill Clinton veut « protéger les paysans d'Amérique »

WASHINGTON de notre correspondant

Quand, à la mi-octobre, Bill Clinton a dévoilé ses priorités pour Seattle, il a accordé la première place à l'agriculture. Charlene Barshefsky, la secrétaire américaine au commerce, a renchéri en déclarant que « l'agriculture est vraiment au cœur de ce nouveau round de négociations ». A moins d'un an de l'élection présidentielle et à quelques semaines du démarrage effectif de la campagne – le caucus de l'Iowa, Etat du Middle West, a une vocation agricole –, le vote rural pèse lourd aux Etats-Unis aussi.

Washington réutilise donc la grosse artillerie pour tirer contre les subventions européennes à l'exportation, présentées comme le symbole des entraves mises à l'expansion de la première puissance commerciale. Dénonçant « l'avantage injuste » dont bénéficient les paysans européens – qui engrangent 85 % des aides mondiales directes à l'exportation – M. Clinton a demandé que l'on agisse « avec équité mais aussi avec agressement » pour protéger les « familles paysannes d'Amérique, premier exportateur de produits agricoles au monde », avec un tiers de sa production vendue à l'étranger. En réalité, Européens et Américains aident leur agriculture avec une égale générosité (environ 0,6 % de leur PIB), mais avec des méthodes différentes. Selon des chiffres fournis par Bruxelles, les Etats-Unis dépensent cette année 9 500 dollars par exploitant agricole, contre 5 300 dollars pour l'UE.

Les biotechnologies – comme les organismes génétiquement modifiés (OGM) – mais aussi le bœuf aux hormones sont un autre cheval de bataille contre l'Europe. « Nous devons nous assurer que l'accès au marché est fondé sur des bases so-

néo-zélandais avec bonheur

Quant à l'Etat, sa contribution au secteur agricole qui s'élevait à 37 % de la production se réduit désormais à un très modeste soutien à la recherche (à peine 1 %).

Car ce sont les fermiers eux-mêmes en particulier dans le secteur laitier qui investissent le plus dans la recherche. Avec la disparition des prix garantis, la production a du s'adapter à la demande du marché, diversifiant les produits (kiwis, pommes, vin), développant peu à peu la valeur ajoutée et consacrant de plus en plus d'efforts à l'emballage, la transformation et au marketing. « J'étais à Londres en 1994 lors d'une manifestation d'agriculteurs contre les pommes françaises. Le lendemain dans un supermarché en voyant la tête des pommes anglaises j'ai compris que les fermiers anglais avaient totalement perdu le contact avec le marché. Au lieu de produire des meilleurs pommes, ils demandaient au gouvernement plus de protection », raconte Alistair Polson qui affirme qu'en Nouvelle-Zélande, pour rien au monde, un fermier n'accepterait un dollar du gouvernement. Et il ajoute : « Voir les agriculteurs européens, cela nous rend tristes. Ils ont l'air d'avoir perdu leur dignité. On était sans doute comme cela avant ».

Florence de Changy

lides et scientifiques (...) Nous ne voulons pas que des barrières commerciales imposées sous des prétextes biaisés et non-scientifiques nous fassent perdre des exportations », a affirmé le secrétaire américain à l'agriculture, Dan Glickman. Si les procédés américains, dûment estampillés par la FDA (Administration de l'alimentation et du médicament), sont sains, les inquiétudes européennes sont donc injustifiées. Pour les Américains, les Quinze ont perdu la confiance de leurs consommateurs à cause de la vache folle. A Paris, Londres ou Bruxelles de convaincre leurs populations de manger du bœuf aux hormones... La Maison Blanche entend ainsi satisfaire le lobby agro-alimentaire. Mais aussi forcer une solution rapide, afin d'éviter que la polémique qui fait rage en Europe ne s'étende aux Etats-Unis. Car, longtemps silencieux, les consommateurs américains commencent à se faire entendre. Et le débat, longtemps occulté par la loi du silence entre agrobusiness et administration, devrait apparaître spectaculairement à Seattle.

OFFENSIVE DE CHARME

Plus généralement, Bill Clinton entend à la fois défendre les revendications du monde des affaires américain et répondre aux critiques – souvent venues de milieux qui votent démocrate – en proposant de donner « un visage humain à l'économie mondialisée (...) afin qu'elle reflète mieux les préoccupations des gens ordinaires, à travers un programme de réformes de l'OMC ». Et ce dans trois domaines : la protection des droits des travailleurs, l'environnement et la démocratisation du fonctionnement de l'OMC. Il souhaite la mise en place de deux groupes de travail, sur les relations du commerce international avec l'environnement d'un côté, et avec l'emploi de l'autre, pour atténuer les effets de la mondialisation. Mais ces groupes ne sont que « consultatifs » et Mme Barshefsky a eu la maladresse de préciser qu'il ne fallait voir là que des « propositions très limitées : il ne s'agit pas de groupes ayant pouvoir de négocier ».

« Pratiquement toutes les ONG qui se préoccupent des questions de travail et d'environnement manifesteront contre nous à Seattle pour nous dire que le commerce mondial est une chose horrible. Elles ont totalement tort », déclarait récemment M. Clinton. Mais, ajoutait-il, « pendant trop longtemps l'OMC a été considérée comme une sorte de club privé pour experts », refusant d'écouter les intérêts légitimes des gens. Le président américain souhaite donc que la transparence y fasse son entrée.

Cette offensive de charme, qui a pour but de préserver le calme à Seattle et de consolider le soutien démocrate, dans la perspective du scrutin de novembre 2000, risque de faire long feu. Ainsi l'accord sino-américain sur le commerce a déclenché la fureur des ONG et des syndicats de l'AFL-CIO, qui ont l'impression que ce redoutable tacticien de Bill Clinton s'est joué d'eux en utilisant un double langage. Le président de la AFL-CIO a promis de tout faire pour bloquer l'admission de Pékin, principal violeur des droits des travailleurs, à l'OMC. La magie du verbe du président paraît bien émuée en cette dernière année de mandat, que les Américains appellent l'année du « canard boiteux ».

Patrice de Beer

« Vache folle » : un accord franco-britannique soumis à l'Agence française de sécurité des aliments

La levée de l'embargo sur le bœuf venant de Grande-Bretagne n'est pas envisagée avant dix jours

Paris et Londres sont parvenus à un « protocole d'accord » dans le cadre de leur contentieux sur les exportations de viande bovine britannique.

Les autorités françaises ont cependant de nouveau saisi l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) afin de savoir si les ga-

ranties britanniques sont suffisantes. Le gouvernement ne demande pas à l'Afssa de répondre dans l'urgence.

PARIS a saisi, dans la soirée du mardi 24 novembre, l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) du dossier de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB ou maladie de la « vache folle »), afin de savoir si, aux yeux des experts français des maladies à prions, les conditions étaient aujourd'hui réunies pour permettre une levée de l'embargo qui, depuis mars 1996, frappe les viandes bovines britanniques. Cette saisine, effectuée par les cinq ministres en charge de ce dossier, est accompagnée du texte du « protocole d'accord » auquel sont parvenus Paris et Londres le même jour, sous l'égide de la Commission européenne-protocole également transmis au gouvernement allemand. Ce nouvel épisode de l'affaire de la « vache folle » résulte de la décision, prise le 1^{er} octobre par la France, pour des raisons sanitaires, de ne pas respecter les dispositions de la Commission, qui avait levé cet embargo le 1^{er} août.

En dépit des interrogations exprimées par plusieurs membres du sous-groupe ad hoc des spécialistes des maladies à prion, le comité scientifique directeur de la Commission européenne avait décidé, le 29 novembre, de ne pas re-

tenir les arguments défendus par les experts de l'Afssa. Il avait jugé à l'unanimité que rien, d'un point de vue sanitaire, ne justifiait le maintien de l'embargo par la France. Après avoir menacé Paris de poursuites juridiques, Bruxelles avait finalement accepté que s'ouvrent des négociations, lesquelles ont permis d'aboutir au protocole d'accord transmis à l'Afssa. Ce document de onze pages comporte quatre chapitres principaux, sur lesquels des « éclaircissements » ont été apportés par Londres.

● **Tracabilité des bovins britanniques** : Londres s'engageait à assurer l'identification des élevages dans lesquels des animaux ont été atteints par l'ESB, ainsi que celle de toutes les « cohortes », groupe d'animaux du même âge élevés ensemble et nés six mois avant ou après l'animal malade. Les viandes des bovins constituant ces cohortes seront retirées des chaînes alimentaires animale et humaine, ces animaux n'étant utilisés qu'à des fins expérimentales, afin notamment d'évaluer l'efficacité des tests de dépistage lors de la phase d'incubation de cette maladie.

● **Les contrôles de la Commission européenne** : ils seraient dorénavant effectués tous les quatre

mois dans les exploitations, ainsi que dans les établissements agréés pour l'identification des animaux présents dans le système informatique de recensement des bovins britanniques et pour l'exportation des viandes. Des experts de l'ensemble des pays de l'Union européenne seraient, en outre, étroitement associés à ces inspections à l'avenir.

● **Les tests de dépistage** : le Royaume-Uni continuerait à tester les animaux de plus de 30 mois avec des méthodes analytiques traditionnelles, mais s'engagerait à les compléter en mettant en œuvre au moins deux des nouvelles méthodes de dépistage récemment mises au point et dont les experts estiment qu'ils devraient permettre de fournir des éléments objectifs quant à la prévalence de l'infection dans certains élevages, notamment ceux dont un ou plusieurs animaux ont été contaminés par l'agent de l'ESB.

● **L'étiquetage des viandes britanniques en dehors du Royaume-Uni** : les exportations de viande britannique en France pourraient faire l'objet d'une identification spécifique définie au titre de la réglementation française. Cette disposition devrait, pour les auto-

rités françaises, permettre de fournir une possibilité de choix aux consommateurs. Elle pourrait également fournir les bases d'une traçabilité suffisamment précise pour permettre, en cas de nécessité, une procédure de rappel dans les meilleurs délais des produits potentiellement contaminés.

A Londres, mardi 23 novembre, Nick Brown, ministre britannique de l'agriculture, a estimé que ce protocole permettant d'envisager une levée de l'embargo français. « Le gouvernement français avait demandé et a reçu davantage d'informations et des assurances sur des mesures mises en œuvre pour garantir l'innocuité du bœuf britannique », a-t-il souligné. David Byrne, commissaire européen à la sécurité alimentaire, a estimé de son côté que Paris serait en mesure de lever l'embargo « la semaine prochaine ». Auprès du gouvernement français, on souligne qu'aucune pression ne sera exercée auprès des experts de l'Afssa visant à ce qu'ils répondent dans l'urgence aux questions soulevées. On précise que leurs réponses ne devraient pas être connues « avant dix ou quinze jours ».

Jean-Yves Nau

En France, viandes allemandes et irlandaises ont remplacé le « british beef »

AU FUR et à mesure que le dossier de la « vache folle » gagnait en importance diplomatique et sanitaire, il perdait du poids économique et commercial. De ce côté-ci de la Manche comme de l'autre, tout le monde est aujourd'hui d'accord : la levée de l'embargo ne se traduira pas par un afflux de viande britannique sur le Continent – et spécialement en France. Le retour à la situation qui prévalait jusqu'au début de 1996 n'est pas pour demain.

En 1995, la France était le premier importateur de viande britannique parmi les Quinze, ses négociants et commissionnaires en ayant acheté 103 000 tonnes, pour 1,8 milliard de francs. « Une fois l'embargo levé, je parie que 1999 s'achèvera sur à peine 2 000 tonnes », estime Guy Eschalière, président du syndicat des grossistes en viande de Rungis, qui rappelle qu'il n'y a qu'un seul abattoir officiellement

agréé en Grande-Bretagne pour exporter du bœuf d'outre-Manche. A l'époque, ce sont surtout des vaches de cinq à sept ans, dites « de réforme » (celles qu'on abat lorsqu'elles prennent de l'âge et ne donnent plus de bonnes performances laitières), ainsi que des veaux de boucherie qui étaient importés à des prix avantageux.

DES MARCHÉS « RENATIONALISÉS »

Or cette catégorie de viande a été presque complètement éliminée dans les prairies anglaises pour cause de « vache folle », et il faudra bien encore deux ou trois ans aux autorités et éleveurs de Sa Majesté pour reconstituer le troupeau.

La crise a eu pour effet de « renationaliser » chaque marché des pays d'Europe, les consommateurs affichant une préférence pour « leur »

viande. Le phénomène a particulièrement concerné la France, où les professions intéressées ont mis au point un système de traçabilité et un logo « Viande française ». Une partie des achats anglais d'hier a été remplacée par des importations allemandes, belges et surtout irlandaises, Dublin faisant preuve d'un dynamisme commercial manifeste.

Le cheptel en Europe a tendance, depuis trois ans, à se stabiliser, voire à régresser. Comme la consommation a retrouvé un niveau comparable à celui de 1995, les prix payés aux éleveurs sont à un niveau estimé « corrects » par les professionnels. Si les exportations vers les pays tiers, notamment la Russie, stagnent, en revanche, les ventes françaises de jeunes bovins à l'Italie restent vigoureuses.

François Grosrichard

Embargo ou pas, l'agriculture britannique traverse une crise profonde

LONDRES

de notre correspondant à la City

« La crise de l'agriculture britannique est la plus grave depuis celle des années 30. A l'époque, les paysans, qui nourrissaient le pays, pouvaient au moins compter sur le soutien du public. La pléthore d'aliments dans les supermarchés provoque aujourd'hui l'indifférence de l'opinion à l'égard du sort des fermiers » : Ben Gill, président du National Farmers Union, le principal syndicat agricole, laisse libre cours à sa rancœur. Car ce n'est pas la prochaine levée attendue de l'embargo français sur les exportations britanniques de bœuf qui sortira le secteur agricole de l'ornière dans laquelle les prix mondiaux, la surévaluation de la livre sterling par rapport à l'euro et le coût croissant des matériels pour les récoltes l'ont enlisé.

La crise ! Elle se manifeste par cette récente enquête du grand cabinet d'audit comptable Touche Deloitte, concluant que le revenu moyen par hectare est tombé de moitié ces douze derniers mois. A en croire un rapport du NFU, les prix à la production sont au plus bas depuis une quinzaine d'années : 31 % de baisse pour le porc, 30 % pour l'agneau, 25 % pour les fruits et le bœuf. Seuls les prix du lait biologique et des pommes de terre ont, semble-t-il, résisté au ressac général. C'est une véritable hémorragie, avec quelque 20 000 emplois perdus cette année dans un secteur qui n'emploie plus actuellement que 1 % de la population active. On ne compte plus les fermes en faillite qui sont vendues aux enchères à des membres des professions libérales désireux de se ressourcer le week-end. Une forte majorité d'agriculteurs ne perçoivent même pas l'équivalent du nouveau SMIC.

Outre la surévaluation de la livre sterling de 20 % à 30 % par rapport

à l'euro, qui favorise les importations du continent, les agriculteurs sont frappés de plein fouet par la hausse des frais généraux – fuel, engrais, aliments de bétail ou traitements vétérinaires –, qui ont augmenté, alors que les prix des produits ont chuté. Troisièmement, les nouvelles réglementations mises en place pour répondre à la crise de la « vache folle » ont accru les coûts administratifs. Ainsi, sans un passeport décrivant tous les déplacements d'un bovin en dehors de l'exploitation, vendre une bête sur un marché aux bestiaux ou l'envoyer à l'abattoir est devenu tout bonnement impossible.

Le quatrième facteur, enfin, est

politique. A l'inverse du gouvernement conservateur précédent, l'équipe travailliste au pouvoir depuis 1997 se désintéresse d'un monde rural qui vote traditionnellement à droite. La remise à l'ordre du jour du projet d'interdiction de la chasse à courre, l'abandon d'un projet de création d'un superministère des affaires agricoles afin de donner une voix aux campagnes, ou l'obligation faite aux propriétaires d'ouvrir leurs terres aux promeneurs, sont révélatrices de cet état d'esprit citoyen. Enfin, les supermarchés sont accusés de tirer profit des déboires paysans en faisant payer les consommateurs plus chers qu'ils ne devraient.

Comment remonter la pente ? A l'évidence, aux yeux du consommateur britannique, l'affaire de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) a jeté une lumière crue sur les excès d'une agriculture britannique hautement mécanisée, qui veut produire plus, plus vite et moins cher. Des voix se font également entendre pour un chamboulement de la politique agricole commune européenne (PAC) qui, selon ses détracteurs au Royaume-Uni, favorise les grandes propriétés diversifiées au détriment des petites exploitations pratiquant la monoculture.

Marc Roche

Plantu

L'ANNÉE PLANTU 1999

L'actualité avec une férocité sans hargne et un humour aigu. Le livre le plus drôle pour revivre l'année 1999.

Editions du Seuil

La construction d'une mosquée à Nazareth ouvre une crise entre Israël et le Vatican

La polémique complique la préparation du voyage du pape à Jérusalem

A moins de quatre mois de la visite prévue par le pape à Jérusalem, une crise a éclaté entre Israël et le Vatican. Celui-ci reproche au gouvernement

israélien d'avoir autorisé la construction d'une mosquée à Nazareth près de la basilique de l'Annonciation, l'un des principaux lieux saints

chrétiens. Le gouvernement israélien se fait fort de vouloir respecter la liberté religieuse des Arabes musulmans de Nazareth.

LA POSE de la première pierre de la mosquée de Nazareth a entraîné une riposte immédiate et violente du Vatican. Les autorités israéliennes, qui ont donné leur accord sous conditions à cette construction, « semblent poser les fondements pour de futures discordes et tensions entre les deux communautés religieuses, chrétienne et islamique », a affirmé, mardi 23 novembre, le porte-parole du pape, Joaquin Navarro-Valls.

Israël a réagi pour la première fois en s'adressant directement au Vatican. Il a repris l'argument cher à Jean Paul II de la liberté religieuse. « En autorisant la construction de cette mosquée à Nazareth, le gouvernement israélien a été à l'écoute des sensibilités de tous ses ressortissants et a voulu préserver la liberté de culte de chacun », a déclaré le ministère des affaires étrangères à Jérusalem. De son côté, Ehoud Barak, premier ministre, a affirmé, mardi à Londres, que son pays « faisait de son mieux pour que les trois religions, islam, judaïsme et christianisme, soient ca-

pables de vivre ensemble et d'avoir un libre accès à leurs lieux saints en se respectant ».

La réaction du Vatican témoigne de la défiance des Eglises quant à la capacité des autorités israéliennes de protéger les lieux saints chrétiens et la paix entre les communautés. Israël est accusé d'avoir laissé pourrir une affaire dont la responsabilité première remonte au gouvernement de Benjamin Nétanyahou. C'est un proche de l'ancien premier ministre, David Greenberg qui, dans l'espoir d'attirer vers le Likoud une partie de l'électorat arabe de Nazareth, avait lancé le premier l'idée d'une nouvelle mosquée voisine de la tombe du neveu de Saladin. Selon les Eglises, les autorités se seraient ensuite montrées incapables d'empêcher les débordements antichrétiens, avant de multiplier les concessions aux partisans de la construction de la mosquée.

Les relations officielles entre Israël et le Saint-Siège ne datent que de cinq ans. Le Saint-Siège avait été l'un des derniers Etats (non arabes) à accepter, en 1993, la re-

connaissance d'Israël. La première grande crise qui vient de s'ouvrir témoigne de blessures mal refermées. Israël se fait fort de prétendre que les lieux saints n'ont jamais été aussi bien respectés que depuis 1948, que la liberté d'accès et de culte n'y a jamais été aussi bien garantie, beaucoup mieux en tout cas que sous l'empire ottoman, le mandat britannique ou l'administration jordanienne. Mais depuis des années, les Eglises locales mettent en cause la politique de sécurité israélienne qui boucle l'accès des lieux saints de Jérusalem aux Arabes chrétiens et musulmans des territoires palestiniens.

MAUVAIS EFFET

Cette polémique de Nazareth fait mauvais effet à quatre mois de la visite du pape en Israël. Trente-cinq ans après le pèlerinage de Paul VI, le voyage de Jean Paul II devait sceller une réconciliation dont les enjeux ne sont pas seulement politiques, mais aussi religieux. L'accord fondamental, signé le 30 décembre 1993 entre Israël et le Saint-Siège, témoignait

déjà du « caractère singulier et de la signification universelle de la Terre sainte ».

Israël et le Vatican ne sont pas deux Etats comme les autres. Ils sont porteurs d'une histoire de deux peuples qui ont cheminé ensemble pendant deux millénaires, pour le pire plus souvent que pour le meilleur. La confiance vacille entre Israël et le Vatican à propos de la construction d'une mosquée. Qu'en sera-t-il demain lors de la négociation israélo-palestinienne sur le statut de Jérusalem ? Le Vatican réclame depuis longtemps une place à la table des discussions pour y soutenir la revendication d'un statut « internationalement garanti » protégeant l'accès aux lieux saints. Le Vatican et Israël ont trop intérêt à la visite prévue par le pape à Jérusalem pour que l'un et l'autre s'engagent dans la polémique. Mais la préparation d'un tel voyage, le choix des sites visités et des termes utilisés risquent de donner lieu à des tractations beaucoup plus laborieuses que prévu.

Henri Tincq

La querelle attise les divisions entre les communautés

Nazareth, haut lieu israélien de la chrétienté, est une ville arabe majoritairement musulmane

NAZARETH

de notre envoyé spécial

Les chiffres sont là et, s'ils ne disent pas tout, ils expliquent bien des choses : des 60 000 habitants – tous arabes – de Nazareth, 70 % sont aujourd'hui musulmans et 30 % chrétiens. Mais la ville, recouverte d'églises, de couvents et d'institutions religieuses multiples, est toujours dirigée par une élite chrétienne sensiblement plus riche que ses concitoyens musulmans.

C'est l'une des raisons, et non des moindres, pour laquelle la majorité des musulmans de Nazareth, deux ans durant, ont fait leur une revendication concoctée par les plus radicaux d'entre eux : la construction d'une mosquée à l'ombre de la basilique de l'Annonciation, l'un des lieux les plus saints de toute la chrétienté.

La pose symbolique de la première pierre de cette mosquée (*lire ci-contre*) a été « saluée », mardi 23 novembre, comme la veille, par la fermeture des églises en Israël, en signe de protestation. Comme dans chaque grève des services publics, ce sont les usagers qui en ont pâti les premiers. Les pèlerins, pour lesquels Nazareth constitue une étape quasi obligée, se sont présentés par centaines devant les portes fermées des monuments, refusant de croire qu'on puisse leur en interdire l'accès.

De leur côté, les évêques, réunis à Jérusalem, conversaient – la réunion était, paraît-il, prévue de longue date –, tandis que les prêtres de la base restés à Nazareth avaient ordre de ne parler à personne, laissant ce privilège au patriarche latin Michel Sabbah.

VIOLENTE DIATRIBE

Comme souvent, ce dernier a lancé une violente diatribe contre le gouvernement israélien, coupable, à ses yeux, d'avoir cédé à la loi de la rue et, plus encore, d'avoir porté « atteinte à l'unité du peuple palestinien ». Dans l'après-midi, le Vatican réagissait de même.

Il faudra attendre les conséquences qu'auront ces paroles à peine prudentes sur les rapports toujours délicats entre Israël et le Vatican, notamment en ce qui regarde le voyage du pape en Terre sainte, prévu pour le mois de mars 2000. Il restera aussi à voir si, après cette crise, la bonne harmonie entre les communautés chrétienne et musulmane de Nazareth, toujours vantée dans les discours convenus des autorités ecclésiastiques, mais pas toujours constatée sur le terrain, est susceptible de reflourir.

Cette affaire, qui dure depuis maintenant deux bonnes années, a mobilisé des milliers de croyants, chrétiens comme musulmans. Elle a commencé comme une banale dispute municipale, un conflit entre un maire communiste – mais d'origine chrétienne – et une partie de ses administrés, convenablement « chauffés » par des islamistes astucieux et retors. Depuis, le maire est minoritaire au sein d'un conseil qui ne s'est toujours pas réuni depuis les élections municipales de novembre 1998.

En prévision du millénaire et de la venue à Nazareth de deux millions de touristes et de pèlerins, le maire entendait faire construire une large rampe d'accès menant à la basilique de l'Annonciation, disgracieuse pièce montée bâtie à l'endroit où, selon la tradition, l'ange Gabriel avertit Marie qu'elle serait bientôt mère.

Quelques islamistes comprirent vite que la rampe, qui aurait surplombé le tombeau de Chehabedine, militaire et neveu du conquérant Saladin, pieusement enterré ici au XII^e siècle, était une merveilleuse occasion : ils proclamèrent saints le tombeau ainsi que la minuscule mosquée attenante, et réclamèrent l'abandon du projet. Le maire ne voulant pas céder, les islamistes, bientôt rejoints par des centaines de simples musulmans, occupèrent la place au coin de laquelle était la sépulture ; puis ils réclamèrent la construction d'une mosquée sur toute la place, arguant que cette

dernière leur appartenait.

L'occupation dura deux ans, rythmée de batailles judiciaires (pour savoir à qui appartenait le terrain contesté) et de combats moins policés. Le jour de Pâques, le 4 avril 1999, sous le gouvernement de Benjamin Nétanyahou, des bandes de jeunes musulmans s'attaquèrent à des passants, des voitures et des magasins chrétiens. La police israélienne resta sans réaction, alimentant de sévères suspicions sur cette trouble passivité et provoquant une première fermeture des églises.

GOVERNEMENT CYNIQUE

Quelques mois plus tard, les tribunaux israéliens jugeaient que le terrain appartenait à l'Etat. Mais au lieu d'utiliser cette décision pour interdire la construction de la mosquée, comme l'espérait la hiérarchie chrétienne, le nouveau gouvernement d'Ehoud Barak coupa la poire en deux, autorisant la construction d'un édifice de taille réduite et donnant son feu vert à la construction, sur l'autre partie de la place, d'un parking destiné aux visiteurs de la basilique.

Pour les chrétiens, la messe était dite : ils venaient, pensaient-ils, d'être lâchés par un gouvernement cynique qui, après avoir intrigué pour diviser les deux communautés, avait fait son choix entre des chrétiens minoritaires et des musulmans toujours plus nombreux. « Nous avons fermé les églises non pas à cause de la mosquée, estimait, lundi 22 novembre, le père

Une première pierre posée dans la liesse

Plusieurs milliers de musulmans ont fêté bruyamment, à Nazareth, la pose de la première pierre de la future mosquée de Chehabedine, mardi 23 novembre, avec discours, prières, chansons martiales et feux d'artifice. Une victoire en forme de revanche sociale et politique arrachée tout à la fois à l'Etat d'Israël, au maire et à leur voisins chrétiens dont les évêques, en signe de protestation, avaient ordonné la fermeture des églises durant quarante-huit heures. Omar, militant musulman dont l'ordinateur installé au pied du tombeau de Chehabedine crachait les listes des responsables chargés d'encadrer la foule venue assister à la cérémonie, revendiquait tout simplement le pouvoir : « Les chrétiens ont fait de cette ville une étape pour touristes chrétiens, disait-il. Nous, nous voulons en faire une ville qui réponde aux besoins de la majorité de sa population. » – (Corresp.)

grec catholique Georges Khoury, mais à cause des manœuvres du gouvernement israélien. »

En phase avec le patriarche latin Michel Sabbah, le prêtre refusait d'admettre ce que constatent les bons observateurs de la société locale : la cohésion des Arabes de Nazareth, longtemps unis face à l'autorité israélienne, est en train de voler en éclats.

De toute évidence ce genre de subtilité socio-politique n'a guère touché les milliers de simples musulmans qui, mardi, fêtaient la nouvelle mosquée, dont la construction ne commencera qu'une fois passées les fêtes du millénaire et le voyage du pape. Ils étaient restés sourds aux appels de Yasser Arafat et du mufti de Jérusalem, Irkam Sabri, qui, inquiets des conséquences de la querelle, avaient demandé de surseoir à la pose de la première pierre. « De quoi se mêle Arafat, a d'ailleurs commenté le cheikh Menasra en agitant sa carte d'identité israélienne.

A Nazareth, nous sommes citoyens israéliens, et nous ne dépendons pas de l'Autorité palestinienne ! »

Georges Marion



L'Internet Mobile, vous connaissez ?

Comme des millions de personnes dans le monde, vous n'associez pas l'Internet uniquement à des communications de données.

Après tout, il s'agit aussi d'images, de sons ou plus généralement d'explorer, d'apprendre et de partager.

Internet deviendra rapidement aussi indispensable que la télévision ou la restauration rapide.

Alors, forcément, vous voudrez

emmener Internet partout avec vous, pour envoyer des e-mails, consulter des sites web, envoyer et recevoir des informations multimédia de n'importe où vers n'importe où.

Nous avons une sérieuse longueur d'avance dans ce nouveau monde des Télécoms où la voix et les données convergent sur un nouveau type de réseau sans fil utilisant le protocole IP.

Grâce à notre expertise dans les réseaux

mobiles et les terminaux ainsi qu'à nos récentes acquisitions de sociétés spécialisées dans le domaine des routeurs et des plate-formes ATM et d'accès à Internet, nous disposons de tous les éléments pour faire de ce futur une réalité.

Avec notre support, les opérateurs du monde entier se préparent à offrir aux personnes mobiles le plaisir du multimédia sans fil ou plus simplement de l'Internet Mobile.

Abdelkader Hachani avait rejeté les propositions du pouvoir algérien

Il se refusait à « remplacer Abassi Madani »

LA VEILLE de son assassinat, dimanche 21 novembre, le dirigeant de l'ex-FIS (Front islamique du salut) Abdelkader Hachani avait accordé, à son domicile de Zeghara (Alger), une interview au journal en ligne d'Algeria Interface, une association de journalistes algériens (www.algeria-interface.com). Il y dénonçait « la loi de concorde civile » proposée par le président Abdelaziz Bouteflika et plébiscitée le 16 septembre. Une loi qui, disait-il, en imposant aux groupes armés de se rendre d'ici au 13 janvier 2000, « ne fera que légitimer la répression qui s'abattra sur notre mouvance » au lendemain de cette échéance. Surtout, il fustigeait ceux qui ont « trahi la cause », faisant visiblement référence à Abassi Madani, le leader en résidence surveillée de l'ex-FIS qui a cautionné la démarche de « réconciliation nationale » du président algérien. « Qu'a obtenu [Madani] en échange ? demandait-il. Seulement de se faire insulter par le pouvoir qui lui fait du chantage. » Selon Algeria Interface, depuis la

promulgation de la loi de concorde nationale, M. Hachani s'était rendu dans les campagnes pour rencontrer les chefs de l'AIS (l'Armée islamique du salut, bras militaire de l'ex-FIS). « Leur déception était grande, expliquait-il, mais il ne fallait surtout pas rompre la trêve et tenter coûte que coûte de trouver une issue » pour éviter la reprise des combats avec l'armée algérienne. La seule démarche, ajoutait-il, consiste à « adopter comme principe de base le respect de la souveraineté populaire. (...) A partir de là, tout peut se négocier, ça prendra le temps qu'il faudra ». Partisan de la tendance « djazara » de l'ex-FIS, qui prône un « islam à l'algérienne » et dont la plupart des dirigeants ont été assassinés, Abdelkader Hachani qui, après sa sortie de prison en 1997, avait appelé à « arrêter l'effusion de sang », s'était, dit-il, vu proposer par les autorités algériennes de « prendre la place d'Abassi Madani ». « Si j'acceptais aujourd'hui, rétorquait-il la veille de sa mort, demain on trouverait quelqu'un pour me remplacer. »

LES BOMBARDEMENTS russes en Tchétchénie sur Grozny, Bamout, Argoun et Ourous Martan se sont intensifiés ces derniers jours, entraînant la fuite de nombreux civils. Quatre mille Tchétchènes auraient trouvé refuge en Géorgie et 222 556 autres – dont 1 850 pour la seule journée du 21 novembre, selon le service fédéral russe des migrations – en Ingouchie, où ils sont parqués sans liberté de mouvement. Citoyens de la Fédération de Russie, les réfugiés tchétchènes n'ont pourtant pas le droit de gagner d'autres régions et le passage aux « frontières » de l'Ossétie, du territoire de Stavropol ou de la République de Karatchaïevo-Tcherkessie leur est systématiquement refusé. Considérés comme des déplacés internes, ils n'ont pas droit au statut de réfugié, et même l'obtention du statut de déplacé « demande des mois de formalités administratives », selon Svetlana Ganouchkina, de l'ONG russe Initiative civique. Une représentante d'Amnesty International, Mariana Katsarova,

qui vient tout juste de rentrer d'Ingouchie, constate que « des milliers de personnes sont empêchées de franchir les frontières ». Bien que le poste entre la Tchétchénie et l'Ingouchie ait officiellement été rouvert le 1^{er} novembre, « l'accès à l'Ingouchie demeure arbitraire ». Amnesty poursuit : « Les véhicules transportant des civils qui fuient la Tchétchénie ne sont pas autorisés à traverser (...). Les gens doivent laisser leurs voitures derrière eux. » Les ONG dénoncent enfin les « pots-de-vin » exigés par les soldats russes au poste frontière. **TÉMOIGNAGES** Contrairement aux récentes assertions d'un vice-ministre russe des situations d'urgence, indiquant que les réfugiés en Ingouchie avaient même des « saunas mobiles », les conditions sanitaires sont rudes, l'aide humanitaire est rare. Mardi 23 novembre, Jacky Mamou, président de Médecins du monde (MDM) – une des rares ONG présentes dans le Nord-Caucase –, a indiqué que la Russie gênait sciemment l'acheminement

de l'aide : « C'est une stratégie subtile pour limiter le nombre de témoins. » Les témoignages recueillis par Amnesty suggèrent que « les opérations militaires russes incluent des attaques directes contre les civils ». L'organisation Human Rights Watch (HRW) a ainsi établi que des militaires russes avaient tiré, le 1^{er} novembre, sur la voiture du médecin-chef de l'hôpital psychiatrique de Zakan-lour, Rachid Dadaev, alors que celui-ci atteignait son lieu de travail, identifiable aux drapeaux de la Croix-Rouge qui y étaient suspendus. Le médecin-chef a été tué sur le coup, une infirmière et un autre médecin qui se trouvaient avec lui ont été blessés. Selon HRW, « dans la plupart des cas, les résidents sont tués alors qu'ils se hasardent à sortir de chez eux pour trouver du combustible ou de la nourriture ». Les principaux axes routiers sont bombardés sans relâche et l'artère principale Bakou-Rostov, qui traverse la Tchétchénie d'est en ouest vers l'Ingouchie, est « très dangereuse ». Un Tchétchène, Kharon Askhabov,

trrente-cinq ans, raconte avoir quitté Ourous Martan (au sud de Grozny) pour fuir les bombardements le 15 novembre avec deux autres voitures. Un des véhicules a été touché par une roquette et ses sept passagers (un vieil homme, deux femmes et quatre enfants) ont été tués. Amnesty a en outre recueilli des témoignages sur l'existence de « camps de filtration » (centres de détention). Au début novembre, seize Tchétchènes détenus ont été vus au centre du poste frontière de Kavkaz, ainsi que sept femmes arrêtées « pour leurs attaches familiales avec des combattants ». Un autre témoin raconte avoir aperçu un groupe d'une vingtaine d'hommes tchétchènes menottés à la base de Mozdok (Ossétie), où cantonnent des troupes du ministère russe de l'intérieur. Au point de contrôle russe Kavkaz, « les hommes qui avaient de la terre sur les mains, soupçonnés d'avoir creusé des tranchées pour les combattants, ont été arrêtés ».

Marie Jégo

M^{me} Clinton confirme sa candidature dans l'Etat de New York

NEW YORK. Hillary Clinton a publiquement confirmé, mardi 23 novembre, qu'elle serait candidate au siège de sénateur de l'Etat de New York, en 2000, tout en précisant que l'annonce officielle de sa candidature interviendrait après le 1^{er} janvier. Des critiques s'étaient récemment élevées dans les rangs démocrates après plusieurs incidents au cours desquels la candidature de M^{me} Clinton a été mise en péril par ses fonctions de première dame du pays (Le Monde daté 21-22 novembre). Son apparition au côté de M^{me} Arafat, alors que cette dernière accusait Israël d'employer des gaz toxiques contre les civils palestiniens, a choqué l'électorat juif, très nombreux dans la ville de New York. Hillary Clinton, qui devrait être opposée au maire républicain de New York Rudy Giuliani, a promis de s'installer dans l'Etat et de réduire sa présence à Washington. – (AFP, AP)

Les Etats-Unis veulent envoyer des agents consulaires en Iran

WASHINGTON. Les Etats-Unis souhaitent pouvoir envoyer des diplomates pour des missions consulaires en Iran, mais Téhéran a refusé leur proposition. « Nous souhaitons que des agents consulaires américains puissent visiter l'Iran pour voir comment faciliter la délivrance de visas aux Iraniens se rendant aux Etats-Unis, et développer l'assistance aux citoyens américains qui veulent voyager en Iran », a déclaré, mardi 23 novembre, le porte-parole du département d'Etat, James Rubin. Les intérêts américains à Téhéran sont représentés par l'ambassade de Suisse, sans personnel américain, ceux de l'Iran à Washington étant assurés par une section d'intérêts iranienne à l'ambassade du Pakistan. La veille, le Guide de la République islamique, l'ayatollah Ali Khamenei, avait refusé la présence permanente de représentants américains dans son pays, les assimilant à des espions en puissance. – (AFP)

DÉPÊCHES
■ ISRAËL/FRANCE : l'Assemblée nationale française a adopté, mardi 23 novembre, à la quasi-unanimité, un projet de loi autorisant la ratification de l'accord d'association entre l'Union européenne et Israël signé le 20 novembre 1995. La France sera l'un des derniers pays membres de l'UE à ratifier cet accord qui vise à favoriser les échanges économiques entre les Quinze et l'Etat hébreu.
■ SOUDAN : le gouvernement a ordonné la libération des prisonniers politiques et la restitution aux opposants de biens confisqués après le putsch militaro-islamiste qui a conduit le général Omar El Béchir au pouvoir en 1989, a déclaré mardi 23 novembre un haut responsable de la présidence. Par ailleurs, M. El Béchir doit, selon le quotidien *El Ousbouh*, rencontrer vendredi à Djibouti l'un des principaux chefs de l'opposition, Sadek El Mahdi, en marge du sommet de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) chargée de trouver un règlement à la guerre qui déchire le Soudan. – (AFP)
■ LIBYE/GRANDE-BRETAGNE : le gouvernement britannique a nommé, mardi 23 novembre, Richard Dalton comme ambassadeur à Tripoli, où il prendra ses fonctions en décembre, après quinze ans de rupture diplomatique entre la Grande-Bretagne et la Libye. – (AFP)

Premières élections au Niger depuis le coup d'Etat militaire

NIAMEY. Les quelque 4,6 millions d'électeurs nigériens étaient appelés aux urnes, mercredi 24 novembre, dans le cadre d'un double scrutin décisif pour le succès de la transition conduite par la junte du commandant Daouda Mallam Wanké, au pouvoir depuis l'assassinat, le 9 avril, du président Ibrahim Baré Maïnassara. Le second tour de l'élection présidentielle, opposant Mamadou Tandja à Mahamadou Issoufou, est couplé avec des législatives qui désigneront les 83 membres de la première Assemblée nationale de la V^e République instituée par la junte. Cette junte s'est engagée à rendre le pouvoir aux civils dans les derniers jours de l'année. Du succès du « retour à la démocratie » dépendra la reprise de l'aide internationale, suspendue après l'assassinat de M. Maïnassara et essentielle pour le deuxième pays le plus pauvre de la planète. – (AFP)

DAY TRIP*

EUROSTAR.

PRATIQUEZ

L'ANGLAIS SANS

AUCUN BAGAGE.

L'ALLER/RETOUR PARIS-LONDRES DANS LA JOURNÉE : 450F*

*Prix pour une personne en 2^e classe, les samedis et dimanches jusqu'au 12/12/99 et tous les jours du 13/12/99 au 16/01/00. Soumis à conditions dans la limite des places disponibles. Renseignements au 08 36 38 35 39 (2,23F/mn) ou dans les gares SNCF et les agences de voyages.

JUSTICE Lionel Jospin devait prononcer, mercredi 24 novembre, devant l'Association des maires de France (AMF) réunie en congrès à Paris, un discours sur la responsabilité pénale

des élus. Sans s'écarter de la voie qu'il avait tracée en octobre, refusant tout régime pénal dérogatoire pour les maires, il devait marquer sa compréhension de l'inquiétude exprimée par

nombre d'entre eux. ● **UN GROUPE** de travail mis en place par Elisabeth Guigou, ministre de la justice, sous la présidence de Jean Massot, conseiller d'Etat, réfléchit à des aménagements

éventuels du code pénal visant à renforcer le lien entre faute et dommage, voire à permettre la mise en examen des communes au titre de personnes morales. ● **LES PARLEMENTAIRES** font

d'un aménagement de la responsabilité pénale des élus une condition implicite de leurs votes sur la réforme de la justice et sur la limitation du cumul des mandats.

Lionel Jospin maintient son refus d'un régime pénal spécial des élus

Devant l'Association des maires de France, que préside Jean-Paul Delevoye (RPR), le premier ministre devait, mercredi, adoucir son discours sur la responsabilité pénale des élus sans en changer le fond : les maires doivent rester, à ses yeux, des justiciables comme les autres

EN SE RENDANT, mercredi 24 novembre, au congrès de l'Association des maires de France (AMF), à la porte de Versailles, à Paris, Lionel Jospin savait qu'il était attendu pour un « oral de rattrapage ». Le premier ministre devait répondre aux inquiétudes des maires face aux poursuites pénales engagées par leurs administrés pour des fautes involontaires. Pour la chute d'un panier de basket sur la tête d'un élève, la mort d'un adolescent qui circulait à vélo sur une falaise dangereuse de la commune ou celle d'une fillette électrocutée par un réverbère, le maire doit-il être personnellement poursuivi et condamné ? Le sujet suscite la plainte des élus locaux, orchestrée par leurs associations, qui militent pour une réforme pénale.

Le 13 octobre, devant l'Association des maires des petites villes de France, réunie en congrès à Léognan, en Gironde, le premier ministre avait défendu « l'égalité devant la loi pénale ». « La recherche de la responsabilité pénale est un phénomène commun à toutes les situations professionnelles : fonctionnaires de l'Etat, chefs d'entreprise, professions libérales, avait-il déclaré. (...) On ne doit pas introduire de distinction entre les justiciables. » En conclusion, il avait affirmé : « Je ne crois pas que ce soit rendre service à la fonction municipale et aux maires que de rétablir, en leur faveur, un statut dérogatoire supprimé par le législateur en 1993 » (*Le Monde* du 15 octobre).

DOSSIER GLISSANT

Que n'avait-il pu, ce jour-là, adoucir un peu son propos ! En donnant l'impression d'opposer une fin de non-recevoir aux attentes des élus, M. Jospin a provoqué une « remontée d'huile » : plusieurs de ses ministres et son entourage ont recueilli les doléances des députés de droite, mais aussi de gauche. Le lendemain de l'intervention du premier



ministre, Laurent Fabius, président de l'Assemblée nationale, déclarait au même congrès de Léognan qu'il ne fallait « pas se résigner » à la mise en cause de plus en plus fréquente de la responsabilité pénale des élus, marquant ainsi sa différence avec M. Jospin, avant de s'en entretenir plus tard avec lui. A Matignon, on expliquait, mercredi matin, que l'intervention du premier ministre devant l'AMF serait l'occasion pour lui de corriger l'impression un peu raide laissée par... les médias ! En exprimant clairement son opposition à un statut pénal dérogatoire pour les élus, le premier ministre n'avait pas fermé explicitement la porte à toute réforme, plaident ses collaborateurs. Ils conviennent, cependant, de son refus de toute espèce d'immunité juridique face au risque de mise en examen, attitude conforme, disent-ils, à ce que la gauche « morale » attend de lui.

Après s'être, en quelque sorte, adressé à l'opinion pour dire clairement vers où il ne voulait pas aller, selon un conseiller de Ma-

ignon, le premier ministre devrait esquisser, devant les congressistes de l'AMF, la direction que le gouvernement entend

prendre sur ce dossier glissant. Jusque-là, Elisabeth Guigou, garde des sceaux, s'était employée à relativiser la réalité de l'« insécurité juridique » dont les élus s'estiment victimes. Des chiffres alarmants circulaient à l'instigation de l'AMF et de la commission sénatoriale sur la décentralisation, indiquant que huit cents élus seraient actuellement mis en examen.

Dès avril, M^{me} Guigou a indiqué que seulement cinquante-quatre mises en examen d'élus avaient été enregistrées, depuis le 1^{er} juin 1995, pour des infractions non intentionnelles et des atteintes à l'environnement. Sur ce nombre, quarante-huit décisions de justice ont été rendues, dont vingt-sept condamnations et vingt et un non-lieux et relaxes. Une fois sur deux, donc, les poursuites – rare au regard des trente-six mille maires que compte la France – donnent lieu à condamnation. S'agissant des fonctionnaires, eux aussi concernés, pour quarante-huit mises en examen depuis

1992, deux condamnations sont intervenues pour des délits non intentionnels, selon le ministère de l'intérieur.

Malgré le décalage entre la réalité des poursuites et le sentiment des élus, M^{me} Guigou a pris l'initiative, en avril, de créer un groupe de travail confié au conseiller d'Etat Jean Massot et chargé de remettre des propositions sur la responsabilité pénale des élus et des fonctionnaires à la mi-décembre (lire ci-dessous). M. Jospin n'entend pas bousculer le calendrier qu'il a lui-même fixé. Il ne devait donc pas faire d'annonces précises devant l'AMF, mais marquer l'attention qu'il porte au désarroi des élus, sans s'écarter de la voie balisée par M^{me} Guigou, mardi, à l'Assemblée nationale.

« FAISONS TRÈS ATTENTION ! »

La ministre a écarté, en réponse à une question, « la piste » de réforme suggérée par certains députés de droite, qui consisterait à « substituer la collectivité publique

[la commune] à la personne [le maire] qui a commis une faute non intentionnelle ». « Faisons très attention !, a déclaré M^{me} Guigou. Nous risquons d'aboutir au résultat inverse de celui que nous recherchons, c'est-à-dire à une pénalisation encore plus grande de la société. » La ministre a indiqué « une piste plus intéressante », qui « implique l'existence d'un lien direct entre la faute et le dommage ». « La responsabilité pénale d'un décideur public ne pourrait être mise en cause que si un tel lien est mis en évidence », a-t-elle expliqué. Dans les autres cas, la responsabilité ne pourrait être mise en jeu qu'en cas de faute « lourde ».

Cette hypothèse va dans le même sens que la proposition de loi déposée par Pierre Fauchon (Union centriste, Loir-et-Cher) et inscrite le 27 janvier à l'ordre du jour du Sénat par son président, Christian Poncelet (RPR), qui s'est fait le héros du mécontentement des élus face à la justice.

Beatrice Jérôme

Le Sénat relaie le sentiment d'insécurité juridique des maires

EN UN AN, la droite a fait du sentiment d'« insécurité juridique » exprimé par les maires, face à la multiplication des mises en cause pénales pour des fautes non intentionnelles, un thème fédérateur pour ses troupes et une arme politique contre le gouvernement. Le Sénat, à l'instigation de son président, Christian Poncelet (RPR), est devenu la caisse de résonance du désarroi des élus. Avec la commission sénatoriale sur la décentralisation, présidée par Jean-Paul Delevoye, sénateur (RPR) du Pas-de-Calais et président de l'AMF, M. Poncelet a organisé une campagne sur ce thème en parcourant les provinces pour ses « états généraux » des élus locaux.

De colloques en débats, le sujet a fini par s'imposer dans les médias. Des sondages ont contribué à dramatiser l'expression diffuse d'un découragement larvé chez les maires. Ainsi, une enquête Ipsos pour *Le Courrier des maires* de novembre, réalisée du 7 au 13 octobre auprès de 240 d'entre eux, indique que le risque de mise en cause pénale motive, dans

40 % des cas, l'intention de ceux – 48 % – qui disent ne pas vouloir se représenter aux municipales de 2001. Un chiffre alarmiste, qu'infirme en partie une enquête de la Sofres réalisée auprès de 2 458 maires de communes de 3 000 à 20 000 habitants, en juillet : 26 % d'entre eux affirment ne pas vouloir assumer un nouveau mandat, dont 44 % pour « des raisons liées à la fonction et au statut de maire ».

Le 29 avril, la droite avait organisé un débat, au Sénat, à l'instigation d'Hubert Haenel, sénateur (RPR) du Haut-Rhin. A cette occasion, Elisabeth Guigou, garde des sceaux, avait annoncé la constitution de la commission Massot. Le gouvernement aurait pu espérer un répit mais, en juin, certains élus de l'opposition se sont engagés dans la discussion, au Sénat, du projet de loi de M^{me} Guigou sur la présomption d'innocence pour faire adopter des mesures d'exception en matière pénale pour les élus. Alain Vasselle (RPR, Oise) a cosigné avec Michel Charasse (PS, Puy-de-Dôme) un amendement qui prévoit l'intervention d'un tribunal administra-

tif chargé de « filtrer » les plaintes contre les élus avant qu'elles ne soient transmises au pénal. M^{me} Guigou y a vu la volonté de « recréer des privilèges à l'égard d'une catégorie particulière », mais dans un entretien publié par *Les Echos*, mardi, Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur, a repris l'idée d'une « instance de filtrage », qui permettrait « d'éviter les graves dérives » (*Le Monde* du 24 novembre).

En septembre, Pierre Mauroy, maire (PS) de Lille, recevant M. Poncelet, a tenté de calmer le jeu. Tout en s'inquiétant de voir les élus « porter la responsabilité d'enchaînements qui [les] dépassent » et en demandant une « distinction entre responsabilité intentionnelle et non intentionnelle », M. Mauroy s'est opposé à « une justice à deux vitesses, qui aurait un résultat politique extrêmement fâcheux ». Au même moment, M. Poncelet faisait valoir des propositions de réforme de la procédure pénale qui concerneraient « tous les justiciables ».

B. J.

Les parlementaires marchandent leur vote sur la réforme de la justice et le cumul des mandats

L'INTERVENTION de Lionel Jospin devant le congrès de l'Association des maires de France, mercredi 24 novembre, sur la question de la responsabilité pénale des élus locaux, allait être examinée à la loupe au sein des différentes formations politiques, où l'on attend avec impatience de connaître les intentions du gouvernement en la matière. Non que la chute des fameux « panneaux de basket » – citée en exemple des fautes non intentionnelles susceptibles de mettre en jeu la responsabilité pénale de décideurs publics – date d'hier, mais parce que les propos du premier ministre interviennent dans un contexte de relations très tendues entre la justice et les élus, ces derniers ayant en ligne de mire plusieurs échéances législatives importantes.

Le principal rendez-vous a été fixé au 24 janvier par Jacques Chirac, le président de la République, en effet, a convoqué à cette date le Parlement en Congrès, en vue de l'adoption définitive de la réforme consti-

tutionnelle du Conseil supérieur de la magistrature (CSM). Alors que ce projet de loi a été adopté en termes identiques par les députés et les sénateurs, la tentation est désormais grande, à droite, de profiter de cette occasion pour donner un coup d'arrêt à la réforme de la justice.

ÉLABORER UN STATUT DE L'ÉLU

Divisés sur l'opportunité d'accorder davantage d'indépendance aux juges vis-à-vis du pouvoir exécutif, les élus, de droite comme de gauche, plaident de longue date pour obtenir des contreparties à cette prise de distance. Leurs revendications sont de deux ordres : les parlementaires réclament, d'une part, des précisions quant au contenu du futur projet de loi organique sur le statut des magistrats ; d'autre part, un assouplissement des conditions de mise en jeu de la responsabilité pénale des élus. L'offensive s'est muée en tir de barrage après l'annonce de la convocation du Parlement en Congrès, la droite profitant, en outre, du malaise qui s'est exprimé dans la majorité après l'annonce de la démission de Dominique Strauss-Kahn.

Dans la perspective du vote du 24 janvier – dont l'issue apparaît pour le moins incertaine –, ces revendications sont devenues, à droite, un moyen de chantage. Les préoccupations concernant la responsabilité pénale des élus locaux qui, initialement, émanaient davantage du Sénat, sont désormais pleinement relayées par les députés de l'opposition. La ministre de la justice a eu l'occasion de s'en rendre compte lors des entretiens qu'elle a

eus avec Jean-Louis Debré, président du groupe RPR de l'Assemblée, le 16 novembre, puis, le 22 novembre, avec Philippe Douste-Blazy, chef de file des députés UDF.

En soulignant la nécessité, pour le gouvernement, d'améliorer le « contexte » du vote du 24 janvier, le président de l'Assemblée nationale, Laurent Fabius (PS), a apporté de l'eau à leur moulin. Invité du « Grand jury RTL-Le Monde-LCI », dimanche 21 novembre, M. Fabius est longuement intervenu sur cette question de la responsabilité pénale des élus, en concluant, sur ce point, qu'« il faut établir une distinction entre une situation dans laquelle un élu ou un décideur public n'a personnellement rien à voir et une décision dans laquelle il a commis une faute intentionnelle ». M. Fabius a également indiqué, à cette occasion, que « préciser ce qu'est la responsabilité pénale des décideurs publics (...) créerait un climat qui serait un peu différent » lors du vote des projets de loi sur la limitation du cumul des mandats (*Le Monde* du 23 novembre).

Dans l'entourage de M. Fabius, on indiquait, mardi soir, que des précisions sur la responsabilité pénale des élus, ainsi que l'élaboration d'un statut de l'élu, seraient autant de signes positifs adressés aux parlementaires, en compensation d'une approche négative qui serait, ajoute-t-on de même source, inhérente aux projets de limitation du cumul. Bref, M. Jospin est invité à « soigner » les élus.

Jean-Baptiste de Montvalon

Jean Massot réfléchit à un renforcement du lien entre la faute et le dommage

DEPUIS quelques temps, les élus locaux ne cessent de dénoncer l'« acharnement judiciaire » dont ils seraient victimes. Susceptibles d'être mis en examen pour homicides ou blessures involontaires, généralement pour des accidents survenus dans leur commune, ils réclament une révision du régime de responsabilité pénale des élus. Elisabeth Guigou a mis en place un groupe de travail, composé de magistrats et d'élus et présidé par un conseiller d'Etat, Jean Massot, qui devrait remettre ses premières propositions au gouvernement à la mi-décembre.

L'augmentation du nombre des mises en cause d'élus pour des délits non intentionnels est un phénomène relativement récent. Pendant des siècles, les décideurs locaux se sont vu reconnaître une quasi-impunité de fait : de 1790 à 1870, aucune poursuite pénale ne pouvait ainsi être engagée sans l'accord du Conseil d'Etat. Les maires ont ensuite pu se prévaloir du privilège de juridiction, qui imposait le « dépaysement » des dossiers visant des élus et retardait d'autant l'avancement des procédures. Ce dispositif, très critiqué, a été abrogé par la loi du 4 janvier 1993, alignant le régime des élus sur celui de l'ensemble des décideurs publics.

Les maires ne sont pas, en effet, seuls concernés par l'augmentation des poursuites pour des infractions non intentionnelles : ce phénomène touche également les médecins, les dirigeants d'association, les chefs d'entreprise et tous les responsables publics ou privés devant être qualifiés de « chefs d'éta-

blissement ». Leur mise en cause plus fréquente s'explique essentiellement par la conjugaison de deux facteurs : la prolifération de textes sur la sécurité – relatifs à l'environnement, l'urbanisme, la santé, la sécurité routière –, qui multiplient les interdictions et sont souvent ignorés des décideurs publics ; et la considération que la société accorde désormais aux victimes qui, par le biais de la plainte avec constitution de partie civile, peuvent déclencher l'action publique.

Les poursuites pénales sont aussi facilitées par le flou des textes définissant les infractions non intentionnelles. Aux termes du code pénal, constitue un homicide ou des blessures involontaires « le fait de causer, par maladresse, imprudence, inattention, négligence ou manquement à une obligation de sécurité ou de prudence imposée par la loi ou les règlements », soit la mort d'autrui, soit une incapacité totale de travail. Cette définition générale permet aujourd'hui aux juges, chargés des affaires d'accident, par exemple, de remonter dans la chaîne des responsabilités. Et cela, même si le lien entre la faute (imprudence ou négligence, par exemple) commise par le décideur et le dommage subi par la victime est indirect ou ténu.

En 1996, déjà, le Sénat avait perçu le risque de mise en cause systématique des élus découlant de cette interprétation extensive du code pénal. Le Parlement avait ainsi introduit, par la loi du 13 mai 1996, une disposition selon laquelle il n'y a pas de délit « si l'auteur des faits a accompli les diligences normales

compte tenu, le cas échéant, de la nature de ses missions ou de ses fonctions, de ses compétences, ainsi que du pouvoir et des moyens dont il disposait ». Il est cependant trop tôt, trois ans après l'adoption de cette loi, pour tirer un premier bilan de son application par les magistrats.

Pour répondre à l'impatience des élus, la commission Massot travaille sur deux pistes principales. Il s'agit, d'une part, de mieux préciser la notion de faute, en introduisant dans la loi la nécessité d'un lien de causalité directe entre la faute commise et le dommage occasionné. « Cela permettrait aux juridictions, dans certaines affaires complexes, de faire le tri entre des comportements théoriquement fautifs au regard de la réglementation, mais qui n'ont pas d'incidence réelle en l'espèce, et des fautes véritables à l'origine de l'accident en question », explique l'Union syndicale des magistrats (USM, modérée) dans sa contribution adressée à la commission Massot.

La commission réfléchit, d'autre part, à l'idée d'ouvrir les possibilités de poursuites des communes en tant que personne morale, ce qui pourrait éviter aux maires d'être mis en cause *intuitu personae*. Il s'agit de permettre la mise en examen des communes pour des faits relevant des pouvoirs de police du maire, ce qui est actuellement interdit par la loi. Cette dernière hypothèse, très débattue au sein de la commission, ne semble pas avoir la faveur du gouvernement.

Cécile Prieur

ÉCOLES DE JOURNALISME
 ► Préparation à l'ESJ (Lille), CFI, CELSA, IPI, CUEJ.
 1/2 journée au choix par semaine, de janvier à septembre 2000.
 67% d'admissions en 1999
IPESUP
 18 rue du Cloître Notre-Dame
 75004 Paris 01 43 25 63 30
 Enseignement supérieur privé

Lionel Jospin maintient rigoureusement le cap économique

Le calendrier des réformes sera strictement celui sur lequel travaillait Dominique Strauss-Kahn. Les prochains chantiers portent sur la fiscalité directe et les « nouvelles régulations »

CONTINUITÉ... Depuis que Dominique Strauss-Kahn a abandonné à Christian Sautter son poste de ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, ce mot-là est devenu le leitmotiv de la communication gouvernementale. Prenant la parole en clôture d'un colloque organisé par *La Tribune Desfossés*, mardi 23 novembre, Lionel Jospin ne l'a pas prononcé, mais c'est tout comme. Son propos tournait autour du même message : la politique économique ne changera pas d'un iota.

A preuve, le premier ministre, après avoir rendu hommage à son ancien ministre des finances - « *La politique que nous avons conduite avec Dominique Strauss-Kahn n'a pas été étrangère à notre actuel dynamisme* » -, a fixé pour les prochains mois un calendrier de réformes économiques qui est, sans le moindre changement, celui qui était envisagé avant les violentes turbulences suscitées par l'affaire de la MNEF.

M. Jospin a ainsi confirmé que la nouvelle priorité fiscale pour le gouvernement serait de concentrer

son « *effort sur la baisse des prélèvements directs* ». « *Je souhaite que le plus grand nombre de Français puisse en bénéficier et qu'ainsi notre système de prélèvements soit mieux réparti. La taxe d'habitation est souvent lourde pour les ménages les plus modestes. Les impositions directes sur les revenus du travail sont trop concentrées. La priorité à l'emploi guidera ces réformes. Il faudra supprimer les mécanismes qui découragent encore le retour sur le marché du travail pour ceux qui ont été exclus* », a-t-il observé.

ODE À L'INNOVATION

Après avoir fait une ode à l'innovation, chanté les louanges de ces « *jeunes entreprises des secteurs en croissance rapide* » et confirmé une réforme prochaine du régime des stock-options - sans en préciser la philosophie -, le premier ministre a aussi plaidé en faveur des « *nouvelles régulations économiques* », chères à M. Strauss-Kahn. Confirmant que le gouvernement préparait un projet de loi, il a précisé qu'il aura pour ambition « *la limitation des pratiques abusives dans la*

distribution » ou encore « *la modification du droit bancaire et boursier* ». Ce texte « *pourrait également inclure des dispositions relatives à ce qu'il est convenu d'appeler le "gouvernement d'entreprise" et au rôle qu'exercent les salariés à travers les mécanismes d'épargne salariale* ».

Au passage, M. Jospin a indiqué que « *dès le premier semestre 2000, le gouvernement soumettra au Parlement un projet de loi prévoyant le remplacement à partir du 1^{er} janvier 2002 de tous les montants et seuils libellés en francs figurant dans nos lois par leur équivalent en euros* ».

Bref, s'il n'a évoqué qu'une seule fois le nom de son ancien ministre, le chef du gouvernement a repris son credo. Et même ses mots, puisqu'il a construit son discours sur l'idée que la politique économique doit chercher « *à installer la France dans un régime de croissance et à dégager les ressorts d'une "nouvelle compétitivité"* » - allusion évidemment à la « *nouvelle économie* » dont M. Strauss-Kahn voulait être le porte-drapeau.

Laurent Mauduit

La Cour de cassation remet en cause une mesure d'économie de l'Agirc

Trois milliards de francs devront être restitués aux cotisants

La Cour de cassation a invalidé, mardi 23 novembre, une disposition d'économie prise à l'initiative des partenaires sociaux par la caisse de retraite complémentaire des cadres, l'Agirc, en 1994. Celle-ci devra restituer trois milliards de francs aux cotisants.

L'ARDOISE, trois milliards de francs d'arriérés (457 millions d'euros), s'annonce douloureuse pour l'Agirc, le régime de retraite complémentaire des cadres. Mardi 23 novembre, la Cour de cassation a jugé illicite l'une des dispositions de l'accord interprofessionnel du 9 février 1994 qui avait modifié les règles du régime jusqu'alors en vigueur. Pour alléger le déficit de l'Agirc, les partenaires sociaux s'étaient en effet lancés dans un plan d'économies comprenant la réduction des majorations familiales.

Ces bonifications sur les points de retraite propres à l'Agirc depuis sa création en 1947, accordées aux cadres retraités parents de trois enfants et plus, étaient comprises entre 10 % et 30 % et décapitalisées. Mardi, dans son arrêt, la chambre sociale de la Cour a estimé que les syndicats signataires de l'accord (CFDT, FO, CFTC, CGC) ont outrepassé leurs pouvoirs. S'ils ont la possibilité de modifier les règles du jeu pour les futurs retraités, ils ne peuvent le faire pour ceux dont la retraite a été liquidée avant 1994. Selon la direction de l'Agirc, quel-

que 500 000 cadres retraités actuels sont donc concernés par cette décision, soit près d'un tiers des affiliés au régime, qui devra donc leur restituer 3 milliards de francs.

A l'époque, la CGT et l'association Familles de France avaient contesté la mesure et porté l'affaire devant les tribunaux. Bien que déboutée en appel en 1997, cette alliance hétéroclite a récemment repris espoir. Le 12 octobre, l'avocat général de la Cour de cassation, Philippe de Caigny, a dénié aux gestionnaires de l'organisme paritaire la possibilité de revenir sur des droits acquis. Egalement contestée, l'augmentation de l'âge de réversion de cinquante à soixante ans pour les femmes a, en revanche, été validée.

« *Bien déçu* », l'administrateur CFDT de l'Agirc, Paul Cadot, estime qu'il faudra recourir à d'autres moyens, en augmentant les cotisations ou en abaissant la valeur du point. La réduction des majorations familiales n'étant pas remise en cause pour l'avenir, « *notre dispositif était plus équitable entre les générations* », affirme-t-il. « *Nous avons des*

réserves qui nous permettront de payer mais la décision de la Cour de cassation remet en cause les efforts consentis pour redresser le régime », regrette Marc Vilbenoit, président (CGC) de l'Agirc.

L'organisme, qui a enregistré 857 millions de francs de déficit en 1998 après 1,6 milliard en 1997, tablait en effet sur un petit excédent cette année. « *Un milliard, peut-être deux en 2000* », indique M. Vilbenoit. Dans un communiqué publié mardi, Familles de France se réjouit de cette « *victoire* » et souligne que le fait d'élever des enfants représente bien « *quelque chose de contributif en matière de retraite* ». La CGT attend, pour sa part, la soirée de mercredi, « *après la manifestation des cadres* » sur les 35 heures, pour réagir... Les signataires de l'accord souhaitent se réunir dans les plus brefs délais. Le problème est que le Medef refuse toujours de négocier quoi que ce soit. L'Agirc doit en effet régler, en plus, une série de contentieux avec l'Etat autour des préretraites et de sa dette.

Isabelle Mandraud

François Hollande salue la démission de Jean-Marie Le Guen

FRANÇOIS HOLLANDE a estimé, mardi 23 novembre, que la démission de Jean-Marie Le Guen de son poste de premier secrétaire de la fédération de Paris du PS (*Le Monde* du 24 novembre) est « *une décision personnelle qui l'honore* ». « *C'est une mesure qu'il aurait pu prendre plus tôt, il y avait réfléchi. Il la prend maintenant, a ajouté le premier secrétaire du PS. C'est bien ainsi, c'est conforme à l'esprit qui doit être le nôtre dans cette période.* » La décision de M. Le Guen n'a pas été évoquée au bureau national du PS, mardi soir, mais le président du groupe socialiste du Conseil de Paris, Bertrand Delanoë, a salué « *un acte digne* », traduisant « *une préoccupation essentielle, qui consiste à privilégier en toute circonstance l'intérêt collectif* ». Michel Charzat, sénateur, maire du 20^e arrondissement et candidat à l'élection législative partielle dans la 21^e circonscription de Paris, souhaite que les militants du PS désignent leur nouveau premier secrétaire « *au suffrage universel direct* ».

La Cour de cassation confirme l'inéligibilité de Jean-Marie Le Pen

LA COUR de cassation a rejeté, mardi 23 novembre, le pourvoi présenté par le président du FN, Jean-Marie Le Pen, contre l'arrêt de la cour d'appel de Versailles qui l'a condamné, en 1998, à un an d'inéligibilité, trois mois de prison avec sursis et 5 000 francs d'amende. La condamnation devient exécutoire et M. Le Pen se voit retirer ses mandats de député européen et de conseiller régional. M. Le Pen était poursuivi pour avoir agressé, le 30 mai 1997, Annette Peulvast-Bergeal, candidate socialiste aux législatives à Mantes-la-Jolie, où sa fille aînée, Marie-Caroline Le Pen, était candidate.

DÉPÊCHES

■ **PARIS** : Dominique Voynet a déclaré, mardi 23 novembre, lors d'une réunion de soutien à Denis Baupin, candidat à la législative partielle de la 21^e circonscription de Paris, que des élections municipales anticipées à Paris ne sont « *pas nécessaires* ». Elle répondait ainsi à la proposition faite la veille par une partie des Verts de Paris (*Le Monde* du 24 novembre). « *Je n'ai ni à approuver ni à désapprouver* » cette initiative, a-t-elle précisé.

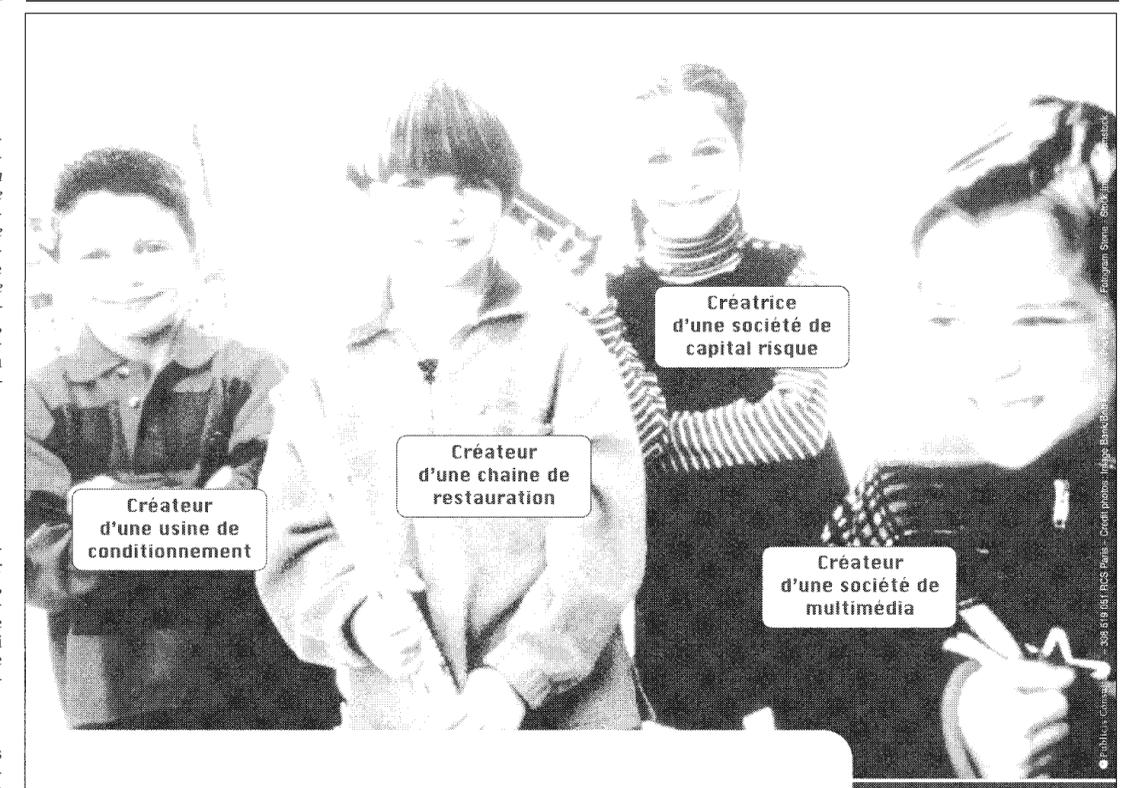
■ **35 HEURES** : treize nouveaux accords de branche sur les 35 heures viennent d'être étendus par le ministère de l'emploi, selon des arrêtés publiés, mardi 23 novembre, au *Journal officiel*. Des dispositions sur le temps partiel ont été exclues, car elles ne respectaient pas les conditions fixées par la première loi Aubry en prévoyant d'« *abaisser les délais de prévenance, d'augmenter le volume d'heures complémentaires ou le nombre de coupures* », a précisé le ministère dans un communiqué. En outre, les clauses sur le décompte en jours pour les cadres ont été réservées, en attendant que la deuxième loi en cours de discussion au Parlement donne une base juridique à ce décompte.

■ **La CGT, la CFE-CGC et la CFTC ont appelé** à une manifestation nationale à Paris, mercredi 24 novembre, à l'occasion d'une journée d'action avec arrêts de travail, pour défendre la réduction du temps de travail des cadres. Les trois confédérations réclament un « *décompte horaire* » du temps de travail des cadres dans la seconde loi sur les 35 heures, qui ne prévoit qu'un forfait en jours pour les cadres qui ne sont ni dirigeants ni intégrés à une équipe. L'Union parisienne des syndicats de la métallurgie-CFDT a décidé de s'associer au défilé.

■ **BUDGET** : le projet de loi de finances pour 2000 a été adopté en première lecture à l'Assemblée nationale mardi 23 novembre par 302 voix contre 256. Comme en 1998, les communistes Georges Hage et Patrice Carvalho ont voté contre. Les députés ont laissé intacts les grands équilibres du budget, avec un déficit fixé à 215,42 milliards de francs.

■ **SONDAGES** : la cote de popularité de Lionel Jospin est en hausse. Selon l'IFOP (sondage réalisé du 12 au 19 novembre auprès de 1 812 personnes pour le *Journal du dimanche* du 21 novembre), le premier ministre progresse de 4 points, avec 56 % de satisfaits (contre 34 % de mécontents), tandis que Jacques Chirac est stable, à 58 % de satisfaits. Selon BVA (enquête réalisée du 18 au 20 novembre auprès de 926 personnes pour *Paris-Match* du 25 novembre), M. Jospin progresse de 3 points, à 59 % de satisfaits, alors que M. Chirac baisse de 2 points, à 57 %.

■ **RPF** : Jean-Jacques Guillet, député des Hauts-de-Seine, ex-RPR et proche de M. Pasqua, a été officiellement nommé, lundi 22 novembre, secrétaire général du Rassemblement pour la France.



IMAGIN'ENTREPRISE

Premiers états généraux des jeunes entrepreneurs européens

Le 29 novembre 1999 au Palais des Congrès de Paris

3 000 entrepreneurs, porteurs de projets, étudiants, pouvoirs publics français et européens se rassemblent pour débattre du rôle de la création d'entreprise dans la société de demain. Promouvoir l'esprit d'entreprise auprès des jeunes générations et poser les fondements d'une charte pour l'innovation et la création d'entreprise en Europe sont les deux objectifs du mouvement Imagin'Entreprise. Il est lancé par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris et ses partenaires en faveur de l'emploi dans l'Europe du 3^{ème} millénaire.

ALTRAN
Conseil régional Paris Ile de France de l'Ordre des experts-comptables
ifop
Poitou Charentes
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE PARIS

SOCIÉTÉ

LE MONDE / JEUDI 25 NOVEMBRE 1999

JUSTICE Les quatre juges antiterroristes, Jean-Louis Bruguière, Laurence Le Vert, Jean-François Ricard et Gilbert Thiel ont écrit en fin de semaine dernière au président de la

République, Jacques Chirac, qui est es qualités le président du Conseil supérieur de la magistrature, car ils estiment que les commissions parlementaires sur la Corse ont violé le

principe d'indépendance de la justice. ● L'ÉLYSÉE confirmait mardi soir la teneur de cette lettre, mais se refusait à préciser les suites que M. Chirac comptait lui donner.

● LES QUATRE MAGISTRATS avaient auparavant adressé un courrier à la garde des sceaux, Elisabeth Guigou, pour la prévenir de leur démarche. ● LE PRÉFET PATRICE BERGOUGNOUX,

directeur-adjoint du cabinet de Jean-Pierre Chevènement, a été nommé directeur général de la police nationale par le conseil des ministres, mercredi 24 novembre.

Les quatre juges antiterroristes en appellent à Jacques Chirac

Jean-Louis Bruguière, Laurence Le Vert, Jean-François Ricard et Gilbert Thiel ont adressé la semaine dernière une lettre au président de la République pour dénoncer l'ingérence du pouvoir législatif dans les dossiers judiciaires en cours relatifs aux affaires corses

L'ÉLYSÉE est en possession d'un courrier adressé par les juges parisiens spécialisés dans la lutte antiterroriste au président de la République, qui est aussi le garant de l'indépendance de la magistrature et à ce titre président du Conseil supérieur de la magistrature (CSM). Dénonçant les atteintes portées, par les récents rapports de l'Assemblée nationale et du Sénat sur la Corse, au principe d'indépendance de la magistrature, cette lettre fait référence aux divers dossiers d'instruction en cours auxquels les commissions parlementaires se sont intéressées.

Signée par l'ensemble des magistrats du siège spécialisés dans les dossiers antiterroristes centralisés à Paris – Jean-Louis Bruguière, vice-président du tribunal de Paris, ainsi que par les juges d'instruction Laurence Le Vert, Jean-François Ricard et Gilbert Thiel–, elle a été envoyée au chef de l'Etat en fin de semaine dernière. L'Élysée, tout en reconnaissant avoir reçu cette requête, n'a pas souhaité la rendre publique ni la commenter. Le 16 novembre, un courrier a en outre été adressé par les magistrats à la garde des sceaux, Elisabeth Guigou, afin de l'aviser préalablement de la démarche auprès de l'Élysée, mais sans lui transmettre une copie de la lettre au chef de l'Etat. « *Nous nous proposons de saisir le président de la République* », indiquait la première phrase de cette missive à la garde des sceaux.

La démarche institutionnelle des magistrats, qui présente un caractère exceptionnel, dénonce plus particulièrement une ingérence du pouvoir législatif dans l'exercice de l'autorité judiciaire. Les quatre juges s'accordent à considérer que les commissions parlementaires ne pouvaient pas s'intéresser à des informations judiciaires toujours en

cours, et dont les magistrats concernés se trouvent saisis de manière individuelle ou conjointe. Il s'agit en particulier du dossier judiciaire relatif à l'assassinat du préfet de Corse, Claude Erignac, le 6 février 1998. « *On n'est pas en train de sortir de la coupe du pouvoir exécutif pour retomber sous celle du législatif* », confie l'un des intéressés.

La déclaration des droits de l'homme de 1789 proclame le principe de la séparation des pouvoirs, mais la Constitution de la V^e République, pas plus que les précédentes, ne la met véritablement en œuvre. Volontairement, elle ne parle que de « *l'autorité judiciaire* » et non pas de « *pouvoir ju-*

diciaire ». Son article 64 fait du président de la République le « *garant de l'indépendance* » de cette autorité. Pour ce faire, il est « *assisté par le Conseil supérieur de la magistrature* ». Concrètement, cet organe n'a joué ce rôle que deux fois, en dehors de son intervention dans la nomination des magistrats. En 1979, Valéry Giscard d'Estaing avait saisi le CSM après le suicide de Robert Boulin, ministre du travail. Dans sa dernière lettre, celui-ci avait mis en cause le « *dévolement* » de l'instruction et le comportement d'Alain Peyrefitte, alors ministre de la justice. Le CSM avait, après enquête, assuré qu'il n'y avait eu « *aucune tentative* » de pression sur le juge d'instruction,

qui n'était autre que Renaud Van Ruymbeke. François Mitterrand s'était souvenu de ce précédent à la fin de l'hiver 1994. Lorsque Charles Pasqua était ministre de l'intérieur d'Edouard Balladur, les services de police avaient interpellé Jean-Pierre Maréchal, beau-père du juge Halphen, qui enquêtait sur les affaire des fausses factures dans la région parisienne et, notamment, sur l'Office HLM des Hauts-de-Seine. Son instruction en avait été paralysée. Le chef de l'Etat avait alors demandé au CSM, le 22 décembre, d'indiquer si le dessaisissement du juge d'instruction, envisagé par le parquet, était justifié. Le 30 janvier, le CSM avait répondu que cela ne lui pa-

raissait pas « *dans la présente affaire* » la procédure « *la plus souhaitable* ». Il avait ajouté que l'interpellation de M. Maréchal révélait « *la volonté ou l'intention de porter atteinte à l'indépendance* » de M. Halphen.

Autre argument invoqué par les juges antiterroristes : l'interdiction de créer des commissions d'enquête parlementaires « *sur des faits ayant donné lieu à des poursuites judiciaires et aussi longtemps que ces poursuites sont en cours* ». Cette règle posée par l'ordonnance de 1958 régissant le fonctionnement des Assemblées n'a pas été supprimée par la loi de 1991 qui a facilité le fonctionnement de ces commissions. Mais

elle a toujours été tournée pour les dossiers délicats. Ainsi, lorsqu'en décembre 1981, la majorité socialiste avait créé une commission d'enquête sur le SAC, le traditionnel service d'ordre des mouvements gaullistes, après l'assassinat de cinq personnes à Auriol, la droite, qui ne s'était pas opposée à cette création, avait refusé de participer à ses travaux, au nom de ce principe.

DISTINGUO

Le ministre de la justice d'alors, Robert Badinter, avait posé des limites au travail des députés. Il avait écrit au président de l'Assemblée nationale pour lui rappeler qu'une instruction était ouverte sur la tuerie d'Auriol, en précisant : « *Cette procédure ne porte pas directement sur les activités du Service d'action civique. Il n'en demeure pas moins que des poursuites judiciaires sont en cours sur des faits qui sont à l'origine du dépôt de la proposition de résolution que vous avez bien voulu me communiquer.* » Ce distinguo a, depuis, été utilisé en permanence. La commission d'enquête sur les mutuelles étudiantes était censée ne s'occuper que de leur avenir, et non pas des éventuels délits commis par les dirigeants de la MNEF. Celles sur la Corse de l'Assemblée nationale et du Sénat ne recherchaient pas les assassins du préfet Erignac ni les incendiaires de la paillote, mais voulaient mettre au jour comment les différents services de l'Etat fonctionnaient dans l'île. Et cela en vertu de la même ordonnance de 1958 : « *les commissions d'enquête sont formées pour recueillir des éléments d'information soit sur des faits déterminés soit sur la gestion des services publics.* »

Thierry Bréhier et Erich Inciyan

Lionel Jospin garde le silence et soutient Jean-Pierre Chevènement

LE PREMIER MINISTRE ne veut pas parler de la Corse. Depuis la publication des deux rapports parlementaires mettant en lumière les « *dysfonctionnements* » des forces de sécurité en Corse, il laisse son ministre de l'intérieur répondre aux accusations relayées par les députés de droite, et attend que l'écume retombe. Une « *affaire de quelques jours* », croyait-on la semaine dernière, alors que Jean-Pierre Chevènement était interrogé sur les « *révélations* » de Roger Marion (*Le Monde* du 19 novembre). Aujourd'hui, Matignon précise que les rapports vont vivre leur vie et être « *examinés* ». Mais le silence, qui persiste, vaut comme un nouveau soutien à Jean-Pierre Chevènement, ravi que cette « *tempête ridicule* » n'ait pas remis en cause la nomination, mercredi 24 novembre, de Patrice Bergougnoux, à la direction générale de la police nationale (*lire ci-dessous*).

Silence. Si Lionel Jospin a évoqué devant son gouvernement les révélations des deux rapports parlementaires, jeudi 18 novembre, c'est à la demande de l'un de ses ministres – Dominique Voynet. « *L'un d'entre vous souhaite que j'aborde la question corse* », a dit le premier ministre, un peu agacé. Il a expliqué qu'il ne souhaitait pas que l'on remette en cause le travail

du Parlement – même s'il s'interroge sur la publication des auditions par les commissions d'enquête. M. Jospin a aussi interrompu M. Chevènement qui notait le souci de revanche du président de la commission d'enquête de l'Assemblée, Raymond Forni, son éternel rival du Territoire-de-Belfort (*lire page 11*). Mais, pour le reste, il ne s'est pas désolidarisé de la politique de rétablissement de l'Etat de droit menée par M. Chevènement au nom du gouvernement.

« **KENNETH STARR DE SOUS-PRÉFECTURE** »

Dans la majorité, le message est diversement passé. Mardi, François Hollande s'est gardé de toute attaque contre le travail des députés. « *On demande aux commissions d'enquête parlementaires de faire la transparence, c'est une exigence de beaucoup de nos concitoyens et de la presse* », a déclaré le premier secrétaire du PS dans les couloirs de l'Assemblée. Puis, au sujet de la publication des auditions : « *Lorsqu'on enquête, il y a toujours nécessité de lever un certain nombre d'obstacles vers la mise en œuvre de la vérité* ». En revanche, le président délégué du Mouvement des citoyens (MDC), Georges Sarre, a relayé la colère du président du MDC,

se demandant si « *les commissions des assemblées parlementaires ont pour mission de répandre des boules puantes* », avant de traiter Raymond Forni de « *Kenneth Starr de sous-préfecture* ».

Le RPR muet, ce sont Renaud Donnedieu de Vabres (DL, Indre-et-Loire) et Philippe Houillon (DL, Val-d'Oise) qui ont, de nouveau, interpellé le premier ministre, mardi 23 novembre, lors de la séance des questions d'actualité à l'Assemblée. Le premier a dénoncé le « *silence* » du gouvernement et le second le « *mépris inacceptable* » dont le ministre de l'intérieur ferait preuve à l'égard du Parlement. Mercredi, dans *Le Courrier picard*, le président de DL, Alain Madelin, revient à la charge en jugeant que, « *aujourd'hui, ce sont M. Chevènement et M. Jospin qui sont en cause* ». Face à ces interpellations, le premier ministre est resté silencieux, laissant M. Chevènement, au Palais-Bourbon, prendre lui-même le micro pour justifier « *certains* » de ses « *commentaires sur un sujet à vrai dire couvert par le secret de l'instruction* » et expliquer que, si « *la critique est aisée, l'action l'est beaucoup moins* ».

Ariane Chemin

Patrice Bergougnoux est nommé directeur général de la police nationale

LA RUMEUR courait depuis plusieurs semaines, se faisant à chaque fois un peu plus insistante. Le conseil des ministres du mercredi 24 novembre y a mis fin. Patrice Bergougnoux, directeur adjoint du cabinet de Jean-Pierre Chevènement, devait être nommé directeur général de la police nationale (DGPN) en remplacement de Didier Cultiiaux, qui devient préfet de la région Auvergne. M. Cultiiaux avait lui-même succédé à la tête de la police nationale à Claude Guéant, le 9 février 1998, trois jours après l'assassinat du préfet Claude Erignac en Corse.

Discutée depuis plusieurs semaines, la nomination de M. Bergougnoux s'est décidée au plus haut niveau, avec l'accord explicite du premier ministre et d'Olivier Schrameck, son directeur de cabinet. Ceux-ci n'ont pas écouté certains conseillers de Lionel Jospin, et notamment Clotilde Valter, qui avait manifesté des réserves à l'encontre de cette décision. Possédant l'entière confiance de Jean-Pierre Chevènement, M. Bergougnoux a bénéficié de l'appui du ministre de l'intérieur pendant toute cette négociation.

BILAN MITIGÉ DE M. CULTIAUX

Avec l'arrivée du préfet Bergougnoux à la tête de la DGPN, M. Chevènement dispose d'un homme de confiance, comme pouvait l'être son prédécesseur, mais aussi d'un fin connaisseur de la police nationale, rompu aux négociations avec les syndicats et au jeu parfois subtil, et incompréhensible pour le profane, des promotions et des carrières des fonctionnaires.

La nomination de M. Bergougnoux devrait se traduire par une reprise en main de la DGPN. Il aura notamment pour mission de réussir la généralisation de la police de proximité, à un moment où ce nouveau concept se heurte parfois à l'incompréhension, voire à l'hostili-

té des policiers, et où la police nationale subit un profond renouvellement en raison des départs à la retraite massifs de fonctionnaires prévus jusqu'en 2005.

Dans ce domaine, son prédécesseur laisse un bilan mitigé. Ancien préfet de Seine-et-Marne, M. Cultiiaux a découvert l'univers policier lors de son arrivée place Beauvau. Présenté comme un proche du ministre, qui avait été son répétiteur à l'Ecole nationale d'administration (ENA), il s'est rapidement heurté à la mise en œuvre difficile d'une réforme qui tenait particulièrement à cœur au ministre de l'intérieur, celle de la police de proximité. Il a notamment

échoué à appliquer le plan de redéploiement des effectifs qui prévoyait la fermeture de 94 commissariats et le transfert de 3 000 policiers vers les zones urbaines les plus difficiles. Le mouvement de protestation des fonctionnaires, relayé par les syndicats, avait contraint le ministère de l'intérieur, à la fin de l'année dernière, à ajourner sine die cette réforme.

Plus récemment, Didier Cultiiaux s'était placé en situation délicate à l'occasion de la fuite vers la Suisse de Maurice Papon, l'ancien secrétaire général de la préfecture de la Gironde, condamné à dix ans de prison pour complicité de crime contre l'humanité. L'enquête avait

entamée au moment de la disparition de Maurice Papon avait permis d'établir que M. Cultiiaux avait autorisé la levée du dispositif de protection des déplacements du condamné, après que ce dernier en eut fait la demande dans une lettre au préfet de Seine-et-Marne, le 5 octobre 1998. L'issue heureuse de l'affaire – l'arrestation de Maurice Papon en Suisse et son transfert immédiat vers la France – avait empêché que cette bourde ne prenne de l'ampleur.

Sur un tout autre plan, l'annonce sans concertation de la fermeture de 17 commissariats dans le cadre du plan de redéploiement avait agacé en haut lieu. Cette mala-

dresse ressemblait à un chiffon rouge agité sous le nez des syndicats de gardiens de la paix, majoritairement opposés à ce type de mesure. Elle pourrait avoir ajouté au souhait déjà affirmé par M. Chevènement de changer de DGPN.

JEU DE CHAÎSES MUSICALES

La nomination de Patrice Bergougnoux a entraîné un traditionnel jeu de chaises musicales au sein du ministère de l'intérieur. Le préfet Michel Bart, directeur central de la sécurité publique, succède à M. Bergougnoux au poste de directeur adjoint du cabinet de Jean-Pierre Chevènement. Il n'est dans l'immédiat pas remplacé. D'autre

part, la nomination de M. Cultiiaux à la tête de la région Auvergne provoque le départ de François Leblond, placé hors cadre, en attendant de présider une société d'autoroutes, Escota. Jean Dussourd, directeur de la défense et de la sécurité civile, devient préfet du Pas-de-Calais, en remplacement de Daniel Cadoux, envoyé en Picardie à la place de Jean-Louis Dufaigneux, qui rejoint le Conseil d'Etat en service extraordinaire, pour une durée de quatre ans. Michel Sappin, préfet du Lot, devient directeur de la défense et de la sécurité civile, en remplacement de Jean Dussourd.

Pascal Ceaux

Un personnage central de la gauche policière

LA NOMINATION du préfet Patrice Bergougnoux à la direction générale de la police nationale (DGPN) consacre un fin connaisseur du milieu policier. Né le 9 mai

PORTRAIT

M. Bergougnoux a joué un rôle important dans la gestion du dossier corse

1949 à Bingen (République fédérale d'Allemagne), fils de militaire, M. Bergougnoux est un haut fonctionnaire atypique, qui n'est pas passé par l'Ecole nationale d'administration (ENA), à la différence de la majorité de ses collègues. C'est sur le terrain qu'il a d'abord appris à décrypter les arcanes de la haute administration et des cabinets ministériels, univers fortement ancré dans ses traditions. Issu du corps des compagnies républicaines de sécurité (CRS), dans lesquelles il a été successivement officier puis commandant, il devient, en 1982,

membre du cabinet du secrétaire d'Etat à la sécurité publique, Joseph Franceschi. Après cette première expérience, il rejoint en 1984, le cabinet de Pierre Joxe, ministre de l'intérieur, en tant que chargé de mission. Cette nomination est une étape importante d'une longue carrière qui va en faire un personnage central de la gauche policière. De 1984 à 1992, M. Bergougnoux est, place Beauvau, de tous les cabinets ministériels de la gauche au pouvoir.

Proche de Bernard Deleplace, l'ancien secrétaire général de la Fédération autonome des syndicats de police (FASP), et de Pierre Verbrugge, ancien DGPN et ex-préfet de police de Paris, Patrice Bergougnoux participe activement à toutes les réformes décidées par M. Joxe, entre 1984 et 1986, puis de 1988 à 1990. Il accompagne notamment la mise en œuvre du plan de modernisation de la police nationale lancé par le ministère de l'intérieur. Il reste cependant très attaché à la connaissance des hommes de la police nationale, dont il es-

time le rôle essentiel tant dans la conduite des réformes que dans la gestion des dossiers sensibles, comme la lutte antiterroriste.

Ce parcours connaît quelques coups d'arrêt, consécutifs aux alternances politiques qui marquent la période. Lorsque la droite est aux commandes, M. Bergougnoux quitte les allées du pouvoir. De 1984 à 1986, il reste cependant au ministère de l'intérieur, où il dirige la Société française pour l'exportation des matériels et systèmes. En 1992, il quitte le cabinet de Philippe Marchand dans des conditions controversées, jouant un rôle de fusible dans l'affaire Georges Habache, un dirigeant palestinien hospitalisé à Paris dans la plus grande confusion. De 1993 à 1997, alors qu'il est préfet depuis 1990, il occupe le poste de secrétaire général de la zone de défense de Paris, et est chargé d'une mission dans le cadre de la préparation de la Coupe du monde de football, amusant paradoxe pour un grand amateur de rugby, qui a sacrifié bien des dimanches de sa jeunesse pour

le ballon ovale. Pendant ces années, il ne se coupe pas pour autant de l'univers policier.

L'arrivée impromptue de la gauche « plurielle » aux affaires, en juin 1997, après la dissolution de l'Assemblée nationale par le président de la République, Jacques Chirac, le ramène au tout premier plan.

LA BONNE APPROCHE

Jean-Pierre Chevènement, novice en matière de police, l'appelle à ses côtés, comme chargé de mission. Entre les deux hommes, qui ne se connaissaient pas, le courant passe très vite, au point qu'en mars 1998, le ministre de l'intérieur fait de M. Bergougnoux son directeur-adjoint de cabinet. De cette position, il est amené à superviser la mise en place de la police de proximité, un objectif prioritaire pour M. Chevènement. Interlocuteur écouté des principaux syndicats de police, il fait le lien entre la place Beauvau et les représentants des organisations professionnelles.

P. Ce.



MM. Forni et Caresche tentent de minimiser la controverse sur la publication des auditions de la commission d'enquête

LE PRÉSIDENT de la commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur la sécurité en Corse, Raymond Forni (PS, Territoire de Belfort), n'est-il qu'un « Kenneth Starr de sous-préfecture », comme l'a affirmé, mardi 23 novembre, le président délégué du Mouvement des citoyens, Georges Sarre ? Ou le parlementaire qui aura redonné ses lettres de noblesse à la figure politique montante du député-enquêteur ? Critiqué par le ministre de l'intérieur, Jean-Pierre Chevènement, pris à partie par des élus de droite et de gauche pour avoir publié des procès-verbaux d'audition où figure le nom d'un informateur du préfet Bernard Bonnet, M. Forni a jugé bon de se justifier, mardi, en improvisant une mise au point dans les couloirs du Palais-Bourbon.

Il a tout d'abord indiqué qu'il avait prévenu les personnes interrogées par la commission d'enquête – dans la convocation, puis avant l'audition – que « leurs dépositions étaient susceptibles d'être publiées en partie ou en totalité dans le rapport final ». Personne n'a, selon lui, été « piégé » et « on ne peut soutenir sérieusement que des hauts fonctionnaires aient pu imaginer que tout cela resterait secret durant trente ans ». Le rapporteur de la commission, Christophe Caresche (PS, Paris), ajoute que des personnes ont apporté des corrections de forme à leur déposition, mais que celles qui ont cité le nom de l'informateur de M. Bonnet, notamment le capitaine Colombani, n'ont pas jugé bon de biffer ce nom.

Fallait-il publier ces procès-verbaux ? La commission d'enquête du Sénat s'y est refusée,

a rappelé, mardi, son président, Jean-Patrick Courtois (RPR, Saône-et-Loire), qui s'est dit « profondément choqué » de l'« amalgame » fait par M. Chevènement entre l'attitude des sénateurs et celle des députés. Ces derniers y étaient favorables, assure M. Caresche, mais il n'y a pas eu de vote sur ce point. « Nous avons évoqué ce point, fin octobre, raconte-t-il. Tous les groupes étaient représentés, et le sentiment a été unanime : il fallait publier ces auditions. A droite comme à gauche, on jugeait en effet que tout le monde devait prendre ses responsabilités. »

Les choses se sont gâtées au moment du vote sur le rapport, le 9 novembre. Selon le témoignage de plusieurs parlementaires, Raymond Forni a alors précipité les choses. « La commission a travaillé dans des conditions qui n'ont rien à voir avec les usages », s'indigne M. Sarre.

LES « PLUS VIVES RÉSERVES »

Elle a ainsi avancé de huit jours la publication de son rapport, M. Forni devant se rendre à l'ONU, et les trente membres de la commission ont eu peu de temps pour prendre connaissance du document avant le vote. Seule une poignée d'entre eux aurait, finalement, approuvé la publication des auditions. Des députés de gauche, comme Catherine Tasca (PS, Yvelines), présidente de la commission des lois, ou Christian Paul (PS, Nièvre), rapporteur de la « commission Glavany » sur la Corse, ont plaidé contre une telle publication. A droite, le vice-président de la commission, Yves Fromion (RPR, Cher), dit avoir exprimé ses « plus vives réserves » sur leur adjonction au rapport proprement dit.

M. Sarre a soulevé une autre question : les députés pouvaient-ils créer une commission d'enquête sur « le fonctionnement des services de sécurité en Corse » alors que des instructions judiciaires ont été ouvertes sur l'assassinat du préfet Claude Erignac et l'incendie de paillotes ? L'ordonnance du 17 novembre 1958 sur le fonctionnement des Assemblées parlementaires indique qu'« il ne peut être créé de commission d'enquête sur des faits ayant donné lieu à des poursuites judiciaires et aussi longtemps qu'[elles] sont en cours ». Pour M. Sarre, un proche de M. Chevènement, M. Forni a « ouvertement violé la loi, puisqu'un certain nombre de points [de son rapport] concernent des dossiers dont la justice est saisie », et « nous n'entendons pas en rester là ».

Il y a pourtant des précédents, comme la commission d'enquête sur le SAC, service d'ordre du parti gaulliste, en 1981, ou, plus récemment, la commission sur les mutuelles étudiantes, créée en pleine affaire de la MNEF. M. Forni indique que le juge antiterroriste Jean-Louis Bruguière lui a écrit pour lui signifier que le travail de sa commission empirait sur le domaine judiciaire. Pour la défense de la commission, M. Caresche rappelle qu'au cours des auditions, les personnes pouvaient mettre en avant le fait qu'elles étaient déjà entendues par des juges d'instruction pour ne pas répondre à certaines questions des députés. Ce qu'elles n'ont pas manqué de faire.

Jean-Michel Bezat

A Belfort, la rivalité entre M. Forni et M. Chevènement est vieille de plus d'un quart de siècle

BELFORT

de notre correspondant

A Belfort, on n'est guère étonné des échanges de propos acides que le rapport de la commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur la Corse a déclenchés entre le ministre de l'intérieur, Jean-Pierre Chevènement, et le président de cette commission parlementaire, Raymond Forni. La rivalité entre les deux hommes dans leur fief de Belfort n'est pas nouvelle, en effet.

C'est en 1973, dans la foulée du congrès d'Épinay, que les deux jeunes « loups » du Parti socialiste ont ramené à la gauche un territoire conquis par la droite lors des élections de 1968. « J'ai le plus profond respect et la plus grande amitié pour Jean-Pierre, et je trouve ahurissant qu'on veuille m'opposer à lui. Qu'aurait-on dit si je n'avais pas rendu public le rapport de la commission ? », assure, aujourd'hui, Raymond Forni. Pour autant, l'actuel vice-président de l'Assemblée nationale ne cache pas qu'il existe entre eux des « points de divergence ». Et, depuis plus de vingt-cinq ans, Jean-Pierre Chevènement et Raymond Forni cultivent fréquemment les nuances d'une « gauche plurielle ».

Question de positionnement politique, mais aussi de tempérament. Entre le fils d'instituteur du haut Doubs et celui d'émigrant italien, le « courant » a en effet parfois du mal à passer. Au Mouvement des citoyens de Jean-Pierre Chevènement, on loue volontiers « les talents d'orateur et l'habileté de l'avocat Raymond Forni », tout en soulignant, sans aménité, « son côté Edgar Faure ». Parmi les proches du vice-président de l'Assemblée nationale, on souligne, tout aussi volontiers, « la stature d'homme d'Etat de Jean-Pierre Chevènement », tout en regrettant « sa rigidité et ses réactions à la Saint-Just ».

Illustration des différences d'analyse qui peuvent opposer les deux hommes : lorsque Jean-Pierre

Chevènement démissionne, en 1983, de son poste de ministre de l'industrie et de la recherche, M. Forni abandonne le Ceres auquel il a adhéré en 1981 (et dont M. Chevènement est le principal animateur). Il suit alors une voie plus miterrandienne : ce choix lui coûtera « deux traversées du désert » : lors des élections législatives de 1986 à la proportionnelle, tout d'abord, Raymond Forni doit laisser la tête de liste à M. Chevènement et il perd son siège au profit de l'UDF Jacques Bichet. Réélu député en 1988, il est à nouveau battu en 1993, par le RPR Jean Rosset. Pendant ce temps, M. Chevènement est constamment réélu député du Territoire et renforce son emprise après la conquête de la mairie de Belfort en 1983.

CULTIVER SA DIFFÉRENCE

Raymond Forni est contraint de se replier sur la mairie de Delle, conquise en 1991, et sur le conseil général du Territoire. C'est sans doute au sein de l'assemblée départementale qu'il fait sentir le plus nettement sa différence ; notamment à l'égard du « bras droit » de Jean-Pierre Chevènement, le président du conseil général, Christian Proust. Ainsi, le 6 janvier 1998, dans le grandiose Palais des congrès de Belfort voulu par Jean-Pierre Chevènement, Raymond Forni a affirmé avec éclat son art de cultiver la différence. Sous son impulsion, Christian Proust a été mis en minorité au sein du Syndicat de l'aéroport de Fontaine. L'autorisation d'effectuer des vols de nuit sur la piste héritée de l'OTAN fut repoussée d'une voix. Pour autant, le MDC et le PS se déclarent, dans le Territoire, « unis sur l'essentiel », quitte à diverger sur certains points sensibles, comme c'est actuellement le cas pour la réforme de la justice engagée par Elisabeth Guigou.

Jean-Pierre Pastissé

D'UN SIMPLE CLIC DE SOURIS, DOUBLEZ VOS MILES AVEC LES NEUF COMPAGNIES AÉRIENNES MEMBRES DU RÉSEAU STAR ALLIANCE.

www.double-miles.com

Laissez votre souris vous conduire jusqu'à l'offre Double Miles Star Alliance.SM Vous pourrez ainsi multiplier par deux vos miles pour n'importe quelle destination dans le monde, sur les neuf compagnies membres du réseau Star Alliance.[®] Vous pourrez également planifier et réserver votre prochain voyage sur le site Web. Alors, avant toute autre visite, rendez-vous sur www.double-miles.com

AIR CANADA AIR NEW ZEALAND ANA ANSETT AUSTRALIA LUFTHANSA SAS THAI UNITED AIRLINES VARIG

STAR ALLIANCE
Le monde à son réseau aérien.

*Pour pouvoir participer à la promotion Double Miles, vous devez résider en France, en Grande-Bretagne ou en Irlande. Si vous n'avez pas la possibilité de vous rendre sur le site Web, vous pouvez tout simplement appeler le 00800 444 6666 (appel gratuit). Cette offre est valable du 1er au 15 décembre 1999 et du 3 janvier au 29 février 2000. Les bonus de miles sont valables pour tout billet acheté en Première Classe et Classe Affaires pendant la durée de l'offre. Le calcul de bonus de miles se base sur les miles payés parcourus (excepté sur SAS où la Classe empruntée sera prise en compte). Les participants doivent dans un premier temps réserver leur billet et souscrire à un programme de fidélisation d'une des compagnies membres du réseau Star Alliance. Par ailleurs, ils ne pourront participer à cette promotion qu'une seule fois. Les membres SAS Eurobonus, Air New Zealand Air Points et Ansett Australia Global Rewards gagneront les miles équivalents. Cette offre ne peut être cumulée avec une autre promotion Star Alliance. Les conditions des programmes de fidélisation de chaque membre Star Alliance s'appliquent également.

Le procureur de la République de Bastia abandonne provisoirement ses fonctions

Mis en cause dans une affaire de faux en écriture publique, Bernard Farret assure n'avoir « commis aucune faute ». Il a affirmé souhaiter préparer sa défense et épargner l'institution judiciaire

LE PROCUREUR de la République de Bastia, Bernard Farret, a annoncé, mardi 23 novembre, qu'il « abandonnait provisoirement » ses fonctions en Corse. Mis en cause dans une affaire de faux en écriture publique instruite à Paris, il a affirmé souhaiter préparer sa défense et épargner l'institution. « J'ai appris que M^{me} Colin, juge d'instruction à Paris, instruisant dans le cadre d'une information ouverte contre X des chefs de faux en écriture publique et infractions à la législation sur les armes, envisage de me mettre en examen à court terme », explique le magistrat dans un communiqué. Assurant n'avoir « commis aucune faute », il poursuit : « Je constate que la mise en cause du chef du parquet de Bastia dans le contexte actuel risque de porter atteinte à l'autorité nécessaire de la justice. C'est pourquoi j'ai décidé d'abandonner provisoirement mes fonctions en Corse durant le court délai qui permettra de me mettre hors de cause. »

L'affaire porte sur un dossier vieux de dix ans. En 1988, plusieurs foyers Sonacotra de Cannes et Cagnes-sur-Mer sont la cible

d'attentats. Un immigré roumain est tué et une vingtaine de personnes sont blessées. Chargé de l'enquête, le juge d'instruction Jean-Pierre Murciano fait procéder à des interpellations dans les milieux néonazis proches du Parti nationaliste français et européen (PNFE). Le 28 septembre 1989, les policiers, accompagnés du juge Murciano, saisissent, à bord du bateau *La Fiesta*, le stock d'explosifs du commando.

ARRANGEMENT SECRET

Une découverte qui ne doit rien au hasard. C'est le frère d'un des suspects qui a guidé les enquêteurs. Affirmant travailler pour la direction générale des services extérieurs (DGSE), il a refusé d'indiquer la cache réelle où étaient entreposées les armes. Un accord a donc été conclu : le stock sera transféré sur le bateau, puis la saisie aura officiellement lieu. Interrogé par le juge, le parquet - Bernard Farret en l'occurrence - donne son accord.

Destiné à rester secret, cet arrangement est révélé par un policier en novembre 1994. Placé en garde à vue pour avoir conservé

une partie du stock d'armes, Huy Decloedt, qui doit être jugé le 26 janvier 2000, dévoile les dessous de cette saisie. Le juge Murciano est désaisi de l'affaire, qui est dépaycée à Paris. Enfin, le 5 septembre, quelques jours avant la prescription, une information judiciaire sur la saisie litigieuse est ouverte et confiée à la juge Michèle Colin. Placée face à l'éventualité d'une mise en examen de deux collègues, la magistrate a demandé un avis au parquet de Paris.

Bernard Farret a choisi de prendre les devants. A la chancellerie, on précisait, mardi, qu'il avait déposé une demande de mutation en concertation avec les services du ministère. Quant à Jean-Pierre Murciano, il rappelle que les conditions de la saisie avaient reçu l'accord de « toute la hiérarchie policière et du parquet ». Cette affaire constitue donc, selon lui, « une machination, une manipulation », qui vient s'ajouter aux attaques dont il était déjà l'objet (*Le Monde* du 13 novembre).

N. H.

Les juges reviennent sur l'intervention du RAID dans l'arrestation de Charles Santoni

Le climat de violence en Corse en 1996 au centre de l'audience

Au cours de la deuxième journée du procès de Charles Santoni, accusé du meurtre d'un policier au cours de son arrestation, le 16 avril 1996, la cour d'assises spé-

ciale de Paris a cherché à comprendre pourquoi les policiers locaux avaient fait appel au RAID pour mener l'opération.

PRESSÉ de questions au premier jour de son procès devant la cour d'assises spéciale de Paris, où il comparait notamment pour « homicide volontaire » et « tentatives d'homicides volontaires », le militant nationaliste corse Charles Santoni a eu l'occasion, mardi 23 novembre,



de souffler un peu. La veille, ses juges avaient cherché à comprendre les circonstances de la fusillade qui l'avait opposé, le 16 avril 1996, à des membres du RAID chargés de l'interpeller sur une route en direction d'Ajaccio. Lors de l'échange de coups de feu, un policier avait été tué et un autre blessé. Charles Santoni avait lui-même été blessé, alors que Jean-Luc Orsoni, le conducteur de la Toyota dans laquelle il se trouvait, avait été tué.

Au deuxième jour des débats, la cour d'assises s'est plus particulièrement intéressée aux raisons pour lesquelles le RAID avait eu à intervenir dans cette opération. Son

président, Jean-Pierre Getti, comptait sur la présence, à la barre des témoins, de Franck Douchy, adjoint au chef de la section criminelle du SRPJ d'Ajaccio à l'époque des faits, pour obtenir des éclaircissements. C'est ce service qui, agissant sur commission rogatoire d'un juge d'instruction de la ville, avait fait appel au RAID pour localiser et interpeller Charles Santoni. Celui-ci était alors soupçonné d'être impliqué dans la tentative d'attentat visant, le 7 mars 1996, Yves Manunta, membre de l'Accolta nazionale corsa, un mouvement rival d'A Cuncolta auquel avait appartenu Charles Santoni.

« En avril 1996, la Corse vivait depuis quatre mois une période de violences », explique Franck Douchy. Après la conférence de presse de Tralonca [le FLNC-canal historique] et avoir annoncé une trêve des attentats, plusieurs militants nationalistes de toutes tendances avaient été assassinés. Ajaccio vivait dans la psychose, car les assassinats se déroulaient la plupart du temps sur la voie publique et nous travaillions dans des conditions très difficiles. Nos services étaient débordés, reconnaît-il, et nous avions déterminé une liste d'objectifs, des individus ciblés comme potentiellement dangereux. »

Charles Santoni en faisait partie. « Nous avons reçu un renseignement sur son compte le présentant comme membre d'un groupe de jeunes prêts à tout, indique M. Douchy. Un tract anonyme le présentait comme un tueur à gages. » Le président Getti est dubitatif : « Les moyens utilisés pour son interpellation étaient-ils en rapport avec sa dangerosité ? - Si Santoni était effectivement capable de patrouiller en ville et de tirer sur quelqu'un, il fallait faire attention, répond le policier. Il nous était désigné comme un jeune capable de beaucoup de choses. »

Jean-Pierre Getti ne semble pas convaincu par l'argumentation. Charles Santoni n'a-t-il pas répondu sans rechigner, quelques mois plus tôt, à une convocation des gendarmes ? « N'y avait-il pas un moyen plus simple que de faire appel au RAID ? », interroge-t-il. « Le RAID n'est pas descendu de Paris uniquement pour lui, répond le policier. Il n'était qu'un des objectifs. Si

nous l'avions convoqué, cela ne nous aurait sans doute rien rapporté. En l'interpellant sur la voie publique, nous avions la possibilité de le trouver en possession d'armes. Il y avait un climat à l'époque et ce choix était sous-tendu par une stratégie visant à démontrer une association de malfaiteurs. »

La réponse fait réagir les avocats de la défense. « Charles Santoni a donc été désigné par un climat », s'étonne M^{re} Patrick Maisonneuve. « Il n'y avait pas grand-chose concrètement, mais un climat de remontée d'informations le concernant », précise Franck Douchy. « Était-il ciblé à cause de la commission rogatoire ou à cause d'une stratégie plus générale ? », insiste l'avocat. « Une procédure de droit commun ne veut pas dire qu'il n'était pas membre d'une association de malfaiteurs », rétorque, gêné, le policier. M^{re} Pascal Garbarini, l'autre avocat de Charles Santoni, rappelle pourtant que son client n'a été interrogé qu'à une seule reprise, pendant une quinzaine de minutes, pour l'affaire qui avait justifié son interpellation. « Il n'a plus jamais été inquiété par la suite », lâche-t-il.

IMPRESSION DE MALAISE

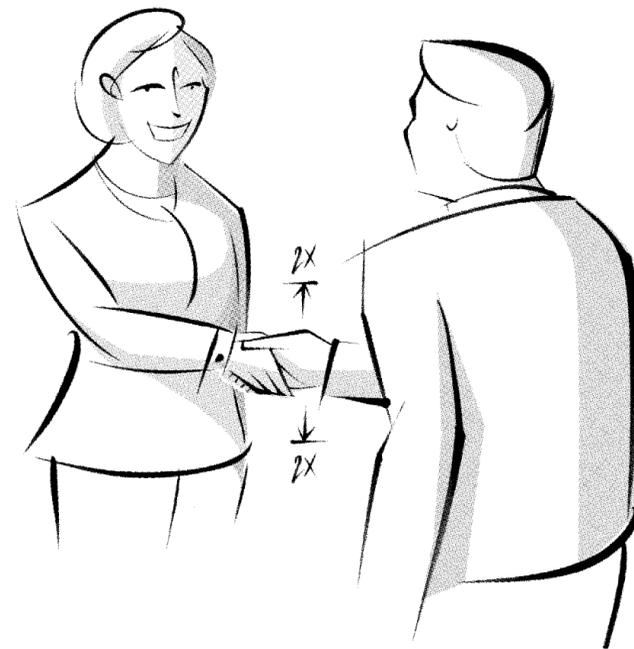
Intervenant à sa demande en fin d'audience, François Canto, le père du policier du RAID tué lors de la fusillade, a encore renforcé l'impression de malaise. « Il y a eu de graves dysfonctionnements, des lacunes, des compromissions, des faiblesses, des impunités qui empoisonnent les affaires en Corse, et la responsabilité de l'Etat est grande, accuse-t-il. Je suis persuadé que ce climat détestable a encouragé le terrorisme. Ceux qui le pratiquaient étaient certains que tout leur était permis et qu'ils étaient assurés de l'impunité. »

Evoquant l'affaire du Golfe de Sperone, au cours de laquelle son fils avait participé à l'interpellation de quatorze suspects, M. Canto s'interroge : « J'aimerais savoir de qui le magistrat instructeur a reçu l'ordre de remettre tous ces gens en liberté. (...) Mon fils est mort pour rien, à cause de la lâcheté, du manque de courage des gens qui dirigeaient ce pays à l'époque. »

Acacio Pereira

Rencontre à Vienne

FF TTC 1.370



AMSTERDAM 899
FF TTC

HONG KONG 3.705
FF TTC

ROME 1.385
FF TTC

BEYROUTH 2.500
FF TTC

JOHANNESBURG 3.515
FF TTC

20 DESTINATIONS EN PROMOTION AU DÉPART DE PARIS ET DE PROVINCE!

Avec des prix pareils, vos amis, même éloignés, sont faciles à rejoindre. Alors, oubliez les distances, et allez les rencontrer, pour de vrai!

* Sur vols KLM uniquement. Réservations : KLM 01 44 56 18 18, Alitalia 0802 315 315 ou dans votre agence de voyages. Prix A/R au départ de Paris, taxes d'aéroport incluses au 25/10/99, période de voyage du 15 janvier 2000 au 31 mars 2000 (dernier retour), soumis à conditions de vente et de transport et dans la limite des places disponibles.

KLM 01 44 56 18 18, Alitalia 0802 315 315

THE KLM-ALITALIA PARTNERSHIP

ONE TICKET TO THE WORLD.

Alitalia

Affaire Elf : une lettre de Raymond Lévy

À LA SUITE de notre article (*Le Monde* du 24 novembre) révélant la mise en examen d'Evelyne Duval, secrétaire particulière de l'ancien ministre des finances Dominique Strauss-Kahn, qui indiquait que celle-ci avait « été rémunérée par Elf par l'entremise de Raymond Lévy, qui présidait le Cercle de l'industrie et qui avait été lui-même l'un des dirigeants d'Elf-Aquitaine dans les années 70 », M. Lévy nous a fait parvenir la précision suivante : « M^{me} Duval a bien été employée par le Cercle de l'industrie pour y exercer, à mi-temps, la fonction de secrétaire de direction. Elle a bénéficié pour ce faire d'un contrat de travail régulièrement signé par Dominique Strauss-Kahn, vice-président du Cercle, et a été rémunérée par le Cercle à ce titre, à compter de janvier 1994. Mais je ne suis à aucun moment intervenu dans les relations qu'elle aurait eues avec Elf, relations dont, jusqu'à ce jour, j'ignorais totalement l'existence. »

Les responsabilités dans le carambolage de l'A13 établies grâce à l'informatique

LA JUSTICE a pu établir les responsabilités de la trentaine d'automobilistes mis en examen ces dernières semaines pour blessures et homicides involontaires dans le cadre du carambolage de l'autoroute A13 qui, le 29 septembre 1997, avait fait 12 morts et 94 blessés. « Le concours de la gendarmerie nationale et de l'informatique a permis de réunir tous les éléments pour entendre toutes les personnes impliquées dans cet accident, de faire la synthèse des 500 auditions réalisées », a indiqué, mardi 23 novembre, le procureur de la République de Bernay (Eure), Philippe Stelmach, qui a précisé que « le programme informatique utilisé a été élaboré en partie sur un programme utilisé par le FBI ». Quelque 134 véhicules s'étaient télescopés par temps de brouillard à la hauteur de Bourg-Achard (Eure), sur une distance de 1,5 kilomètre.

DÉPÊCHE

■ UNIVERSITÉS : à la suite d'un incendie qui a ravagé, dans la nuit du 10 au 11 novembre, la majeure partie des locaux du centre universitaire de Clichy, près de 3 000 étudiants de l'Institut national des langues et civilisations orientales (Inalco) doivent être relégués. Selon le président de l'université, André Bourgey, 2 500 mètres carrés (sur 3 400 au total) sont ainsi devenus indisponibles. Provisoirement, le rectorat a proposé de prêter aux étudiants et aux enseignants environ 500 mètres carrés de salles dans l'hôpital Beaujon, une surface qu'ils jugent « très insuffisante ».

16 / LE MONDE / JEUDI 25 NOVEMBRE 1999

DISPARITION

Horst P. Horst

Le photographe de la mode élégante des années 30

L’**AMÉRICAIN** d’origine allemande Horst P. Horst, un des photographes qui ont façonné une imagerie classique et raffinée de la mode dans les années 30, est mort à Palm Beach (Floride) jeudi 18 novembre, à l’âge de quatre-vingt-treize ans.

Né Horst Bohrmann le 14 août 1906, Horst avait fait de son prénom son nom pour ne pas être confondu avec Martin Bormann, le secrétaire de Hitler. Il ne mâchait d’ailleurs pas ses mots pour une Allemagne qui lui avait fait honte : *« Si je n’étais pas allé à Paris, je serais resté un petit boche allemand »*, nous confiait-il, en 1991, à l’occasion d’une rétrospective au Musée des arts de la mode. C’est à Paris qu’il réalisera ses plus belles images, dominées par l’élégance, des jeux de lumière qui décapaient les formes, le culte du corps, des références à la peinture et à l’Antiquité. Mais c’est en Allemagne que ses archives sont retournées, déposées dans le futur Musée de la photographie que dirigera Manfred Heiting. Après avoir étudié l’architecture avec Walter Gropius, Horst arrive à Paris en 1929 pour travailler dans l’atelier de Le Corbusier. Il est vite *« déçu par les conceptions »* de l’architecte et rencontre le photographe de mode George Hoyningen Huene, alors photographe-phare de *Vogue*, dont il devient l’assistant.

Cette rencontre bouleverse la vie de Horst et forge son esthétique. Hoyningen Huene utilisera la carure d’athlète de son assistant pour une publicité pour un maillot de bain. Assis sur un ponton face à la mer, associé à une femme mannequin, il tourne le dos à l’objectif. Cadrage audacieux ? *« Ce qui était audacieux, c’était de poser en maillot de bain ! Peu de mannequins acceptaient, et les magazines hésitaient à publier de telles images. Voilà pour-quoi Huene nous a fait tourner la tête. »* Horst fera vite le saut, de l’assistant au photographe. Il devient photographe pour *Vogue*, de 1932 à 1939. Son image la plus connue a pour titre *« Corset Mainbocher »* : une femme de dos, le corset défait, la tête baissée, comme abandonnée. *« C’était deux jours avant la guerre, mon dernier à Paris avant de m’embarquer pour les Etats-Unis sur le Normandie. Tout le monde pleurait dans les rues. Cette photo symbolise un monde disparu, tout ce que je devais laisser derrière moi à Paris. Le corset ne se portait plus, remplacé par Coco Chanel par la guépière. Vogue a trouvé l’image choquante parce que le corset était ouvert sur le dos, et l’a retouchée. »*

Prolonger une *« élégance disparue »*, c’est tout l’enjeu de la photo-

AU CARNET DU « MONDE »
Naissances
– Vanves. Lyon.
Pierre et Michèle BOUSQUET sont heureux de faire part de la venue au monde, chez leurs enfants Philippe et Karima , de la petite sœur de Juliette,
Bérénice, Yasmine ,
née le 20 novembre 1999.
– Il y a douze ans, naissait
Laurène .
Il y a douze jours, naissait
Théo .
A la grande joie de sa sœur, de tous les amis de ses parents et de sa nombreuse parentèle.
Forcément, il est le plus beau bébé du monde. Quelle belle histoire…!
Louissette et Euloge PADONOU, 13, rue Fénelon, 75010 Paris.

Rémi et **Fabiola CHAURAND** di FRANCESCO ont l’immense joie d’annoncer la naissance de

Loup, Lester, André, Fantomas,

né le 21 novembre 1999, à Paris.

Trop de la balle atomique.

Myriam et Georges CONSTANTIN , Odile et Jacques LERICHE ont la joie d’annoncer la naissance, le 1 ^{er} novembre 1999, de
Mariane ,
premier enfant de
Florence et Olivier .
10, rue Nouvelle, 21700 Comblanchien.

graphie de Horst. C’est clair dans la mode. Pas de flash, deux lampes minutieusement disposées et un fond clair pour mieux faire surgir un drapé, un mouvement, une allure. Suggérer les choses plutôt que les montrer. Toujours magnifier. Souvent, plus que la robe, c’est le corps qui l’intéressait : *« Je n’ai jamais cessé d’’apprendre” le corps. J’ai passé un temps fou au Louvre, où j’ai observé la disposition des mains, des pieds, les jeux de lumière, le mouvement. J’ai voyagé en Italie pour assimiler la technique de Michel-Ange et de Léonard de Vinci. En Grèce pour la sculpture. Je n’ai pas cessé de faire des études de nu, en cherchant la pureté, la simplicité et la géométrie du corps. »*

« DISCRÉTION ET SIMPLICITÉ »

Ses portraits traduisent la même obsession. Horst a côtoyé le Paris chic des années 30 – Jean Cocteau, Julien Green, Gertrude Stein, Luchino Visconti, Christian Bérard. On lui doit les plus beaux portraits de Marlene Dietrich, Coco Chanel, Salvador Dalí… Coco Chanel surtout : *« Elle tient la cigarette entre deux doigts, de cette façon si vulgaire mais qui devient chez elle l’élégance même. »*

Le personnage était à l’unisson. Sourire affable, il portait le costume sombre, le noeud papillon, avait la mèche blanche bien rangée, s’appuyait sur une canne et tenait à s’exprimer en français pour retrouver *« le parfum de [sa] jeunesse »*. Horst a photographié jusqu’à l’âge de quatre-vingt-cinq ans, prenant des libertés avec ses sujets – un portrait halluciné d’Andy Warhol –, s’aventurant dans la couleur, travaillant pour le *Vogue* américain, photographiant des intérieurs de châteaux irlandais pour *House & Garden* où répondant à des commandes de publicité pour Calvin Klein.

Les images que demandait la presse de l’après-guerre ne correspondaient plus à son monde rêvé. Des nouveaux venus, Richard Avedon en tête, imposent chez *Harper’s Bazaar*, le concurrent de *Vogue*, une photo de mode plus libre, plus proche de la vie, plus insolente aussi. Horst dira que la mode et le monde ont perdu en route cette fameuse élégance. Quand nous lui avions demandé de la définir, voici ce qu’il répondait : *« La discrétion, la simplicité. L’impression que tout est possible sans en faire état. Coco Chanel par exemple, qui m’invite à l’Opéra sans me prévenir que nous serons accompagnés par le président des Etats-Unis. »*

<i>Michel Guerrin</i>

Anniversaires de naissance
– A l’occasion de leurs anniversaires avant le prochain en l’an 2000.
Pour
Addie et Aper .
Avec toute notre affection.
Catherine, Louis, Thierry, Gilles et Michèle.

Mariages
M. et M^{me} Georges GAVILLET , M. et M^{me} Charles POULOT ont la joie d’annoncer le mariage de leurs enfants,
Frédérique et Christian-Georges ,

le vendredi 26 novembre 1999, à 10 heures, en l’église Saint-Augustin, Paris-8^e.

Décès
– M ^{me} Jean-François Demarquay, née Odile Bonnamaux, son épouse, M. et M ^{me} Pierre Lancery, sa sœur et son beau-frère, Le professeur et M ^{me} Graham Rook, M ^{me} Isabelle Demarquay, M. et M ^{me} Olivier Van Ruymbeke, ses enfants, Christopher, Grégory, Astrid, Jean et Romain, ses petits-enfants, Sa famille et ses amis, ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean-François DEMARQUAY, survenu le 22 novembre 1999.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 26 novembre, à 10 h 15, en l’Eglise réformée de l’Etoile, 56, avenue de la Grande-Armée, Paris-17^e, et sera suivie de l’inhumation au cimetière de Fontainebleau.

Cet avis tient lieu de faire-part.
1, rue Bellanger, 92200 Neuilly-sur-Seine.

M. Pierre BERGER, directeur général honoraire de la Banque de France, président d’honneur de la Banque Demachy,

survenu en son domicile parisien le 22 novembre 1999, à l’âge de quatre-vingt-huit ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 25 novembre, à 15 heures, en l’église de Cheilly-lès-Maranges (Saône-et-Loire).

Une messe sera célébrée à Paris ultérieurement.

Il a rejoint dans la Paix du Seigneur son épouse.

Marie-Antoinette BERGER VADOT .
Ni fleurs ni couronnes.
Cet avis tient lieu de faire-part.
14, rue Gustave-Charpentier, 75017 Paris.

– Paris. Montpellier.
Camille Cabana, son mari, Elisabeth Guilhaudis, sa mère, Ses enfants et petits-enfants, Et toute sa famille, ont la tristesse de faire part du décès de
Marie-Claude CABANA , née GUILHAUDIS , conseiller maître à la Cour des comptes, ancien ambassadeur représentant de la France auprès de l’Unesco et de l’OCDE, chevalier de la Légion d’honneur, officier de l’ordre national du Mérite.
Les obsèques ont eu lieu dans l’intimité familiale.
Un service religieux sera célébré en l’église Saint-Pierre du Gros-Caillou, 92, rue Saint-Dominique, Paris-7 ^e , le vendredi 26 novembre 1999, à 10 h 30.
35, rue Malard, 75007 Paris. 51, allée Jean-de-Beins, 34000 Montpellier.

– Michèle et François Babinet, ses enfants, Rémi et Laure Colombe, Marielle et Thierry, Olivier et Marjolaine, ses petits-enfants, Sarah, Pablo, Perceval, Aliocha, Stanislas, Zacharie, Lucas, ses arrière-petits-enfants, Frédéric, père de Sarah, Marie-Anne, mère de Pablo, ont la grande tristesse de faire part de la mort de
Cécile CONVERVIN , née PICARD ,

survenue le 20 novembre 1999, dans sa quatre-vingt-treizième année. Elle les a quittés dans l’espérance de la résurrection et celle de retrouver son mari,

Robert CONVERVIN ,
tué pour notre liberté le 23 mai 1940, à Avesnes (Nord).
La cérémonie religieuse a lieu ce mercredi 24 novembre, à 14 h 30, en l’église Saint-Marcel, Paris-13 ^e , suivie de l’inhumation au cimetière du Père-Lachaise.
5, rue Nicolas-Houël, 75005 Paris.

– Julien, Mathieu et Marc, ses fils, Sa famille, Et ses nombreux amis, ont la douleur de faire part du décès brutal de

Diva de VASCONCELOS ,
survenu dans sa cinquante-sixième année.
L’inhumation aura lieu ce mercredi, à 15 h 15, au cimetière du Père-Lachaise, à Paris.
Cet avis tient lieu de faire-part.

– Agnès Courtejoie-Doneux, son épouse, Julien, Laurence et Thomas, ses enfants, Les familles apparentées, Et ses très nombreux amis, ont la profonde douleur de faire part du décès de

Jean-Léonce DONEUX .
Né à Verviers, le 14 janvier 1931, il nous a tiré inopinément sa révérence à Woluwe-Saint-Lambert, le 14 novembre 1999.
Les funérailles ont eu lieu dans l’intimité, le 18 novembre, au cimetière de Woluwe-Saint-Lambert.
Le présent avis tient lieu de faire-part.
Rue de la Station-de-Woluwe, 46, 1200 Bruxelles.

« Puisse le Christ, qui a voulu partager nos souffrances et porter nos faiblesses sur la croix, vous faire pressentir cet Amour que Dieu vous porte et l’avenir plein d’espérance qu’ouvre pour nous sa Résurrection. » (Testament spirituel de Mgr Delaporte.)

Le 21 novembre 1999, à l’âge de soixante-treize ans et dans la quarante-cinquième année de son sacerdoce,

Mgr Jacques DELAPORTE, ordonné évêque le 9 octobre 1976, archevêque de Cambrai le 25 avril 1980, président de la Commission française Justice et Paix, officier de la Légion d’honneur,

a été accueilli dans la Paix et la Joie de Dieu au cours d’un pèlerinage en Terre sainte à Jérusalem.

La messe de funérailles sera célébrée le samedi 27 novembre 1999, à 15 heures, en la cathédrale Notre-Dame-de-Grâce de Cambrai.

Des veillées de prière seront organisées dans les différents doyennés ou secteurs pastoraux le vendredi 26 novembre en soirée.

De la part des Evêques de la Conférence épiscopale et particulièrement de la Région apostolique Nord, Prêtres et diacres, Religieux, religieuses et tous les fidèles du diocèse,

de M^{me} Léonie Delaporte, sa maman, M^{me} Jacqueline Bultez-Delaporte, sa sœur, Isabelle, Cécile, Gilles et Samuel Bultez, ses neveux et nièces, Les familles Desaintquentin et Lefevre et leurs enfants, Les nombreux cousins et cousines et tous ses amis.

Il sera possible de se recueillir auprès de Mgr Delaporte, 30, rue de Noyon, à Cambrai, à partir du jeudi 25 novembre, de 9 heures à 12 heures et de 16 heures à 19 heures.

Archevêché de Cambrai, 30, rue de Noyon, 59400 Cambrai.

– M^{me} Jacques Montmerle, sa mère, Mathilde Casmeze, sa sœur, M. et M^{me} Gérard Levé, sa sœur et son beau-frère, Alexandre, Edouard et Cyril, ses neveux, Istvan Varga, son ami, ont la douleur de faire part du décès de

Philippe GAND ,
survenu le 20 novembre 1999.
L’incinération aura lieu dans la plus stricte intimité, le 25 novembre 1999.
Cet avis tient lieu de faire-part.

– A
Philippe .
Ton cœur d’or t’a lâché, tu es parti sans bruit vers le ciel et je sais que je te rejoindrai dans les étoiles.
Istvan, 38, rue de l’Abbé-Carton, 75014 Paris.

– M^{me} Guy Le Breton, son épouse, M. Marc Le Breton, M. Serge Le Breton, ses enfants, Sébastien, Martin, Charlotte, Camille, Alix, ses petits-enfants, M. Serge Le Breton, Le docteur et M^{me} Georges Le Breton, M^{me} Simone Ravert, M. et M^{me} Gérard Lary, ses frères et sœurs, M. et M^{me} Jean-Luc Imbert, ses beaux-enfants, Les familles Le Breton, Grodner, Missey, Kolb, Et tous ses amis, ont la douleur d’annoncer le décès de

Guy LE BRETON, ancien élève de l’Ecole polytechnique,

survenu le 20 novembre 1999, à l’âge de soixante-treize ans.

Les obsèques ont eu lieu, dans la plus stricte intimité, le 23 novembre.

Cet avis tient lieu de faire-part.

53, rue de la Tour, 75116 Paris.

Germaine RIBIÈRE ,
décédée le 20 novembre 1999,
était une grande amie de l’Association des Enfants cachés.
Résistante dès 1940, elle a été la collaboratrice de Mgr Saliège, ainsi que membre fondateur des Amitiés Chrétiennes, avec Mgr Gerlier, l’abbé Glasberg et le Père Chaillé. Juste parmi les nations, elle a organisé des réseaux de sauvetage d’enfants juifs à Limoges, Grenoble, Lyon et Paris. En 1953, elle a dénoué le drame des enfants Finaly.
Enfants cachés, 17, rue Geoffroy-l’Asnier, 75004 Paris.

– Charlotte Lapoule-Le Penven, son épouse, Solange et Francis Mc Le Penven, sa belle-fille et son fils, Teddy Le Penven, son petit-fils, font part du décès du

commandant de gendarmerie honoraire Francis Yves LE PENVEN, médaille commémorative française guerre 1939-1945 avec barrette « France-Libération », chevalier dans l’ordre du Mérite civil,

survenu le 2 novembre 1999, dans sa quatre-vingt-cinquième année.

Selon la volonté du défunt, les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité, et il a été procédé à la crémation au cimetière du Père-Lachaise, à Paris.

Cet avis tient lieu de faire-part.
Villa Saint-Hubert, 14, avenue de La Celle-Saint-Cloud, 92420 Vauresson.

– Les amis de Syndex ont appris avec peine le décès de

Daniel NEBENHAUS,

à la suite d’une longue et pénible maladie, dans la nuit du 23 novembre 1999.

Daniel était chaleureux, sympathique, à l’écoute des uns et des autres.

Il restera dans notre souvenir comme un excellent compagnon avec lequel nous avons eu plaisir à travailler.

Syndex, 27, rue des Petites-Ecuries, 75010 Paris.

– L’Ecole hôtelière de Paris Jean-Drouant, 20, rue Méricier, Paris-17^e, a la douleur de faire part du décès de

Patrick PEUFAILLIT, professeur agrégé de lettres,

survenu le 19 novembre 1999, à Paris.

Les obsèques auront lieu dans la plus stricte intimité.

– M^{me} Maurice Silverston, Alain et Sylvette Silverston et leurs enfants, Didier-David Silverston, Et toute la famille, ont la tristesse d’annoncer le décès de

Maurice SILVERSTON, évadé de France, grand invalide de guerre,

survenu le 23 novembre 1999, dans sa soixante-dix-neuvième année.

Ses obsèques auront lieu le jeudi 25 novembre, à 10 heures, au cimetière parisien de Bagneux.

Cet avis tient lieu de faire-part.

26, rue Alphonse-Karr, 75019 Paris.

– MM. Lazard Frères et Cie ont le très vif regret de faire part du décès de

M. Jacques SOURD DE VILLODON, très ancien collaborateur de la banque et ancien gérant.

La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 26 novembre 1999, à 10 h 30, en l’église Saint-Ferdinand des Ternes, Paris-17^e.

– Les membres du conseil d’administration de la Société anonyme de la Rue Impériale de Lyon ont le très vif regret de faire part du décès de

M. Jacques SOURD DE VILLODON, président-directeur général,

survenu le 22 novembre 1999.

La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 26 novembre, à 10 h 30, en l’église Saint-Ferdinand des Ternes, Paris-17^e.

– La direction, Et le personnel de la Société anonyme de la Rue Impériale de Lyon, ont la très grande tristesse de faire part du décès de

M. Jacques SOURD DE VILLODON, président-directeur général,

dont les qualités humaines et professionnelles ont marqué la vie de leur société.

Ses obsèques auront lieu le vendredi 26 novembre 1999, à 10 h 30, en l’église Saint-Ferdinand des Ternes, Paris-17^e.

CARNET DU MONDE TARIFS 99 - TARIF à la ligne
DÉCÈS, REMERCIEMENTS, AVIS DE MESSE, ANNIVERSAIRES DE DÉCÈS 136 F TTC - 20,73 € TARIF ABONNÉS 118 F TTC - 17,98 €
NAISSANCES, ANNIVERSAIRES, MARIAGES, FIANÇAILLES 520 F TTC - 79,27 € FORFAIT 10 LIGNES Toute ligne suppl. : 62 F TTC - 9,45 € THÈSES - ETUDIANTS : 83 F TTC -12,65 € COLLOQUES - CONFÉRENCES : Nous consulter
☎ 01.42.17.39.80 + 01-42-17-38-42 Fax : 01.42.17.21.36

– Les membres de l’Association française de psychiatrie et du Syndicat des psychiatres français ont la grande tristesse de faire part du décès du

docteur Claude VEIL, vice-président,

survenu le 22 novembre 1999, à Paris.

Ils s’associent de tout cœur à la peine de sa famille.

147, rue Saint-Martin, 75003 Paris.

Remerciements
– Seloua Boulbina remercie tous ceux qui se sont associés à sa peine lors du décès de
André LUSTE ,
le 24 octobre 1999.
<i>« Que la terre lui soit légère. »</i>

Anniversaires de décès
– Le commandeur ami des sourds se souvient de

Yves CHAPELAIN, qui enseignait les sourds. La Camarde l’arracha au milieu de ses élèves, le 25 novembre 1998. Que l’océan de nos regrets garde ses cendres.

– 2 septembre 1929-24 novembre 1998,
Jean DROMER .
Que tous ceux qui, depuis un an, ont témoigné de leur fidélité à son souvenir soient ici chaleureusement remerciés.
Eliane Dromer et ses enfants.

– Il y a quinze ans, mourait
le professeur Marcel GALLIOT .
Souvenez-vous.

– Il y a dix ans,
Nicole MOUCHENICK
nous quittait.
Elle nous manque tellement.
Claude et Sylvie, ses enfants.

Avis de messe
– Les amis de Simone, d’Hélène et de Patrick Vincelet, Avec ses petits-enfants, organisent à la mémoire de
Simone RABATEL , professeur de philosophie,

une cérémonie au 20, rue des Tanneries, Paris-13^e, où sera célébrée une messe et lui sera rendu un hommage le samedi 27 novembre 1999, à 11 heures.

Elle nous a quittés dans sa quatre-vingt-dixième année et a fait don de son corps à la science.

Conférences
LES FORUMS DU MOUVEMENT JUIF LIBÉRAL DE FRANCE (MJLF)
Débat sur le thème de « LA FIN DE LA VIE »
Avec le rabbin Gabriel FARHI, le professeur Claude JASMIN, M ^{me} Claudine DAHAN, animé par Paul BERNARD.
Jeudi 25 novembre 1999, à 20 h 30. MJLF, 11, rue Gaston-de-Calllavet, 75015 Paris

Enseignements
MP PC MPSI PCSI , enseignement supérieur privé. LE COURS INDIVIDUEL DE QUALITÉ. 01-43-25-35-48

Cours
Cours particuliers d’informatique à domicile (Internet, bureautique, multimédia). Tous niveaux. 300 formateurs en I.D.F.
ALDISA. Tél. : 01-46-10-50-32.

Associations communiquez vos Assemblées générales tous les jours dans le Carnet Tarif à la ligne 120 F TTC / 18,29 € ☎ 01.42.17.39.80 Fax : 01.42.17.21.36

HORIZONS

ENQUÊTE

CHAQUE matin à 8 h 55, son cartable à la main, Daniel Labetoulle gravit le majestueux escalier d'honneur du Conseil d'Etat. A 9 heures pile, cet amoureux de la ponctualité rejoint son grand bureau, donnant sur la place du Palais-Royal, où les seuls éléments de décor qu'il s'autorise sont deux bibliothèques vitrées contenant la collection reliée des grands arrêts de la justice administrative, ainsi que des recueils de lois et des codes. Il chausse ses lunettes d'écaïlle pour se plonger dans l'aride lecture du *Journal officiel*.

M. Labetoulle, le « président Labetoulle », comme l'appellent ses collègues avec révérence, préside la « section du contentieux » du Conseil d'Etat. Autrement dit, c'est le « numéro un » de la partie juridictionnelle de cette institution, qui fait en outre office de conseiller juridique du gouvernement. Sous sa direction courtoise mais ferme travaillent quelque 120 magistrats, qui sont eux-mêmes les juges suprêmes de l'ordre administratif : ils confirment ou annulent les décisions des cours d'appel et des tribunaux administratifs. Inconnus du grand public, ils font trembler ministres et élus, dont ils condamnent les actes non conformes au droit : ce sont eux qui ont suspendu la commercialisation du maïs transgénique. Ce sont encore eux qui ont annulé l'élection de Charles Millon à la présidence du conseil régional Rhône-Alpes.

Les sourcils froncés, le président Labetoulle extrait de ses tiroirs une pile de statistiques qui font le point, mois par mois, des dossiers entrés au Conseil, et du stock en souffrance. « Il y a eu une époque où l'on jugeait moins d'affaires qu'on n'en recevait. Mon obsession est que cela ne se reproduise pas », explique-t-il. Lorsque le rythme se ralentit, il sermonne poliment les magistrats placés sous son autorité, afin qu'ils donnent un coup de collier.

Cette façon de faire représente une révolution culturelle au Conseil d'Etat : dans ce temple du droit, on s'est assez peu soucieux de justiciables pendant deux siècles. L'essentiel était de ciseler un bel édifice jurisprudentiel, et non de répondre aux demandes des requérants, qui pouvaient être morts lorsqu'ils obtenaient gain de cause. M. Labetoulle, âgé de soixante ans, a lui-même été formé à cette école qui « exaltait » la fonction jurisprudentielle « au détriment de la notion de service au justiciable ». Il affirme que les choses ont changé « depuis une dizaine d'années », « sous la pression de la société », aux yeux de laquelle une justice administrative trop lente risquait de perdre toute « crédibilité ». Ordinateurs, fax et photocopieurs ont été introduits, ce qui a permis un dialogue plus rapide avec les requérants ou les administrations. Mais la culture de l'urgence s'est plus difficilement propagée. De l'avis de nombreux avocats, M. Labetoulle est « le premier président du contentieux à se comporter en véritable gestionnaire ». L'intéressé, en fonction depuis janvier 1998, admet que son « souci premier » est d'« abréger les délais moyens de jugement ».

A sa demande, les affaires sont traitées en fonction de leur importance ou de leur urgence, et non plus, comme par le passé, de leur date d'enregistrement. « J'estime que le rachat d'Orangina par Coca-Cola est plus important qu'un litige sur la notation d'un fonctionnaire », se justifie le magistrat. Les dossiers les plus sensibles politiquement, économiquement ou socialement font l'objet d'un compte à rebours, le conseiller d'Etat n'hésitant plus à brusquer les ministères pour qu'ils envoient leurs mémoires dans les temps. « Les ordonnances du plan Juppé sur la Sécurité sociale et leurs décrets ont été jugés en moins d'un an », se félicite-t-il.

La deuxième préoccupation du président Labetoulle concerne l'évolution de la jurisprudence : sa fonction le conduit à en garantir « la cohérence et la stabilité », car « une règle de droit qui change trop souvent ne peut plus servir de référence aux administrés ». Toute nouvelle jurisprudence doit donc être posée pour « une dizaine d'années ». Avis aux chiens fous fraîchement sortis de l'ENA qui auraient envie de chahuter ces normes pré-toriennes ! Le président de la section du contentieux et ses trois adjoints veillent : cette « troïka », comme on l'appelle, se réunit tous



Juge au Conseil d'Etat

Ses magistrats font trembler les ministres, annulent une élection, suspendent la vente du maïs transgénique. Portrait d'une institution bicentenaire qui défend la clé de son indépendance : le secret des délibérations

les mardis après-midi, pour vérifier la conformité à la jurisprudence des affaires les plus délicates de la semaine, qu'elles concernent la responsabilité médicale, le droit des étrangers, les marchés publics ou des affaires fiscales. Lorsque la troïka estime que l'interprétation des textes peut évoluer, elle le fait savoir en renvoyant le litige devant les formations de jugement les plus solennelles du Conseil d'Etat.

Comment un magistrat administratif peut-il évaluer la nécessité d'un changement de jurisprudence ? « Il doit être à l'écoute de la société, sans pour autant suivre ses pulsions », répond M. Labetoulle, qui cite en exemple la position prise par le Conseil sur l'affaire du foulard islamique : les enseignants doivent tolérer la présence d'élèves affichant des convictions religieuses, le port du foulard ne pouvant être interdit que s'il trouble l'ordre public ou porte atteinte à la sécurité. « Nous avons été plus tolérants que ne le souhaitait sans doute l'opinion publique », constate le conseiller d'Etat. « Certaines affaires posent de véritables problèmes de conscience », confie-t-il. « Aurait-il fallu dire qu'il y avait un préjudice indémensurable ? », demande-t-il, le Conseil ayant tranché cette question par la négative.

Comment ce magistrat administratif se met-il à l'écoute de la société ? « Je lis Le Monde depuis quarante-cinq ans », indique-t-il. Il parcourt une revue de presse au Conseil et ouvre *Libération* de temps en temps, « pour sa petite rubrique d'échecs ». Il écoute la radio et ses éditorialistes tous les matins.

Il regarde peu la télévision, « sauf pour les matches de rugby ». Chaque soir, pendant une heure ou deux, il relit les grands mémorialistes comme Chateaubriand, Saint-Simon ou le cardinal de Retz, qu'il cite volontiers. De tels auteurs lui permettent-ils vraiment de comprendre ses contemporains ? « Mais le cardinal de Retz était un prodigieux observateur, ses Mémoires permettent de saisir la psychologie politique ! », se récrie le conseiller.

La fonction de magistrat suppose une indépendance de jugement. Celle de numéro un du contentieux implique, selon son président, une « impartialité » qui ne puisse être « mise en doute ». Ce haut fonctionnaire s'est interdit toute adhésion à un parti politique ou une association. Sorti second de la promotion Montesquieu de l'ENA, en 1966, il a refusé des directions de cabinet de crainte d'être étiqueté. Il n'a occupé aucune fonction dans l'administration.

C'est toutefois le goût, autant que le devoir, qui lui a dicté sa conduite : n'étant pas un « amateur de dîners en ville », il apprécie un métier « où l'on n'est pas obligé de recevoir ses supérieurs », et où seule la rigueur intellectuelle compte. Il admet qu'il aurait eu « la nuque trop raide pour faire allégeance à un ministre ». En outre, il aime un rythme de vie qui permet de « travailler chez soi en pantoufles, plutôt que dans l'agitation d'un cabinet ».

« Si j'avais voulu gagner beaucoup d'argent, j'aurais été à l'Inspection des finances ! », fait-il remarquer. Au Conseil d'Etat, il touche tout de même 45 000 francs par mois et dis-

pose d'une voiture avec chauffeur. A ce salaire s'ajoutent des revenus que sa « pudeur » lui interdit d'« étaler », tirés d'activités extérieures : enseignement à Paris-II (Assas), représentation du gouvernement auprès de l'ordre des géomètres experts, direction de la publication des *Cahiers juridiques de l'électricité et du gaz*, dont il n'est pas

Les affaires sont traitées en fonction de leur importance ou de leur urgence, et non plus, comme avant, de leur date d'enregistrement

peu fier, bien que la collaboration à cette « danseuse » d'EDF lui impose de ne pas siéger lorsque le Conseil d'Etat examine des contentieux relatifs à l'entreprise publique.

L'indépendance des jugements repose, selon le président Labetoulle, sur le secret du délibéré. « Ici, on n'a pas la chance d'être à la Chambre des lords ! », ironise, en privé, des conseillers en désaccord avec ce point de vue, dans une allusion à la transparence avec laquelle la juridiction britannique a refusé l'immunité diplomatique au général Pinochet. Le délibéré a lieu aussitôt après la présentation de l'affaire en séance publique ; il se conclut par

un vote à main levée. Pourtant, le jugement n'est rendu public que quinze jours, voire trois semaines plus tard. « Il faut prendre le temps de mettre en forme les observations faites », explique M. Labetoulle. Par conséquent, conclut ce juriste sans crainte de la tautologie, « la décision doit rester secrète jusqu'au jour où elle est rendue publique ».

Le magistrat s'étrangle de colère lorsqu'il évoque la fuite qui a permis au Monde de donner le sens de l'arrêt Millon deux jours avant son prononcé officiel, en décembre 1998. « Si nous en connaissions l'auteur, nous prendrions des sanctions disciplinaires ! » Pourtant, seule avait été dévoilée la décision, non les débats ou le vote qui l'avaient précédée. « On a mis le doigt dans l'engrenage qui conduit à trahir le secret du délibéré ! », réplique le magistrat. Au lendemain d'une nouvelle fuite concernant les élections régionales dans les Bouches-du-Rhône, tous les membres du Conseil ont, à sa demande, reçu chez eux un formulaire les engageant à respecter le secret du délibéré, qu'ils ont dû signer et renvoyer à l'expéditeur.

L'extrême rigueur du président de la section du contentieux vaut également pour les avocats. Il estime que la « relation de confiance » qu'il entretenait avec l'un d'eux a été « trahie » le jour où ce dernier, averti qu'une affaire importante pourrait être « lue sur le siège », c'est-à-dire que son verdict pourrait être rendu public le jour même, en a prévenu *Le Monde*. « Je lui avais donné l'information pour lui et son client, pas pour la presse ! proteste M. Labetoulle, qui s'imagine que, si des difficultés de rédaction avaient empêché de lire l'affaire sur le siège, il y aurait eu toutes sortes de supputations sur les intentions cachées du Conseil dans les journaux. »

LE souci d'indépendance conduit parfois à une opacité contraire au souhait, affiché par M. Labetoulle, que « le public comprenne la juridiction administrative ». Les commissaires du gouvernement (magistrats chargés de présenter les affaires en séance publique) ne sont pas obligés de faire état de la programmation de leurs dossiers, mis à part les plus importants. Du coup, certains litiges juridiquement simples mais non dénués d'impact politique peuvent être jugés sans aucune publicité, comme, récemment, les actes pris par Dominique Voynet, ministre de l'environnement, pour transposer une directive européenne, qui ont été annulés à la demande de chas-

seurs. Les commissaires ne sont pas tenus de fournir le texte des conclusions qu'il prononcent dans une salle à l'acoustique détestable, où le public, les jours d'affluence, n'arrive pas à entrer, la moitié des 40 places disponibles étant réservée à des gens de la maison. France 3-Corse s'est définitivement « grillée » pour avoir braqué sa caméra sur un texte sans en avoir eu l'autorisation. Pourtant, sans les conclusions, le néophyte ne peut rien comprendre aux arrêts, qui sont d'une concision redoutable, puisque « tout est dans le silence », selon l'expression consacrée. M. Labetoulle promet qu'à l'occasion des travaux du bicentenaire « un écran géant sera installé dans la salle des pas perdus ».

Il est, hélas, une jurisprudence sur laquelle le président Labetoulle n'est pas prêt à opérer de revirement : l'appellation des commissaires du gouvernement, qui pourrait être changée par voie réglementaire, à la demande du Conseil. Aberrante, elle conduit à penser qu'ils sont des représentants du gouvernement. Or toute supplication visant à un changement de nom fait invariablement l'objet d'un rejet, au terme d'un raisonnement en trois temps. Premièrement, admet M. Labetoulle, il est vrai que l'expression prête à confusion. Deuxièmement, par quoi la remplacer ? Le terme de « commissaire à la loi » laisserait croire qu'il s'agit d'un représentant du parquet, alors que le commissaire ne représente que lui-même : il exprime « son opinion sur les solutions qu'appelle, suivant sa conscience, le litige ». En fait, le commissaire n'est qu'un rapporteur s'exprimant en public. On pourrait donc l'appeler « rapporteur public ». Mais... troisièmement, pourquoi changer un nom qu'ont illustré de grands anciens comme Léon Blum ? Sachons garder le legs de l'histoire ! Les successeurs de M. Labetoulle entendront-ils mieux les doléances du grand public ?

Rafaële Rivais
Dessin : Rita Mercedes

Les interrogations de la République italienne

D'UN JOUR À L'AUTRE, deux déclarations. Elles n'ont apparemment rien à voir entre elles, mais elles posent de manière aiguë la question du rapport de l'Italie à son passé, récent ou plus lointain. Vendredi 12 novembre, le philosophe turinois Norberto Bobbio, théoricien de la gauche démocratique, confie au journal *Il Foglio* sa jeunesse « philofasciste » (*Le Monde* du 18 novembre). Le lendemain, le président du conseil, Massimo D'Alema, aboutit la Démocratie-chrétienne et le Parti socialiste, qui ont sombré dans l'opération « Mani pulite » (Mains propres) après avoir régné pendant près de cinquante ans sur la Péninsule.

La déclaration de M. Bobbio n'est pas à proprement parler une révélation. Le trouble qu'elle provoque naît des circonstances qui l'entourent. Le vieux sage – il vient d'avoir quatre-vingt-dix ans – a accepté de répondre aux questions d'un jeune historien, Pierangelo Buttafuoco, plus ou moins relié à la mouvance néofasciste, pour un journal dirigé par Gianfranco Ferrara, ancien communiste que ceux qui l'ont connu à l'époque ne classent pas parmi les réformateurs, ancien porte-parole de Silvio Berlusconi quand celui-ci dirigeait le gouvernement...

VISION MANICHÉENNE

La gauche laïque en est sûre : il s'agit d'une « opération idéologique » qui ne vise rien de moins qu'à remettre en cause les fondements de la République italienne, en laissant entendre que « les pères de la Patrie » ne sont pas à l'abri de tout soupçon. Ce serait jeter par-dessus bord le bien commun aux deux grandes forces politiques qui se sont affrontées depuis la fin de la guerre : la Démocratie-chrétienne et le Parti communiste, liés par l'opposition au fascisme et finalement par une vision manichéenne de l'histoire, dans laquelle le mouvement mussolinien représentait le mal et la Résistance le bien.

En donnant, à travers son expérience personnelle, une vision plus nuancée de l'histoire, en reconnaissant avoir joué « double jeu » (*doppiezza*) avec les fascistes et avec les antifascistes, en admettant une sorte de dédoublement (*sdoppiamento*) entre « un moi politique et un moi culturel », Norberto Bobbio fait voler en éclats les schémas simplistes. Il n'est certes pas le premier. Des historiens italiens, comme Renzo De Felice, ont contribué au cours des dernières années à donner une vision plus nuancée du Ventennio (les vingt ans de fascisme). Mais que la remise en cause vienne de la figure intellectuelle de la 1^{re} République, née dans les combats de la Résistance, à laquelle il participa lui-même, comme de la 1^{re} République en gestation dérange les adeptes du politiquement correct à l'italienne.

Si l'on pouvait dans les an-

nées 20, ainsi que le raconte Bobbio, fréquenter des fascistes et des antifascistes, continuer ses études sans trop de difficultés, alors le régime n'était peut-être pas le mal absolu qu'on a dépeint après la Libération. Si Bobbio n'en a pas parlé plus tôt parce qu'il « avait honte », alors la conscience collective de l'Italie démocratique est peut-être fondée sur un refoulement du passé et sur une forme de mauvaise conscience. En même temps, l'antifascisme, qui était « une valeur nécessaire à l'identité nationale » (*La Repubblica*), devient une notion relative. « Bobbio aussi a été fasciste ? Alors nous avons tous été fascistes, et puis tous démocrates-chrétiens, et demain, qui sait ? toujours aussi fourbes, tous de braves Italiens. Ce n'est pas ça, l'histoire de l'Italie », conclut le quotidien de centre gauche.

Tous des démocrates-chrétiens ? Pourquoi pas ? semble répondre en écho Massimo D'Alema. En tout cas, il n'y aurait pas de quoi se repentir, si l'on en croit le président du conseil issu des rangs de l'ancien Parti communiste reconverti dans le socialisme démocratique. Lui aussi veut lancer « une réflexion sur notre histoire collective », afin « d'ouvrir une ère politique complètement nouvelle ». Cette réflexion ne doit pas « laisser aux futures générations l'image de cinquante ans de notre histoire comme celle d'une histoire de voleurs et d'assassins qui s'affrontaient ». Pour combattre cette impression désastreuse léguée par Tangentopoli – les affaires de corruption des hommes politiques et les enquêtes des petits juges qui ont pratiquement rayé de la carte politique la Démocratie-chrétienne et le Parti socialiste de Bettino Craxi –, il faut considérer l'histoire de ces deux grandes formations dans une autre lumière.

Cette révision, prélude peut-être à une amnistie, a aussi des objectifs immédiatement politiques que Massimo D'Alema n'a pas cachés : « Si nous voulons, à juste titre, que l'histoire du communisme italien ne soit pas malicieusement réduite à une variante du stalinisme (...), nous devons commencer à voir dans l'avenue du catholicisme démocratique et du Parti socialiste italien plus que la longue maturation de Tangentopoli. » C'est alors qu'il sera « possible de récupérer les passions, les idéaux, les valeurs liés jadis à des appartenances internationales et à des idéologies fourvoyées ». Un examen impartial de l'histoire démocrate-chrétienne apparaît comme la condition d'une réflexion honnête des communistes sur leur propre passé, réflexion collective qui n'a pas vraiment eu lieu en Italie, malgré les diverses phases d'aggiornamento du PCI.

Entre les appels de Norberto Bobbio et de Massimo D'Alema à reconnaître un passé qui, refoulé, reviendrait comme un cauchemar, il y a des différences fondamentales.

Le vieux philosophe met son passé en ordre au moment d'approcher, selon son expression, « la ligne d'arrivée ». Le chef des ex-communistes veut préserver l'image de son parti. Le premier n'hésite pas à ébranler le mythe fondateur de la République ; le second veut redonner à celle-ci l'éclat qu'elle a perdu. Bobbio pense que l'histoire italienne ne s'écrit pas seulement pour ou contre le fascisme, D'Alema souhaite reconstituer l'alliance morale des partis laïques et catholiques sur laquelle s'est établie en 1947 l'Italie moderne.

REMISE EN CAUSE

Leur point commun est de souligner les interrogations que l'histoire pose encore à l'Italie d'aujourd'hui. Le ciment de l'identité nationale s'est fissuré au cours des dernières années. Après la guerre, cette identité s'était constituée dans le souvenir de la lutte commune des catholiques démocrates, des communistes, des socialistes, des libéraux contre le fascisme à l'intérieur et contre l'ennemi de l'extérieur. Le face-à-face de la Démocratie-chrétienne et du Parti communiste pendant cinquante ans ne l'avait pas entamé.

La chute du mur de Berlin a remis

en cause le partage implicite du pouvoir, libéré des énergies, enlevé sa raison d'être à la Démocratie-chrétienne en même temps que sa fonction de rempart contre le communisme. Avec la disparition de la Démocratie-chrétienne, le pacte antifasciste s'est dilué. Les héritiers du mouvement mussolinien se sont débarrassés de leurs oripeaux les plus voyants pour se transformer avec l'Alliance nationale en un parti de gouvernement. Un ex-communiste est devenu président du conseil après avoir fait chauffer la place par un démocrate-chrétien en rupture de ban.

Tous les repères ayant été bouleversés, il n'est pas étonnant que le théoricien de l'antifascisme et de la responsabilité démocratique confesse la tentation fasciste de sa jeunesse dans un journal proche de Berlusconi. Norberto Bobbio aurait-il voulu souligner ainsi, par-dessus toutes autres considérations, l'importance de l'honnêteté intellectuelle que tout le monde lui reconnaît qu'il aurait rendu un grand service. Ce ne serait pas un si mauvais point de départ pour commencer à reconstruire dans un chaos d'incertitudes.

Daniel Vernet

Le Petit Prince par Leiter



La dernière bataille budgétaire de Bill Clinton

IL Y A UN AN, la majorité républicaine du Congrès, qui venait de remporter une victoire électorale étonnante contre Bill Clinton et s'appropriait à le faire passer en jugement, avait promis que le prochain budget serait aux couleurs républicaines et qu'il serait adopté dans les temps. C'est pourtant avec sept semaines de retard sur le calendrier et dix jours sur le début des vacances parlementaires d'hiver que représentants et sénateurs ont adopté, à la fin de la semaine dernière, la loi de finances pour 1999-2000. Une fois de plus, l'affrontement aura tourné en faveur du président, qui, au prix de quelques concessions, a réussi à faire prévaloir ses priorités.

Minoritaire, blessé par une procédure en destitution qui n'a pas abouti, affaibli en cette ultime année de son mandat, le président « canard boiteux » a montré qu'il lui restait encore des ressources. Ainsi a-t-il opposé avec succès son veto au cheval de bataille des républicains pour les élections de l'an 2000, une réduction massive d'impôts de 792 milliards de dollars, obtenu le règlement de près de 1 milliard d'impôts aux Nations unies – en échange de l'interdiction de l'aide à l'avortement –, une augmentation massive du nombre des enseignants et des policiers, quelques milliards pour Medicare, le service de santé des personnes âgées, et quelques gestes symboliques en direction des écologistes. Il a forcé ses adversaires à se battre

sur son propre terrain, celui sur lesquels les démocrates sont le plus en phase avec la société – les questions sociales, l'éducation, la sécurité –, avant de les contraindre à accepter un compromis à son avantage.

INSÉRÉS EN CATIMINI

Le texte adopté, portant sur 391 milliards de dollars, couvrait les dépenses de sept ministères. Il était quasiment impossible pour les représentants et sénateurs de lire ce document de 2 000 pages, fini de rédiger à la dernière minute, gonflé in extremis de cadeaux insérés en catimini par des élus pour leur circonscription, avant de le voter. Ce qui explique la sortie du candidat républicain, le sénateur John McCain, contre « l'atmosphère empoisonnée » de cette fin de session.

Il était facile aux deux camps, en cette période d'excédents budgétaires, de faire des promesses, mais bien difficile aux républicains de convaincre les Américains de la nécessité de réduire les dépenses publiques. Le débat s'est donc déplacé sur l'utilisation des fonds servant à payer les retraites – appelée ici Sécurité sociale –, dans lesquels les gouvernements successifs ont largement puisé. Républicains et démocrates se sont mutuellement accusés de vouloir mettre la main sur cet argent appartenant aux contribuables pour finalement se neutraliser. Résultat : il sera délicat d'y toucher à l'avenir. Du moins officiellement, puisque des artifices

comptables ont permis au Grand Old Party (les républicains) de se targuer d'avoir protégé ces réserves contre l'avidité de la Maison Blanche, alors qu'il y aurait en fait prélevé 36 milliards.

Neuf mois à peine ont passé, et déjà le « Monicagate » paraît bien lointain. De même que semble bien oublié le zèle réformiste qui animait Bill et Hillary Clinton à leur arrivée à la Maison Blanche, en janvier 1993. Après l'échec désastreux de leur projet de réforme du système de santé et la prise de contrôle du Congrès par la vague républicaine de 1994, le président a dû se contenter de marquer des points contre ses adversaires en jouant de leurs divisions et en collant à l'opinion comme à son ombre. Son génie tactique l'a aidé à l'emporter, année après année, sur la scène budgétaire. Mais il a eu du mal à faire voter les projets auxquels il tenait : contrôle des armes à feu, traité sur l'interdiction totale des essais nucléaires (CTBT) et réforme de la santé.

Ce manque d'ambitions et cette stratégie du coup par coup sont les principales faiblesses de l'équipe Clinton-Gore selon le challenger du vice-président à la Maison Blanche, Bill Bradley. Comme l'a déploré Robert Reich, ancien secrétaire au travail de Bill Clinton, qui vient de rallier l'ex-sénateur, « l'étendue des problèmes n'est pas comparable à celle de la réponse ». Le fait qu'un enfant sur quatre vive en-dessous

du seuil de pauvreté lui paraît « scandaleux ». En effet, alors que les Etats-Unis ont connu, durant l'ère Clinton, une prospérité insolente et que le chômage atteint un niveau plancher record, que le nombre de foyers possédant des actions est passé en seize ans de 19 % à 48 %, celui des personnes sans couverture sociale a augmenté de 5 millions depuis 1993 pour dépasser les 40 millions.

PROSPÉRITÉ INSOLENT

La bataille budgétaire aura été la dernière avant l'ouverture officielle de la campagne électorale, dans laquelle Bill Clinton n'aura, du moins officiellement, plus son mot à dire. D'autant que les deux démocrates qui briguent sa succession, Al Gore et Bill Bradley, font tout pour prendre leurs distances avec le locataire de la Maison Blanche. Ce dernier s'efforce néanmoins d'assurer une succession démocrate à la présidence et la reconquête du Congrès : les républicains ne disposent, en effet, à la Chambre que d'une majorité de 5 sièges. « Le plus grand succès de ce budget, a-t-il déclaré, est d'avoir bloqué les réductions d'impôts de façon que nous puissions financer la réduction de la dette publique et que MM. Bradley et Gore, et même les républicains, puissent discuter des moyens d'éliminer la pauvreté chez les enfants et d'étendre la couverture sociale. »

Patrice de Beer

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Tél. : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : <http://www.lemonde.fr>

ÉDITORIAL

Les passions du cinéma

LA protestation de plusieurs cinéastes contre la sévérité d'une partie de la critique à l'égard de leurs films peut se comprendre. La préparation et le tournage d'un long métrage demandent un lourd investissement, en temps, en argent, en énergie : des hommes ou des femmes qui ont porté en eux pendant plusieurs mois, voire plusieurs années, un projet artistique qui acceptent mal qu'une critique expéditive, qu'ils jugent dénuée de générosité et d'esprit d'ouverture, réduise à néant leurs efforts.

Leur émotion est d'autant plus naturelle que la presse jouit d'un grand pouvoir. Il est donc légitime qu'elle accepte la critique et qu'elle se prête au débat sur ses propres pratiques. C'est ce que fait *Le Monde* en publiant le texte soumis à la signature des réalisateurs à l'initiative, notamment, de Patrice Leconte. Des journalistes, de *Monde* entre autres, y sont attaqués en des termes dont la violence nous paraît déplacée. Mais, puisque nous revendiquons la liberté de la critique, nous ne saurions refuser celle qui nous vise.

De même, nous n'oublions pas que le journalisme est soumis à des règles et qu'au nombre de celles-ci figure le respect des personnes. Il est vrai qu'une certaine culture de la dérision et de la méchanceté a parfois fait fi de ce principe. Les auteurs parlent de « férocité », de « bassesse », de « mépris » : ils n'ont pas toujours donné, même si les exemples qu'ils donnent ne sont pas les plus convaincants. L'époque n'est plus, ne devrait plus être, dans quelque domaine que ce soit, au journa-

lisme péremptoire, qui passe volontiers pour arrogant et irrite le lecteur plus qu'il ne l'éclaire.

Il reste que la liberté de la critique ne doit souffrir aucune atteinte, aucune diminution. « Nous ne contesterons jamais la liberté d'expression », affirment d'entrée de jeu les auteurs. La suite de leur texte n'est pas tout à fait à la hauteur de cet excellent principe. Or, dans un univers où la promotion occupe presque exclusivement les écrans de la télévision – média le plus puissant –, l'espace qu'offre la presse écrite demeure l'indispensable garantie de l'esprit critique. Celui-ci ne saurait être soumis à aucune réserve, à aucune condition, à aucun « pacte » de « bonne coexistence ». Il suppose au contraire que soit encouragé le conflit des idées, des subjectivités, des regards, des cultures.

Ce qui est en cause, c'est aussi l'indépendance économique de la presse, que *Le Monde* entend défendre par-dessus tout. Car sous la colère des cinéastes s'exprime en même temps la défense d'intérêts économiques. Quand des producteurs ou des distributeurs refusent leur publicité à un journal sous prétexte que celui-ci a dit du mal d'un de leurs films, la pression qu'ils exercent n'est pas du meilleur aloi. Elle est même digne des plus archaïques mœurs patronales. De fait, le texte que nous publions dévoile cet enjeu marchand sous la proposition – évidemment inacceptable – qu'aucune critique négative ne soit publiée le jour de la sortie du film concerné.

Le débat est ouvert. Au-delà des cinéastes et des critiques, il concerne la démocratie et l'idée que l'on s'en fait.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directeur, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint
Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomet
Directeur artistique : Dominique Roynette
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Rédacteurs en chef :
Alain Frachon, Erik Izraelewicz (*Editoriaux et analyses*) ; Laurent Greilsamer (*Suppléments et cahiers spéciaux*) ; Michel Kajman (*Débats*) ; Eric Fottorino (*Enquêtes*) ; Eric Le Boucher (*International*) ; Patrick Jarreau (*France*) ; Franck Nouchi (*Société*) ; Claire Blandin (*Entreprises*) ; Jacques Buob (*Aujourd'hui*) ; Josyane Savigneau (*Culture*) ; Christian Massol (*Secrétariat de rédaction*)
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Médiateur : Robert Solé
Directeur exécutif : Eric Pliailoux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Nernet ; partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre
Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourme (1991-1994)
Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 1 003 500 F. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du Monde, Fonds commun de placement des personnels du Monde, Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Léna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS **Le Monde**

Le Salon de l'enfance

LE GRAND PALAIS va s'amuser. Lui qui prête toute l'année son architecture fin de siècle à la technique et aux arts sérieux va devenir une kermesse du jeune âge et déborder de la joie tourbillonnante des enfants. Du 26 novembre au 15 décembre, une manifestation comme il n'y en eut guère dans la vie parisienne s'y tiendra. Cela s'appellera le Salon de l'enfance, de la jeunesse et de la famille, et les organisateurs ne pensent pas faire montre d'un trop grand optimisme en escomptant 1 million de visiteurs.

Peut-être se souvient-on encore du premier Salon de l'enfance, qui s'ouvrit à l'automne de 1946 au Parc des expositions. Son succès, déjà, prouvait l'opportunité de la formule. Il n'y avait qu'à la reprendre, mais sur une plus grande échelle. Entre-temps la France a pris conscience de sa capacité démogra-

pique toute neuve : 860 000 naissances, l'an passé ; plus de 8 millions de jeunes au-dessus de quatorze ans. Les tourbillons de l'enfance, s'ils furent toujours d'actualité, se posent aujourd'hui de la plus pressante manière.

« Notre ambition, nous dit-on au commissariat général, a été de fonder, de réunir au Grand Palais tout ce qui a trait, de près ou de loin, à ce domaine, aujourd'hui encore si incomplètement exploré. Avec ses enseignements pédagogiques, ses conseils pratiques, ses leçons vivantes de puériculture, le Salon sera d'abord une école à l'usage des parents. Mais il doit être aussi un centre collectif d'amusements pour les enfants, leur Salon, leur vrai Salon. » (26 novembre 1949.)

En raison d'une grève générale, *Le Monde* daté 25 novembre n'a pas paru.

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC (5,57 F/mn)
ou 08-36-29-04-56 (9,21 F/mn)

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-88-46-60
Index du Monde : 01-42-17-29-33. Le Monde sur microfilms : 03-88-71-42-30

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

CONSTRUCTION Le dépôt de bilan du numéro deux allemand du bâtiment, Philipp Holzmann, mardi 23 novembre, a créé un choc considérable outre-Rhin. La veille, les

banques avaient refusé leur soutien au plan de sauvetage du groupe. ● **LE CHANCELIER** Gerhard Schröder est monté au créneau. Il devait se rendre, mercredi, à Francfort, pour

rencontrer une vingtaine de banquiers du groupe. ● **UN ADMINISTRATEUR** provisoire a été désigné en attendant de savoir si cette ultime tentative peut permettre le maintien

de la société, ou si elle doit être liquidée. 40 000 emplois directs et indirects sont en jeu. ● **POUR CONSERVER** ses parts de marché, alors que le secteur du bâtiment s'effondrait,

Philipp Holzmann a consenti des prix inférieurs à ses coûts de revient. La nouvelle direction, qui avait promis le retour à l'équilibre, aurait poursuivi ces pratiques douteuses.

La débâcle de Philipp Holzmann illustre le divorce banque-industrie

Les établissements financiers donnent désormais la priorité à la satisfaction de leurs actionnaires. Ils ont acculé au dépôt de bilan le numéro deux allemand du bâtiment, dont les dirigeants prenaient des risques inconsidérés pour sauver leurs parts de marché

FRANCFORT

de notre correspondant

Le dépôt de bilan du géant de la construction Philipp Holzmann, mardi 23 novembre, a créé une onde de choc considérable en Allemagne. Le numéro deux du BTP s'était à peine déclaré en cessation de paiement que Gerhard Schröder montait au créneau, depuis Berlin, pour tenter d'éviter la suppression de dizaines de milliers d'emplois : l'entreprise, qui a dévoilé voici dix jours un trou de 2,4 milliards de deutschemarks (1,23 milliard d'euros), « est en mesure d'être assainie », a estimé le chancelier, sans exclure une aide gouvernementale. Confronté pour la première fois à une telle situation, M. Schröder devait se déplacer en personne à Francfort, mercredi, pour tenter de jouer les médiateurs entre la société et la vingtaine de banques créancières qui ont refusé de soutenir son plan d'assainissement.

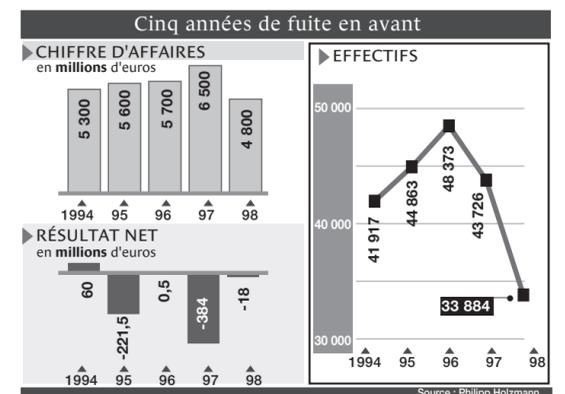
« Si nous réussissons grâce à l'intervention du chancelier, nous retirerons notre demande de mise en cessation de paiement », a déclaré Heinrich Binder ; épuisé par les négociations des derniers jours, le président du directoire de Philipp Holzmann s'est réjoui d'un pareil soutien, sans savoir « ce que M. Schröder pourrait apporter ». Cette intervention rencontre un certain scepticisme dans la communauté financière, le *Handelsblatt* dénonçant un « soutien maladroit ». Lundi soir, le ministre-président du Land de Hesse (la région de Francfort), Roland Koch (CDU) avait déjà tenté en vain une médiation de la dernière chance. Il aurait manqué entre 230 et 250 millions de deutschemarks (115 à 125 millions d'euros) pour boucler le plan de sauvetage du groupe surendetté.

La chute brutale de Philipp Holzmann, qui venait de fêter son cent cinquantième anniversaire sur la promesse d'un retour prochain à l'équilibre, suscite aussi une grande effervescence à Francfort, le siège du groupe. Les établissements de crédit sont au cœur des critiques ; le

quotidien populaire *Bild* dénonce « la honte des banques » en première page, mercredi. Des salariés de l'entreprise ont manifesté dans les rues de la capitale financière allemande, mardi. Dans leur colère, ils ont bloqué l'accès de certaines agences de la Commerzbank, qui passe pour être la première responsable de l'échec des ultimes négociations entre la direction et ses créanciers dans la nuit de dimanche à lundi. Le travail a cessé sur la plupart des chantiers allemands de Holzmann.

LE PREMIER À TRÉBUCHER

Le sort de ce dernier est désormais suspendu à la décision du tribunal de Francfort. En principe, ce dernier peut décider d'ouvrir une procédure de redressement judiciaire, ou s'orienter vers une liquidation, selon un cadre législatif réformé au début de l'année. Pour éviter sa disparition pure et simple, Philipp Holzmann a besoin dans un premier temps de plus de 700 millions de deutschemarks d'argent frais. Un administrateur provisoire a été désigné, tandis que le directoire du groupe a été renforcé par un spécialiste du droit des faillites, Klaus Hubert Görg. Selon M. Binder, « l'objectif(...) est de chercher des solutions,



1999 aurait dû être l'année du retour à l'équilibre du groupe Philipp Holzmann. Ses pertes se sont au contraire creusées, et ses effectifs sont tombés à 28 000 personnes actuellement.

pour sauvegarder le groupe dans son ensemble ». « En cas de redressement, il va s'agir de garder les parties rentables, et de se séparer des activités déficitaires », a précisé M. Görg. Les activités allemandes seraient les plus concernées par un éventuel plan d'assainissement ; la disparition du groupe entraînerait la suppression de 28 000 emplois directs,

dont 17 000 en Allemagne, et de 30 000 à 40 000 postes chez les sous-traitants.

Au-delà de ces tentatives presque désespérées de sauvetage, les milieux économiques et politiques allemands continuent de s'interroger sur les causes d'un tel naufrage. Alors que la récession du BTP dure depuis plus de quatre ans en Alle-

magne, Philipp Holzmann est le premier à trébucher. « Il est très difficile de comprendre ce qui s'est passé ; ces événements ont surpris car la direction avait dit que tous les cadavres avaient été identifiés au cours des derniers mois, or il en restait de très importants pas encore évalués », indique Hans-Peter Wodniok, analyste financier à la filiale francfortoise du Crédit lyonnais, qui demeure sceptique sur les chances de survie du groupe.

« DES ERREURS REPRODUITES »

Officiellement, Heinrich Binder, président du directoire depuis 1997, continue de faire porter la responsabilité de la débâcle à ses prédécesseurs. Les pertes de 2,4 milliards de deutschemarks, « proviennent à 95 % de charges anciennes », répète-t-il. Les procédures de contrôle auraient été quasiment inexistantes avant le renouvellement du directoire, et l'arrivée de M. Binder. D'anciens responsables n'auraient pas tenu le conseil de surveillance informé des risques liés à certains projets immobiliers. Plusieurs engagements aux quatre coins du pays seraient révélés, après une récente réévaluation, ruineux. Des plaintes ont d'ailleurs été déposées par Holzmann : le parquet de Francfort

mène une enquête pour falsification de bilan, fraude et abus de confiance.

Néanmoins, ces explications ne semblent pas convaincre tous les observateurs. La presse allemande s'interroge ouvertement sur les capacités de « redresseur » prêtées à M. Binder. Depuis la prise de fonction de cet homme à l'allure très classique, Philipp Holzmann a été profondément restructuré : de 48 000 en moyenne annuelle en 1996, les effectifs sont passés à 28 000 en 1999. Les filiales les plus déficitaires à l'étranger ont été liquidées, à l'instar des activités françaises.

Cependant, « il est probable que certaines erreurs du passé se soient reproduites », estime un spécialiste du secteur : le rival de Hochtief aurait pris l'habitude, pour surmonter ses manques de liquidités et faire tourner ses capacités de production, de réduire au maximum ses prix pour remporter les contrats. Un manque de rigueur conduisant à un dépassement des coûts quasi systématique. Le groupe aurait eu tendance à oser plus que ses concurrents, en particulier dans les nouveaux Länder : « Tous les groupes ont été très actifs à l'est, mais ils ont structuré leurs affaires différemment, Holzmann avait tendance à commencer la construction plus tôt, sans les mêmes garanties, que les autres », explique Hans-Peter Wodniok.

Les liens historiques entre Holzmann et la Deutsche Bank (deuxième actionnaire avec 15 %, après le groupe belge Gevaert) auraient, selon un analyste, « incité certains responsables à prendre des risques non mesurés ». Ces hauts dirigeants n'auraient finalement pas compris que, désormais, la première banque allemande, à l'instar de ses homologues de la place de Francfort, préfère choyer ses actionnaires plutôt que d'éponger les dettes d'un géant du bâtiment.

Luc Rosenzweig

Philippe Ricard

Un coup dur pour le holding flamand Gevaert

BRUXELLES

de notre correspondant

« Ce n'est pas l'un des meilleurs choix que j'ai pu faire, mais l'ensemble n'est pas en danger. » Tel était, mardi 23 novembre, le commentaire sobre d'André Leysen, PDG du holding anversois Gevaert, à l'annonce du dépôt de bilan de Holzmann. M. Leysen, une grande pointeure du capitalisme belge, avait racheté, il y a à peine un an, le paquet d'actions de Holzmann détenu par Hochtief, son concurrent direct dans le BTP en Allemagne. Cette cession était intervenue après l'interdiction par l'office fédéral allemand des cartels de la prise de contrôle de Holzmann par Hochtief. Gevaert était ainsi devenu l'actionnaire de référence du groupe sinistré, avec

30 % de son capital. Marc Francken, administrateur délégué, explique aujourd'hui que son groupe n'a été que très tardivement informé de la situation financière réelle de Holzmann et qu'il étudie les moyens de demander des compensations sur le plan judiciaire. L'investissement effectué par Gevaert dans Holzmann représente 1,2 milliard de francs français (205 millions d'euros). M. Francken, en outre, se défend des critiques formulées envers les actionnaires par quelques banquiers allemands, notamment la Commerzbank : « Si Gevaert n'a pas suivi le plan de redressement, ce n'est pas parce que nous ne voulions pas, mais parce que nous ne pouvions pas. L'effort demandé dépassait largement nos disponibilités », explique en-

core M. Francken. L'action Gevaert a perdu plus de 15 % en deux semaines à la Bourse de Bruxelles, cotant 46,3 euros le 23 novembre.

Cette chute entraîne à la baisse l'ensemble de la place boursière belge, car Gevaert figure en bonne place au Bel 20, l'équivalent belge du CAC 40. Le groupe affirme cependant que, même dans l'hypothèse de l'extinction de la valeur d'investissement Philipp Holzmann dans le portefeuille de Gevaert, l'actif net du groupe par action est estimé à 51 euros. Cette annonce a provoqué, mardi, une légère remontée de l'action Gevaert de 45,5 à 46,3 euros.

Luc Rosenzweig

Philippe Ricard

Gerhard Schröder à la poursuite d'un modèle perdu

BERLIN

de notre correspondant

Le « camarade des camarades » est-il devenu le « camarade des camarades » ? Mardi 23 novembre, le

ANALYSE

Le chantre de la modernité semble aujourd'hui mener un combat dépassé

chancelier allemand Gerhard Schröder a veillé à apparaître, devant les caméras, aux côtés du président du conseil d'entreprise du groupe de BTP en faillite Philipp Holzmann. Le chancelier a offert sa médiation aux banquiers de Francfort, accusés de laisser périr une entreprise de 28 000 salariés alors qu'il ne manque « que » 230 à 250 millions de marks pour la sauver.

M. Schröder n'a pas exclu que l'Etat fédéral puisse intervenir pour sauver l'entreprise en perdition.

Cette intrusion du chancelier dans le monde des affaires est la deuxième en moins d'une semaine. Dans un entretien au *Monde* du 20 novembre, il a adressé une sévère mise en garde au britannique Vodafone, qui a lancé un raid sur le conglomérat allemand Mannesmann : M. Schröder a condamné les OPA hostiles, accusées de détruire la culture d'entreprise, suscitant un tollé dans la presse britannique.

L'attitude du chancelier peut surprendre, lui qui plaide pour un Etat maigre et a chanté un hymne à la croissance et à l'innovation dans les entreprises pendant la campagne électorale de 1998. Réputé proche de Tony Blair, Gerhard Schröder n'a-t-il pas signé avec le premier ministre britannique, en juin, un article sur la rénovation de la social-

démocratie, qui lui a valu d'être taxé de néolibéralisme dans son propre parti ?

ARRIÈRE-PENSÉE ÉLECTORALISTE

Le discours de M. Schröder n'est pas toujours en ligne avec ses actes : ses interventions récentes s'inscrivent dans la suite logique de celles qu'il a pu faire lorsqu'il était ministre-président de Basse-Saxe, la région de Hanovre, entre 1990 et 1998. En 1991, le jeune ministre-président aide, via la banque de sa région NordLB, les industriels allemands à contrer l'offensive de l'italien Pirelli contre la firme de pneumatiques allemande Continental. En 1994, il organise le sauvetage d'une filiale du groupe aéronautique Dasa, Lemwerder, menacée de fermeture. Rebelote en 1998 : en pleine campagne électorale en Basse-Saxe, M. Schröder décide de nationaliser, pour quelques

mois, toujours grâce à NordLB, l'entreprise sidérurgique de sa région Salzgitter, en passe d'être reprise par l'autrichien Voest Alpine.

Ces interventions s'expliquent, certes, par des arrière-pensées électoralistes : en 1998, M. Schröder, qui devait absolument gagner les élections pour être nommé candidat du SPD à la chancellerie, s'est assuré le vote des ouvriers de la région de Salzgitter en arrêtant la firme autrichienne. Aujourd'hui, à deux semaines du congrès du SPD, M. Schröder ne peut pas laisser liquer le groupe Holzmann. Il ne peut pas non plus laisser démanteler l'ex-fleuron de la Ruhr Mannesmann, à quelques mois d'élections régionales décisives pour le SPD dans son bastion de Rhénanie du Nord-Westphalie.

Mais ces attitudes correspondent surtout aux convictions profondes du chancelier, qui tente de sauver un modèle rhénan. Il cherche à protéger le *Standort Deutschland*, l'Allemagne site de production industriel, qui emploie les couches ouvrières du SPD. Pour cela, il estime nécessaire de bloquer l'intrusion des entreprises étrangères en Allemagne ; il défend les emplois dans les secteurs en déclin, comme la sidérurgie ou le BTP (Salzgitter, Holzmann).

M. Schröder affirme certes que les investissements étrangers sont bienvenus. C'est le cas lorsqu'il faut construire en rase campagne une usine de verre plat à Bitterfeld (l'américain Guardian) ou une usine de composants électroniques à Dresde (AMD) dans l'ex-RDA. Mais dès qu'il s'agit de prendre des participations dans des secteurs à maturité, où des restructurations sont nécessaires (Continental, Salzgitter, Mannesmann), les réactions sont plus mitigées.

Dans ces secteurs, les OPA, souvent inamicales, ne servent pas à créer des synergies mais à détruire des surcapacités. Et M. Schröder souhaite épargner cette potion amère à l'Allemagne. Ministre-président de Basse-Saxe, il avait justifié la nationalisation de Salzgitter, en expliquant que les industriels préféreraient licencier dans leurs filiales étrangères plutôt que dans leur pays d'origine. Cette attitude nationaliste pose problème, à l'heure où l'Europe va devoir faire face à des regroupements gigantesques, comme naguère les Etats-Unis. Elle complique le jeu en Allemagne même, où le sidérurgiste Krupp n'a pas pu mener à bien son raid sur Thyssen, au nom de la défense de l'emploi. La médiation du chancelier dans le dossier Holzmann permettra peut-être d'adoucir la douleur des salariés, mais ne changera rien au fond : le secteur a des surcapacités qui doivent être détruites, même si chaque entreprise dispose d'un savoir-faire intéressant.

RESTER MAÎTRES DU JEU

Pour justifier ses mises en gardes, le chancelier accuse les OPA hostiles, qui détruiraient la culture d'entreprise. Un raisonnement à sens unique lorsqu'on sait que DaimlerBenz et la Deutsche Bank ont imposé sans états d'âme leur culture à celle de Chrysler et de Bankers Trust dans des opérations pourtant amicales. A l'étranger, les Allemands ne se privent pas pour s'immiscer dans des raids hostiles, en revêtant alors l'habit du chevalier blanc pour voler au secours des managements assiégés. Au printemps, M. Schröder a encouragé Deutsche Telekom dans sa tentative - infructueuse - de rafler Telecom Italia, victime d'un raid d'Olivetti.

Les Allemands préfèrent enfin les opérations négociées, car le poids de leurs entreprises ou de leur marché leur permet en général de rester maîtres du jeu. C'est ce qui a permis à l'allemand Dasa de sauver la mise lors de son rapprochement avec Matra-Aerospatiale. Cet atout n'est plus valable dans les raids hostiles, lorsque le prédateur lance une offre par échange d'actions (OPE). Dans le cas de Vodafone, l'actionnaire ne recevrait pas d'argent liquide, mais des actions Vodafone en échange des actions Mannesmann. Devant la presse étrangère, M. Schröder a estimé lundi 22 novembre que les petits actionnaires devaient avoir droit à recevoir de l'argent en liquide. Ce souci de rassurer les épargnants, à l'heure où l'Allemagne essaie de développer une culture actionnariale, reviendrait à interdire les fusions : à l'heure de la *shareholder value*, aucune entreprise n'a assez de cash pour racheter ses concurrents. Surtout, l'argument de M. Schröder cache une pensée nationaliste : jusqu'à présent, les mastodontes allemands se croyaient protégés par leur taille, nul n'ayant les liquidités suffisantes pour les acheter. Les OPE permettent au contraire aux petits de s'attaquer aux grands.

Le chancelier, chantre de la modernité pendant sa campagne électorale, semble aujourd'hui mener une campagne d'arrière-garde, comme commence à le lui reprocher une partie de la presse allemande : le sauvetage des emplois d'hier et d'un modèle rhénan, qui ne brille pas, depuis une décennie, par ses performances. Plus que les pratiques anglo-saxonnes, ce sont ces résultats médiocres qui font chanceler la forteresse Allemagne.

Arnaud Leparmentier

Le raid sur Mannesmann suscite le débat

ALLIANZ, le géant allemand de l'assurance, actionnaire influent de Mannesmann, via ses nombreuses participations, est un acteur-clé de l'offre hostile lancée par Vodafone, l'opérateur britannique de téléphonie mobile, sur le conglomérat Mannesmann. Dans un entretien aux *Echos* du 24 novembre, Henning Schulte-Noelle, président du directoire d'Allianz, a rappelé que son groupe préfère « des prises de contrôle amicales dont [il] a eu des expériences très positives dans les dix dernières années ». Il ne faut pas en conclure qu'il soutiendra pour autant la défense de Mannesmann face à son agresseur. M. Schulte-Noelle précise qu'« en général les prises de possession hostiles en Eu-

rope ne doivent pas être un tabou. On réagit souvent sur le plan national. Le changement de propriétaire d'une entreprise est une question de valeur et non de drapeau national ». D'ailleurs, M. Schulte-Noelle n'exclut pas que son groupe ait recours à des opérations hostiles. « On ne sait jamais », conclut-il.

Mannesmann a marqué des points, mardi, contre l'offre hostile de Vodafone. Le syndicat américain AFL-CIO, dont le fonds de pension conservera sa fidélité à Mannesmann, a fait savoir qu'il avait demandé aux différents fonds américains, qui détiendraient au total 13 % du groupe allemand, de rejeter les avances de Vodafone. Après le soutien apporté par Hutchison-

Whampoa, du magnat de Hongkong Li Ka Shing - propriétaire désormais de 10 % du capital après s'être séparé de ses parts dans Orange -, le groupe de Düsseldorf compte sur la fidélité de ses actionnaires salariés, qui détiendraient 7,6 % de son capital. Les représentants des conseils d'entreprise se sont réunis mardi à Düsseldorf, pour manifester leur solidarité avec Klaus Esser, le président du directoire. Chris Gent, directeur général de Vodafone, a répété qu'il n'augmenterait pas son offre. Le titre est retombé à 180,5 euros, car « beaucoup d'indices laissent penser à un échec » de l'assaillant britannique, estiment certains opérateurs de la Bourse de Francfort.

La CGT attaque Aerospatiale en justice pour trente ans de discrimination syndicale

Après sa victoire sur PSA, la confédération entend multiplier les recours judiciaires

La CGT vient de porter plainte devant le tribunal des prudhommes de Paris pour la discrimination dont ont fait l'objet sept de ses militants, sala-

riés d'Aerospatiale. Selon le syndicat, trois cents dossiers sont en cours de constitution. Longtemps incapable de prouver ses affirmations, la

CGT est désormais en mesure d'utiliser des comparaisons statistiques. Une technique qui a fait ses preuves chez PSA et Dassault Aviation.

JEANINE JOUSSEAU avait tout pour réussir. Diplômée de l'École polytechnique féminine en 1960, elle intègre Aerospatiale comme calculatrice en 1961 et se voit promue dès 1963 technicienne supérieure après avoir obtenu 18 sur 20 à un examen interne. Pourtant, M^{me} Jousseau s'apprête à partir à la retraite sans avoir été nommée cadre. Pendant trente-quatre ans, elle n'a même bénéficié d'aucune promotion ni d'aucune augmentation individuelle.

Le graphique retraçant la carrière de Marcel Riot montre que lui non plus n'a pas eu de « chance ». Embauché en 1960 à l'usine de Saint-Nazaire, sa vie professionnelle suit

Plusieurs entreprises concernées

Menacée d'une action au pénal, la direction du groupe automobile PSA a signé un accord sur la carrière des militants syndicaux en septembre 1998. Dassault Aviation a négocié au cas par cas après qu'un délégué CGT eut gagné son procès aux prud'hommes. Chez Renault V I, neuf militants ont gagné leur procès en juillet. La direction a fait appel, mais, parallèlement, a engagé des négociations avec les syndicats. En décembre, six délégués de Framatome plaideront leur cause devant les prud'hommes de Montceau-les-Mines. Alstom a, lui, préféré négocier avant l'audience. Des dossiers sont en cours de constitution dans plusieurs entreprises de la métallurgie et de la chimie.

Selon la CGT, les cas sont bien plus nombreux que le nombre de dossiers déposés, mais deux ou trois dossiers présentés par établissement suffisent à inciter les directions à engager des négociations.

une pente ascendante durant quelques années. Mais depuis vingt et un ans, plus rien. Pas un point de promotion. Comme par hasard, ces deux encéphalogrammes plats ont suivi de peu leur engagement à la CGT. Ces cas ne sont pas isolés. Selon plusieurs délégués CGT, réunis à Paris mardi 23 novembre, 70 exemples de discriminations ont été recensés à Toulouse, 60 à Saint-Nazaire, 20 à Châtillon, 13 à Suresnes... Au total, 350 dossiers sont en cours de constitution. Sept ont déjà été déposés au tribunal des

prudhommes de Paris. Prouver une discrimination nécessite un travail de bénédictins et un réel savoir-faire. « Nous avons consulté les cahiers d'embauche de 1970 et avons retracé les carrières des ouvriers embauchés au premier échelon. Presque tous les adhérents de la CGT sont restés ouvriers alors que plus de la moitié des autres sont passés techniciens. Alors que les salariés sans engagement ont atteint l'échelon 335, les élus et les mandatés de la CG, de FO et de la CFTC ont atteint l'échelon 400, les élus CFDT sont dans la moyenne et ceux de la CGT plafonnent à l'échelon 270. »

Mise à l'écart des postes de responsabilités, refus de formation qualifiante, augmentations individuelles quasi-inexistantes, pratiques vexatoires, interdiction faite aux jeunes embauchés d'adresser la parole aux délégués... selon la CGT, il s'agit d'une politique délibérée de la direction depuis trente ans. « C'est une véritable politique de gestion du personnel militant ou sympathisant. Au fil du temps, les responsables l'ont tous intégrée. Les responsables sont comme Monsieur Jourdain. Ils font de la discrimination sans le savoir. En privé, certains nous expliquent qu'il est inutile qu'ils proposent de nous augmenter car ils savent que cela leur sera refusé et qu'ils seront à leur tour mal notés », expliquent les militants. « Au-delà de la discrimination, cette politique nuit évidemment à l'image de la CGT. Mal formés, mal payés, les militants apparaissent comme des loosers qu'il vaut mieux éviter de fréquenter », témoigne M. Riot.

RATTRAPAGES DE SALAIRES

Le préjudice subi est considérable. M^{me} Jousseau a fait ses calculs. « Il me manque 3,7 millions de francs courants. Sans parler des 20 000 points-retraite que j'ai perdus et qui représenteront 4 000 francs par mois. » Comme le reconnaît son mari qui, lui, estime avoir perdu 1,5 million : « Quand on en prend plein la gueule pendant trente ans, on finit presque par s'y faire. Lorsque nous avons commencé à calculer le manque à gagner, nous n'imaginions pas qu'il atteignait de telles sommes. »

Mais les temps changent. « Aucune direction ne reconnaît la discrimination et le sujet est très délicat pour un inspecteur du travail. Mais maintenant nous arrivons à la prouver avec des études statistiques longues. Cela permet aux prudhommes de condamner la direction, puis à l'inspecteur du travail de

dresser un procès-verbal qui peut déboucher sur une action au pénal. Du coup les directions admettent ce qu'elles appellent des anomalies de traitement et préfèrent engager une négociation », explique François Clerc, le délégué CGT de Peugeot à Sochaux. Son opiniâtreté a fini par contraindre la direction à signer un accord sur la carrière des militants syndicaux, en septembre 1998, quelques jours avant l'audience pénale. Fort de cette victoire, M. Clerc est devenu le « Monsieur Discrimination » de la centrale de Montreuil. C'est lui qui, d'entreprise en entreprise, explique aux délégués comment comparer sur une longue période les carrières des militants par rapport à un panel représentatif.

Si la direction d'Aerospatiale-Matra refuse de répondre au Monde sur ce sujet, elle commence, selon la CGT, à prendre conscience du problème. « Une liste de noms a été déposée et des rattrapages de salaires et de coefficients sont effectués. C'est enfin un début dans la reconnaissance de la discrimination. Mais la direction refuse toujours de

prendre en compte le passif et les rattrapages effectués sont loin de rétablir le déroulement de carrière normal. »

Ici et là, les militants reçoivent – officiellement à l'initiative de la direction locale – des augmentations de salaire. « Il y a trois niveaux de rattrapage. Ceux qui ont un mandat important ont un gros rattrapage, les délégués locaux un rattrapage moyen et les simples syndiqués un plus faible encore, histoire de semer la pagaille à l'intérieur de l'organisation », témoigne M. Marty. Si, dans les usines, les autres salariés ne voient pas forcément d'un bon œil cette reconnaissance de dettes, elle semble paradoxalement mieux acceptée par l'encadrement : « Au bureau d'études de Suresnes, personne n'a refusé de nous communiquer son salaire et son relevé de points de retraite pour établir la discrimination dont étaient victimes treize personnes. Notre situation indignait une grande partie de la population, hiérarchie comprise », raconte M. Jousseau.

Frédéric Lemaître

Le Conseil de la concurrence rejette à nouveau le rachat d'Orangina par Coca-Cola

Décision ministérielle avant le 14 décembre

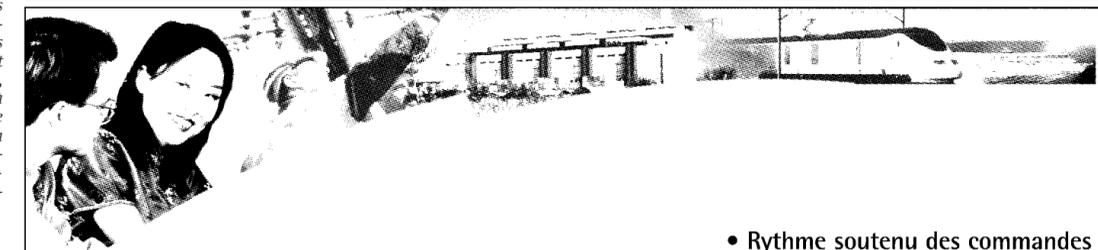
LE CONSEIL de la concurrence a rendu la semaine dernière au ministre de l'économie et des finances son avis sur le dossier du rachat d'Orangina par Coca-Cola, a-t-on appris mercredi 24 novembre. Selon plusieurs sources concordantes, cet avis est à nouveau négatif. En septembre 1998, le Conseil avait jugé que ce rachat mettait en danger la concurrence sur le marché des boissons sans alcool consommées hors domicile (bars, hôtels, restaurants). Dominique Strauss-Kahn s'était appuyé sur cet avis pour refuser l'opération tout en précisant que « sa porte restait ouverte » pour de nouvelles négociations. Un an plus tard, le résultat de celles-ci ne satisfait toujours pas le Conseil.

Les gardiens de la concurrence ont rejeté le nouveau montage proposé par Coca-Cola et Pernod Ricard (actuel propriétaire d'Orangina). Ce dispositif vise à confier la commercialisation d'Orangina sur le marché du hors domicile en France et pendant dix ans à Pampryl, filiale de jus de fruit de Pernod Ricard. La marque Orangina

serait cédée dans le monde au géant américain, et Pampryl en serait le licencié. Deux points litigieux ont été soulevés par le Conseil : la cogestion de la marque par un « comité de pilotage », mis en place par Pernod et Coca-Cola ; la fixation d'objectifs de vente de Pampryl en accord avec le géant américain, qui verserait en retour des primes à son licencié. Ces dispositions avaient, semble-t-il, été demandées par la direction de la concurrence du ministère (DGCCRF) à Coca-Cola.

Le nouveau ministre de l'économie, Christian Sautter a jusqu'au 14 décembre pour prendre sa décision. Il devait s'exprimer mercredi midi sur ce sujet. Son prédécesseur, M. Strauss-Kahn, avait toujours dit qu'il suivrait l'avis du Conseil. On soulignait, mercredi matin, de tous côtés, qu'une marge de manœuvre demeurait pour concilier les points de vue. « Cet avis laisse place à la discussion. Il est équilibré » affirmait Coca-Cola.

Laure Belot et Pascal Galimier



- Rythme soutenu des commandes
- Croissance importante du chiffre d'affaires
- Nouvelle progression du résultat et de la marge opérationnels
- Conséquences financières du redéploiement stratégique intégralement traduites dans les comptes

(€ 158 millions après impôts) traduisant principalement les conséquences financières du redéploiement stratégique de la Compagnie, principalement dans le domaine de l'Energie.

Pour l'année entière 1999/00, le Management s'attend à un renforcement du carnet de commandes résultant principalement de l'inclusion d'ABB ALSTOM POWER.

En excluant l'Energie, l'ensemble des autres Secteurs en terme de performance opérationnelle, devrait faire apparaître une progression par rapport au niveau enregistré lors du précédent exercice.

ABB ALSTOM POWER a des objectifs de rentabilité de 3-4% pour le premier exercice complet de la société commune et de 7-8% pour le moyen terme.

ALSTOM confirme son objectif de marge opérationnelle de 6 % en 2001/02 annoncé lors de l'introduction en bourse de la Compagnie en 1998.

Au cours du 1er semestre 1999/00, ALSTOM a complètement redéployé son secteur Energie, en mettant en œuvre deux opérations simultanées et liées l'une à l'autre : d'une part, l'activité des turbines à gaz de grande puissance a été vendue à General Electric ; d'autre part, les autres activités du secteur Energie ont été regroupées avec les activités production d'énergie d'ABB afin de constituer une société commune ABB ALSTOM POWER. Les deux transactions ont été réalisées à la fin juin 1999.

Au terme d'une revue approfondie de projets effectuée par le management d'ABB ALSTOM POWER, la société commune, dont l'exercice social coïncide avec l'année calendaire, a enregistré, au cours de son 1er trimestre, une charge exceptionnelle avant impôt de € 637 millions, qui concerne en grande partie des faits dont l'origine est antérieure à la date des apports effectués par les deux actionnaires. ALSTOM, en conséquence, a initié la procédure de résolution des différends prévue dans l'accord de constitution de la société commune.

Au cours du premier semestre clos le 30 Septembre 1999, les commandes enregistrées par ALSTOM se sont élevées à € 8 214 millions, soit une augmentation de 12 % par rapport à la même période de l'exercice précédent.

L'augmentation globale de 12% résulte principalement de l'incidence de l'intégration de 50% d'ABB ALSTOM POWER. En excluant l'Energie, les commandes ont augmenté de 3 % par rapport à celles, pourtant déjà très élevées, enregistrées au cours du premier semestre 1998/99. Cette augmentation résulte, en premier lieu, du niveau soutenu des commandes de Transport et Marine, et également de la croissance régulière d'Entreprise.

Le chiffre d'affaires consolidé du premier semestre s'est élevé à € 7 531 millions, soit une hausse de 17 % par rapport à la même période de l'exercice précédent et de 16 % exclusion faite des ventes d'Energie. L'augmentation constatée pour les secteurs excluant l'Energie est due en particulier aux secteurs Transport et Marine.

Le résultat opérationnel s'est élevé à € 365 millions, en augmentation de 25 % par rapport à la même période de l'exercice précédent.

Hors Energie, la marge opérationnelle s'est établie à 5,1 % (contre 3,9% pour le premier semestre 1998/99), marge plus élevée que le taux de marge globale.

Le résultat net, avant amortissement des écarts d'acquisition, s'est établi à € 314 millions, en hausse de 77% par rapport au premier semestre 1998/99. Il comporte un produit net exceptionnel avant impôt de € 88 millions

http : //www.alstom.com
investor.relations@chq.alstom.com
N° Vert 0 800 50 90 51
25, avenue Kléber - 75795
PARIS Cedex

Commentant les résultats présentés au Conseil d'Administration du 22 Novembre 1999, Pierre Bilger, Président Directeur Général d'ALSTOM, a déclaré :
" Au cours du premier semestre, le redéploiement stratégique des Secteurs Energie et Industrie a progressé significativement et est désormais en voie d'être achevé. Les conséquences financières correspondantes ont été intégralement traduites dans les comptes du semestre. L'amélioration de la performance opérationnelle s'est poursuivie, les Secteurs, hors Energie, progressant plus rapidement que l'ensemble. Pour l'ensemble de la Compagnie, nous anticipons pour l'année entière un renforcement de notre carnet de commandes et une nouvelle amélioration du résultat opérationnel des Secteurs hors Energie. Ceci nous permet de confirmer l'objectif de marge opérationnelle de 6 % en 2001/02. "

© - ALSTOM - 1999. ALSTOM, le logo ALSTOM et leurs formes figuratives sont des marques déposées d'ALSTOM. Les autres marques mentionnées dans ce document, déposées ou non, appartiennent à leurs détenteurs respectifs "

Accès de faiblesse de l'euro

L'ACCÉLÉRATION de la croissance économique en Europe ne paraît guère convaincre les opérateurs du marché des changes. L'euro ne cesse de s'effriter face au billet vert et face au yen. Il est tombé, mercredi matin 24 novembre, jusqu'à 1,0250 dollar, son cours le plus faible depuis la mi-juillet. Face à la monnaie japonaise, il avait atteint, la veille, un plus bas niveau historique de 106,75 yens.

Plusieurs éléments contribuent, selon les experts, à expliquer le nouvel accès de faiblesse de l'euro. Le premier tient aux remous provoqués, en Allemagne, par le dépôt de bilan du groupe de BTP Philipp Holzmann (lire p. 20). Cet événement arrive à un mauvais moment pour la première puissance économique de la zone, alors que celle-ci semblait enfin sur la voie du redressement.

INFLATION STIMULÉE

Certains analystes n'excluent pas qu'il pèse sur le moral des industriels, sur le climat des affaires outre-Rhin et sur la Bourse de Francfort. Les risques de rechute de l'économie allemande inquiètent les opérateurs : ils éloignent la perspective de voir la croissance dans la zone euro dépasser enfin celle des Etats-Unis.

De façon plus subjective, les récentes prises de position du chancelier Gerhard Schröder, faisant pression pour que les banques du

pays sauvent l'entreprise en déroute, mais aussi affirmant son opposition à l'OPE lancée par l'opérateur téléphonique britannique Vodafone sur son concurrent allemand Mannesmann ne sont pas du goût des investisseurs britanniques et américains. Cette attitude, dont ils dénoncent à la fois le caractère archaïque et nationaliste, est, à leurs yeux, incompatible avec la création d'une zone économique puissante : elle ne les incite guère à détenir des euros.

A ce climat de crise en Allemagne se sont ajoutées, mardi, les déclarations du président de la Banque centrale européenne (BCE), Wim Duisenberg. Celui-ci a affirmé que la progression du prix du pétrole pourrait stimuler l'inflation dans la zone euro, laissant supposer que l'institut d'émission pourrait plus rapidement que prévu procéder à une nouvelle hausse de ses taux directeurs. Ce scénario est un sujet d'inquiétude supplémentaire pour les opérateurs qui observent que le relèvement décidé au début du mois, au lieu de renforcer l'euro comme attendu, avait eu pour conséquence de l'affaiblir. Si le recul de l'euro s'accélère au cours des prochains jours, certains analystes n'excluent pas que la BCE procède à ses premières interventions sur le marché des changes.

Pierre-Antoine Delhommais

L'Afrique du Sud fait émerger un marché africain de la télévision

Le Cap a accueilli, du 16 au 19 novembre, la quatrième édition du Sithengi, le marché du film et de la télévision. Doté d'une industrie audiovisuelle sans équivalent sur le continent, le géant africain domine un secteur qui peine à exploiter son potentiel

LE CAP
de notre envoyé spécial
« Le Nigeria a mauvaise réputation, c'est vrai. Mais maintenant que nous sommes sortis de la dictature militaire, nous allons conquérir l'Afrique. » Venu de Lagos, Charles Igwe voit grand et il ne compte pas répartir les mains vides du Sithengi, le marché africain du film et de la télévision. Sous le boubou brodé, la carte de visite est toujours à portée de main : producteur, distributeur, duplicateur de cassettes, consultant, M. Igwe sait tout faire et surtout vendre les vidéos de série B « *made in Lagos* » qui constituent son fonds de commerce.

Une dizaine de représentants du secteur audiovisuel nigérian sont présents au Sithengi pour la première fois. Royaume du piratage et cauchemar des hommes d'affaires occidentaux, le Nigeria n'en constitue pas moins un marché de 110 millions d'habitants. Prudents, les professionnels ne se bousculent pas pour autant au stand nigérian, le plus gros parmi ceux des délégations africaines présentes au Cap, aux côtés des Sud-Africains, mais aussi des

Français, des Américains et des Anglais.

« Le Sithengi devient vraiment un marché africain et international. Le continent a encore beaucoup à faire en matière de production audiovisuelle mais l'Afrique du Sud peut montrer le chemin », affirme Richard Ishmail, le directeur du Sithengi. Certes, le paysage audiovisuel sud-africain connaît actuellement des moments difficiles. Les trois chaînes publiques de la SABC (South African Broadcasting Corpora-

tion) sont impliquées dans une affaire de malversations financières, tandis que E-TV, l'une des deux chaînes privées, pourrait voir l'attribution de sa licence remise en cause.

Mais l'Afrique du Sud reste le seul pays du continent qui produit des programmes de qualité internationale et attire les producteurs étrangers. Comme pour mieux en convaincre les 1 300 délégués du Sithengi, le marché se tient dans des studios flambant neufs et dans des hôtels de luxe

nichés dans le site majestueux de la péninsule du Cap, devenue le « Hollywood africain ».

L'Afrique du Sud mise à part, le continent africain demeure le parent pauvre du marché international de l'audiovisuel. Pour la France, pourtant partenaire traditionnel, les exportations vers l'Afrique n'ont représenté que 5,9 % du total en 1998. Par rapport à 1997, le chiffre a doublé mais presque uniquement grâce à la progression des programmes français en Afrique du Sud. « L'Afrique du Sud et le Maghreb constituent les seuls endroits où l'on peut faire des affaires dans des conditions acceptables et vendre à des prix intéressants », explique Manuel Catteau, un des membres de la délégation française présente au Sithengi à l'initiative de TV France international (TVFI), l'organisme de promotion des programmes français à l'étranger. « Ailleurs, c'est compliqué et on fait peu d'argent. C'est beaucoup d'énergie et de souci pour pas grand-chose », souligne M. Catteau, patron de Zed, petite société de production spécialisée dans le documentaire

ethno-animalier qui compte déjà comme client M-Net, la chaîne à péage sud-africaine.

Les acteurs africains de l'audiovisuel sont moins pessimistes et ne jugent pas les obstacles insurmontables. « Il n'y a pas assez de coopération et de coproduction entre les pays africains, à cause notamment de la barrière de la langue entre le monde francophone et anglophone. Mais on sent une volonté de travailler ensemble et l'émergence des télévisions privées un peu partout en Afrique va dynamiser le marché », estime M. Ishmail.

PROGRAMMES LOCAUX

La présence au Sithengi – marché à dominante anglophone – de LC2, la chaîne privée béninoise, témoigne de cette évolution. Déjà équipée en tout numérique, LC2 prévoit de diffuser sur satellite à partir de janvier 2000. Mais pour l'instant, elle ne produit que 20 % de ses programmes. Le reste est alimenté par des télé-nouvelles brésiliennes ou par des séries américaines vieillissantes comme *Rick Hunter*, rachetées à bas prix en Europe. « Le marché des programmes locaux est freiné par la barrière de la langue mais aussi par des problèmes de coût et de qualité, explique Judith Hadonou-Yovo, la responsable de la future LC2 satellite. Mais il y a un vrai besoin de programmes africains. Chaque fois qu'on en diffuse, les téléspectateurs en redemandent. »

Le constat est le même chez M-

Net. Première chaîne panafricaine, le diffuseur de Johannesburg a décidé de donner une plus grande place aux programmes locaux dans sa grille afin de mieux toucher les téléspectateurs des 44 pays du continent où il est présent. Pour l'instant, ces programmes représentent moins de 15 % du total. Mais le budget qui leur est alloué devrait augmenter de 25 % par an. C'est ce que promet Carl Fischer, le nouveau directeur de Magic Works, la filiale production de M-Net : « Même de qualité inférieure, un programme local fait toujours mieux qu'une émission étrangère, dit-il. Les Africains veulent des images et des informations qui parlent d'eux. »

M-Net compte aujourd'hui 1,2 million d'abonnés, dont 200 000 en dehors de l'Afrique du Sud auxquels s'ajoutent les 114 000 souscripteurs du bouquet satellite Multichoice-DSTV. Cotée à la Bourse de Johannesburg et depuis peu à celle de Lagos, la chaîne sud-africaine exporte aussi ses programmes. *Egoli*, le feuilleton phare de M-Net, devrait être bientôt diffusé au Venezuela, après avoir été vendu dans onze pays africains. La fibre africaine de la chaîne est loin d'être désintéressée : « En Afrique, explique M. Fischer, quand une maison est connectée au réseau électrique, la télévision constitue le deuxième achat après le réfrigérateur. »

Frédéric Chambon

Faut-il confondre “lecteur” et “Lecteur” ?

NATURELLEMENT, TOUT LECTEUR MÉRITE LE RESPECT. MAIS EN COMMUNICATION, ON A PARFOIS BESOIN DE PARLER À CEUX ET CELLES QUI ONT UN HAUT POUVOIR D'ACHAT, D'INFLUENCE ET DE PRESCRIPTION. DONC, “LECTEUR” N'EST PAS “LECTEUR”. IL Y A CEUX QUI ONT UNE OPINION ET CEUX QUI LA FONT. IL Y A CEUX QUI REGARDENT LES ANNONCES ET CEUX QUI ACHÈTENT. IL Y A CEUX QUI SUIVENT ET CEUX QUI CRÉENT LES MODES. AVEC LE COUPLAGE PQN⁵, NOUS OFFRONS AUX ANNONCEURS, AUX AGENCES ET AUX DÉCIDEURS MÉDIAS L'OUTIL OPTIMAL POUR TOUCHER UN LECTORAT D'UNE QUALITÉ EXCEPTIONNELLE. POUR LA PREMIÈRE FOIS SONT REGROUPÉS LES 3 GRANDS GÉNÉRALISTES (LE FIGARO, LIBÉRATION, LE MONDE), LE PREMIER QUOTIDIEN ÉCONOMIQUE (LES ECHOS), ET LE QUOTIDIEN RÉFÉRENT DU 7ÈME JOUR (LE JOURNAL DU DIMANCHE). C'EST DONC L'OFFRE ABSOLUE POUR TOUCHER LES LECTEURS, AVEC UNE MAJUSCULE.



PQN⁵

La Formule Absolue.

Liberty Channels lance la première agence de voyage multimédia

LA PREMIÈRE chaîne multimédia paneuropéenne consacrée au tourisme sera lancée le 18 décembre. A la différence des chaînes thématiques conventionnelles, Liberty Channels exploitera simultanément tous les supports de diffusion : câble, satellite, Internet et téléphone. L'entreprise est menée par un professionnel du secteur : Lotfi Belhassine. Avant de fonder Maastricht Multimédia, holding de contrôle de Liberty Channels (51 %), il a créé la chaîne d'hôtels Club Aquarius, puis la compagnie aérienne Air Liberté.

Sur le petit écran, la chaîne proposera une palette de programmes associant « reportages, documentaires, couvertures d'événements dans les pays de destinations mais aussi toute la gamme des offres de séjours et des réservations », annonce M. Belhassine. *Vingt cameramen tournent dans le monde entier depuis six mois. Ils ont filmé des milliers d'heures d'antenne dans des hôtels et des centres de vacances*. Selon lui, « 39 des destinations touristiques les plus recherchées sont déjà couvertes ».

Mais la télévision ne sera que l'un des accès aux offres et informations touristiques dispensées par Liberty Channels. Un site Web permettra aux professionnels du tourisme,

voyagistes, loueurs, ou même compagnies aériennes, d'intégrer, en direct, leurs offres, leurs promotions et leurs vols. Une banque de données simultanément accessible à tous les clients. Enfin, un centre d'appels téléphoniques pourra traiter les appels de toute l'Europe.

D'abord proposée sur le câble, en Belgique, auprès de 8 millions d'abonnés, Liberty Channels sera retransmise, en numérique et en clair sur toute l'Europe, le 15 février, via les satellites Astra, puis ceux d'Eutelsat à partir du 15 avril. En France, la chaîne négocie avec la Lyonnaise Câble, et sera reprise dans le service de base de Canal-Satellite. Liberty Channels est aussi en négociations avec le câblo-opérateur UPC pour être diffusée sur tous ses réseaux en Europe. Elle sera proposée dans huit langues : français, allemand, anglais, italien, espagnol, portugais, néerlandais, polonais.

Chaîne gratuite, Liberty Channels table sur « la prise d'un pourcentage sur toutes les transactions, la publicité et les abonnements des professionnels pour trouver son économie », annonce le PDG. Avec un budget annuel de 100 millions de francs, l'équilibre est espéré en trois ans.

Guy Duthéil

Fin de grève en perspective dans l'audiovisuel public

LE MOUVEMENT de grève dans l'audiovisuel public s'essouffle. Après huit jours de conflit, les programmes de France 2 devaient revenir à la normale, mercredi 24 novembre. Mardi, la CGT a levé son mot d'ordre de grève et, comme à France 3, les négociations entre le personnel et la direction continuent.

Radio-France, en revanche, la CGT, qui seule a décidé de poursuivre la grève, en appelle désormais à l'arbitrage du premier ministre. Une assemblée générale, mardi, a appuyé la CGT dans sa revendication d'un accord d'ensemble sous forme d'avenant à la convention collective. Mais, selon la direction, sur l'ensemble de Radio France, 9 % des personnels seulement étaient encore en grève. Cependant, les antennes de France Inter, France Culture, France Musiques, FIP et dans une moindre mesure France Info étaient encore perturbées mercredi.

DÉPÊCHE

■ AGENCES DE PRESSE : l'intersyndicale de l'Agence France-Presse appelle à une grève de 24 heures reconductible, à compter de jeudi 25 novembre, sur les fils français pour « refuser la privatisation » de l'entreprise et s'opposer à l'avant-projet de plan stratégique proposé par le PDG, Eric Giully. Le personnel est appelé à se prononcer par vote sur ce mouvement de grève, ainsi que sur une motion de défiance à l'égard de M. Giully.

TABLEAU DE BORD

AFFAIRES

INDUSTRIE

● **TOTALFINA** : Thierry Desmarest, le patron du quatrième pétrolier mondial, vainqueur de l'OPA sur son concurrent Elf, a été élu mercredi 24 novembre « *Manager de l'année* » par le jury du *Nouvel Economiste*. Il succède à Gérard Mestrallet, président du directoire de Suez-Lyonnais.

● **DELPHI AUTOMOTIVE** : l'équipementier automobile américain a annoncé mardi l'acquisition de Lucas Diesel Systems et de ses activités de services après-vente auprès de la société TRW pour 845 millions d'euros. L'ancienne filiale de General Motors deviendra le numéro deux mondial des systèmes d'injection pour moteurs Diesel.

● **USINOR** : le groupe sidérurgique a annoncé, mardi, son désengagement des produits longs inoxydables dans le cadre de son recentrage. Un premier accord a été signé avec la société suisse, Matthey, sur les tubes inox pour automobile. Des partenaires sont recherchés pour ses filiales, Imphy Ugine Précision (alliages nickel) et Ugine Savoie Imphy (produits longs inoxydables).

● **ABB ALSTOM** : Pierre Bilger, président d'Alstom, a accusé mardi, en présentant les résultats semestriels, son partenaire helvético-suédois ABB, d'avoir surévalué ses actifs lors de la constitution de leur filiale commune ABBAlstom dans la construction électrique. Une procédure a été engagée pour résoudre ce litige.

● **ALLIANCE UNICHEM** : le géant britannique en médicaments, numéro deux européen derrière l'allemand Gehe, va acquérir 25 % des actions du leader suisse de la répartition pharmaceutique, Galenica.

SERVICES

● **EDF** : l'Etat régional du Bade-Wurtemberg a annoncé mardi, comme prévu, la vente des 25,01 % qu'il détient dans Energie Bade-Wurtemberg (EnBW) à Electricité de France, permettant ainsi au groupe public français de prendre pied sur le marché allemand (*Le Monde* du 17 novembre). En revanche, l'électricien français s'est incliné devant le suédois Vatenfall pour

le rachat partiel d'une centrale électrique et de chauffage à Varsovie.

● **CANADIAN AIRLINES** : la deuxième compagnie aérienne canadienne a demandé mardi à ses actionnaires d'attendre avant d'accepter l'offre publique d'achat (OPA) d'Air Canada, valable jusqu'au 7 décembre, affirmant qu'elle cherchait une alternative à cette tentative de rachat hostile notamment avec American Airlines (*Le Monde* du 19 novembre).

● **IBERIA** : la valorisation de la compagnie aérienne espagnole dont la privatisation a été repoussée au début 2000 devrait être revue à la baisse. La valeur retenue pour la privatisation, initialement prévue pour le mois de novembre, était de 3,49 milliards d'euros (22,8 milliards de francs).

● **FRANCE TÉLÉCOM** : CGT, CFDT, FO et SUD ont adopté une démarche commune sur les 35 heures, alors que les négociations devaient se poursuivre jeudi 25 novembre. SUD et la CGT ont appelé les salariés des centres d'appel de France Télécom à la grève ce jeudi.

● **FNAC** : après une grève aux entrepôts Fnac Logistique, l'approvisionnement des magasins parisiens est perturbé par un mouvement de grève entamé mercredi dernier dans les services d'exploitation, en raison des négociations sur les 35 heures et de leurs répercussions salariales.

FINANCE

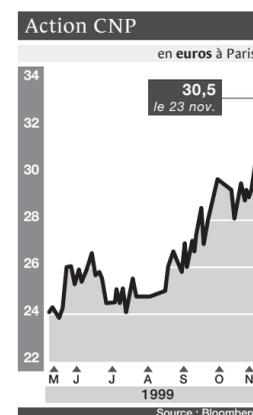
● **COMPENSATION** : la Sicovam et Clearnet, après six mois de négociations infructueuses avec le luxembourgeois Cedel, ont choisi de s'allier, mardi, avec Euroclear en vue de créer un système de compensation et de règlement-livraison des titres à l'échelle européenne. La signature de l'accord définitif est prévue pour le mois d'avril 2000.

● **FUSION BANCAIRE** : la banque norvégienne SpareBank 1 Gruppen a annoncé mardi qu'elle rachetait pour 3,3 milliards de couronnes norvégiennes (405 millions d'euros) son homologue Vaar Gruppen, spécialisée dans la bancassurance. La nouvelle entité constituera le quatrième groupe financier du pays avec près de 180 milliards de couronnes d'actifs.

VALEUR DU JOUR

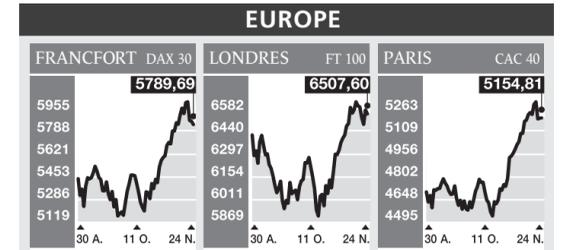
La CNP noue un partenariat avec Prudential

A PETITS PAS, la CNP poursuit son développement en Europe. Le numéro un de l'assurance-vie en France a annoncé mercredi 24 novembre la signature d'un accord de partenariat avec le groupe d'assurance-vie britannique Prudential. Cet accord va permettre la distribution en France et au Royaume-Uni de produits de chaque compagnie par le réseau de distribution de l'autre. Chaque partenaire va choisir un nombre limité de produits qu'il ne conçoit pas lui-même pour l'adapter et le distribuer sur son marché domestique. Déjà, des premiers produits ont été identifiés par les deux partenaires et des lancements auront lieu en 2000. La CNP souhaite notamment diffuser des assurances liées à la couverture de prêts immobiliers. « *Nous sommes très heureux du partenariat qui vient d'être noué avec Prudential* », s'est félicité le président du directoire de CNP Assurances, Gilles Benoist. « *Le marché britannique de l'assurance est très mature mais il est ouvert aux produits innovants.* » Ce partenariat vise à un développement commun en France, au Royaume-Uni mais également dans d'autres pays d'Europe où il apportera des synergies par rapport à des actions individuelles. « *Cet accord est le premier axe de développement que nous préparons actuellement en France et dans d'autres pays d'Europe et dont j'es-*



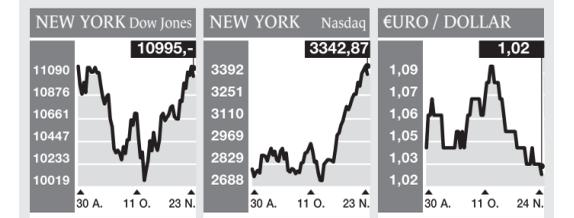
père annoncer les étapes suivantes dans les prochaines semaines ou mois », a indiqué M. Benoist. Pour le moment, cet accord est purement commercial : « *Un investissement financier n'est pas nécessaire dans un premier temps* », tient-on à souligner à la CNP et chez Prudential. L'assureur français privilégie d'ailleurs les accords de coopération plutôt que les prises de participation pour se développer en Europe. Reste que la présence de la CNP hors de France reste modeste. Cet accord a provoqué un sursaut du titre en Bourse. Après avoir chuté de 4,69 % mardi 23 novembre, l'action CNP cotait 32,11 euros soit une hausse de 5,3 % lors des premières transactions mercredi.

Joël Morio et Pascale Santi



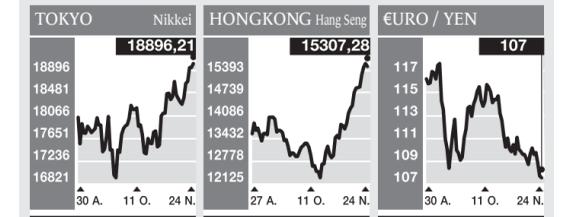
Europe 12h 30	Indices sélection	cours 24/11	Var. % 23/11	Var. % 31/12
EUROPE	EURO STOXX 50	4228,76	+0,07	26,52
EUROPE	STOXX 50	4182,16	-0,23	25,96
EUROPE	EURO STOXX 324	355,57	+0,13	19,17
EUROPE	STOXX 653	335,40	-0,26	20,13
PARIS	CAC 40	5154,81	+0,04	30,74
PARIS	MIDCAC	2052,85	+1,16	24,59
PARIS	SBF 120	3499,50	+0,17	31,74
PARIS	SBF 250	3293,08	+0,30	31,72
PARIS	SECOND MARCHÉ	2251,81	-0,09	12,50
AMSTERDAM	AEX	601,14	+0,17	11,66
BRUXELLES	BEL 20	3202,05	-1,33	-8,89
FRANCFORT	DAX 30	5789,69	-0,43	15,64
LONDRES	FTSE 100	6507,60	-0,41	10,62
MADRID	STOCK EXCHANGE	10690,80	+0,05	8,68
MILAN	MIITEL 30	34666,00	-0,36	-1,38
ZURICH	SPI	7234,70	-0,62	1,03

AMÉRIQUES



Amérique 09 h 50	Indices sélection	cours 23/11	Var. % veille	Var. % 31/12
ÉTATS-UNIS	DOW JONES	10995,63	-0,85	19,76
ÉTATS-UNIS	S&P 500	1404,64	-1,15	14,27
ÉTATS-UNIS	NASDAQ COMPOSITE	3342,87	-1,46	52,46
TORONTO	TSE INDEX	7709,57	+0,84	18,87
SAO PAULO	BOVESPA	13565,00	+0,97	99,96
MEXICO	BOLSA	345,55	+0,30	48,64
BUENOS AIRES	MERVAL	543,95	+0,04	26,48
SANTIAGO	IPSA GENERAL	130,74	-0,34	69,79
CARACAS	CAPITAL GENERAL	5464,24	-0,28	14,11

ASIE - PACIFIQUE



Zone Asie 09 h 50	Indices sélection	cours 24/11	Var. % 23/11	Var. % 31/12
TOKYO	NIKKEI 225	18896,21	+0,39	36,51
HONGKONG	HANG SENG	15307,28	-0,56	52,33
SINGAPOUR	STRAITS TIMES	0,00	57,30
SÉOUL	COMPOSITE INDEX	118,52	-0,23	82,51
SYDNEY	ALL ORDINARIES	3034,80	-0,87	7,87
BANGKOK	SET	28,11	-0,92	9,46
BOMBAY	SENSITIVE INDEX	4672,22	+0,77	52,92
WELLINGTON	NZSE-40	2101,28	-0,31	1,74

SUR LES MARCHÉS

PARIS

LA BOURSE était en hausse à la mi-séance, mercredi 24 novembre, l'indice CAC 40 progressant de 0,31 %, à 5 168,73 points. La liquidation du mois de novembre s'est soldée, mardi, par une hausse de 10,16 %, la plus forte progression mensuelle de l'année. Depuis le début janvier, le marché parisien a gagné 31,20 %.

FRANCFORT

L'INDICE DAX 30 perdait ses gains de la matinée, mercredi 24 novembre à la mi-journée, reculant de 0,11 % à 5808,09 points. La veille, la Bourse était restée pratiquement stable en abandonnant seulement 0,09 %, à 5 814,74 points.

LONDRES

L'INDICE FOOTSIÉ reculait de 0,16 % en milieu de séance, mercredi 24 novembre, à 6 523,80 points. La veille, la place londonienne avait subi l'influence de Wall Street, qui s'inscrivait en baisse au moment de la fin de la séance à Londres. L'indice FT 100 de Londres avait progressé de 1,43 %, à 6 534,20 points.

TOKYO

LA PLACE de Tokyo a terminé la journée de mercredi sur une hausse de 0,39 %, à 18 896,21 points, passant en séance le seuil des 19 000 points, son plus haut niveau depuis 27 mois. La Bourse japonaise profite d'une vague d'achat sur les valeurs technologiques.

NEW YORK

LES INVESTISSEURS ont pris leurs bénéfices à Wall Street, mardi 23 novembre, alors que la Bourse avait atteint des niveaux très élevés. Le Dow Jones a perdu 0,85 %, à 10 995,63 points, tandis que l'indice composite de la Bourse électronique Nasdaq, qui battait record sur record, a reculé de 49,69 points, soit 1,46 %, à 3 342,87 points. Le volume des échanges était soutenu à la Bourse de New York, où 920 millions de titres ont été échangés.

TAUX

LES MARCHÉS obligataires européens poursuivaient leur mouvement de baisse, mercredi 24 novembre, dans les premières transactions, les investisseurs craignant une hausse de l'inflation en raison de la remontée des cours du pétrole. Evoluant à l'inverse du prix, le taux de rendement de l'emprunt d'Etat à 10 ans en France gagnait quelques centimes à 5,20 %, contre 5,10 % pour son équivalent allemand.

MONNAIES

L'EURO continuait sa glissade face au dollar, mercredi matin. Il passait au-dessous du seuil de 1,0250 dollar. Par rapport au yen, l'euro était également en baisse, à 106,80 yens. La devise européenne avait fortement chuté la veille, où elle se situait encore au-dessus de 108 yens. Contre la devise nipponne, le billet vert reculait légèrement en début de séance, mercredi, à 104,41 yens.

ÉCONOMIE

Forte croissance en vue pour le commerce mondial

LE COMMERCE MONDIAL pourrait croître jusqu'à 8 % ou 9 % en valeur et jusqu'à 6 % et 7 % en volume en l'an 2000, selon le rapport annuel de l'OMC pour 1999. Les ambassadeurs des 135 pays de l'Organisation mondiale du commerce, butant sur l'agriculture et les obstacles de mise en œuvre de l'Uruguay Round, ont par ailleurs échoué mardi à Genève à s'entendre sur un texte de déclaration à soumettre à la conférence de Seattle qui débute le 30 novembre (*lire page 2 et 3*).

■ **FRANCE** : convalescente au printemps, la production industrielle a enregistré une hausse de 2,2 % cet été, nourrissant la croissance qui a été « *très forte* » au troisième trimestre, selon l'Insee.

■ **ALLEMAGNE** : l'inflation dans le Land de Bavière s'est accélérée en novembre, les prix à la consommation bondissant de 1,1 % en glissement annuel à cause de la cherté des produits pétroliers, selon un communiqué diffusé mardi par l'Office des statistiques de Bavière. En octobre, les prix à la consommation avaient progressé de 0,8 % sur un an. En novembre comparé à octobre, ils ont crû de 0,3 %.

■ **ITALIE** : la hausse des prix à la consommation a été estimée provisoirement à 2 % en novembre sur 12 mois et à 0,2 % par rapport à octobre, sur la base de données fournies mardi par un second échantillon de grandes villes.

■ **L'Italie a enregistré en septembre un déficit commercial** de 145,6 millions d'euros (282 milliards de lires) avec les pays de l'Union européenne en septembre. Ce solde négatif intervient après un léger excédent commercial de 28,9 millions d'euros pour le mois d'août et un excédent bien plus fourni de 361 millions d'euros pour septembre 1998.

■ **ROYAUME-UNI** : la croissance du produit intérieur brut au troisième trimestre a été de 0,9 % par rapport au deuxième trimestre et de 1,8 % en glissement annuel, selon des chiffres définitifs.

■ **Le déficit commercial du Royaume-Uni a été ramené en septembre** 1,73 milliard de livres (2,7 milliards d'euros) après 2,177 milliards en août (chiffre révisé). Le déficit commercial avec les pays hors de l'Union européenne a pour sa part enregistré un record en octobre, à 2,109 milliards de

livres, en raison principalement des échanges avec l'Amérique du Nord.

■ **SUÈDE** : la production industrielle s'est accrue de 3,9 % en septembre, sur un an, par rapport au mois correspondant de l'an dernier, a indiqué mardi l'Office national des statistiques. Par rapport à août, la production industrielle suédoise a progressé de 6,6 %, a-t-on ajouté de même source.

■ **FINLANDE** : l'endettement net de l'Etat diminuera cette année de 3,3 milliards d'euros, principalement grâce à l'apport des recettes de privatisation, a indiqué mardi le ministère des finances.

■ **POLOGNE** : le taux de chômage s'est élevé à 12,2 % de la population active en octobre, contre 12,1 % en septembre et 11,9 % en août, a annoncé mardi le Bureau national des statistiques. Le nombre de chômeurs s'est élevé fin octobre à 2 187 000 personnes, soit 9 000 de plus qu'un mois auparavant.

■ **ÉTATS-UNIS** : les commandes de biens durables ont accusé une baisse de 1,3 % en octobre, après un recul de 1,9 % le mois précédent (chiffre révisé), a indiqué le département américain du commerce mercredi.

■ **MERCOSUR** : les ministres des affaires étrangères des pays du Mercosur vont proposer mercredi à leurs homologues de l'Union européenne que les deux blocs commencent à négocier la création d'une zone de libre échange dès mars 2000, à Buenos Aires. Le conseil de coopération bi-régional se réunit à partir de mercredi à Bruxelles.

■ **JAPON** : l'excédent commercial a de nouveau reculé en octobre, se contractant de 14,4 % à 1 169,1 milliards de yens (10,6 milliards d'euros), a annoncé le ministère des finances. Le solde des échanges entre le Japon et les autres pays a diminué pour le septième mois consécutif, en raison d'un nouveau recul de l'excédent avec les Etats-Unis et l'Europe et en dépit d'une forte progression du solde avec l'Asie.

■ **PÉTROLE-OPEP** : le premier ministre du Qatar, Abdallah Ben Khalifa Al Thani a exclu, mardi à Paris une augmentation de la production de pétrole de la part des membres de l'OPEP pour compenser l'arrêt des exportations irakiennes. Après avoir flambé la veille, le baril de brut de référence aux Etats-Unis (light sweet crude), a perdu 63 cents à 26,44 dollars.

Taux de change fixe zone Euro		Hors zone Euro	
€uro contre	Taux	contre franc	Taux
FRANC	6,55957	€URO	0,15245
DEUTSCHEMARK	1,95638	DEUTSCHEMARK	3,35385
LIRE ITALIENNE (1000)	1,93627	LIRE ITAL (1000)	3,38774
PESETA ESPAG. (100)	1,66386	PESETA ESPAG. (100)	3,94238
ESCUDO PORT. (100)	2,00482	ESCUDO PORT. (100)	4,27190
SCHILLING AUTR. (10)	1,37603	SCHILLING AUTR. (10)	4,78703
PUNT IRLANDAISE	0,78756	PUNT IRLANDAISE	8,32894
FLORIN NEERLANDAIS 2,20371		FLORIN NEERLANDAIS 2,97660	
FRANC BELGE (10)	4,03399	FRANC BELGE (10)	1,62807
MARKKA FINLAND	5,94573	MARKKA FINLAND	1,10324
		ZLOTY POLONAIS	4,3211

Cours de change croisés							
24/11	12h 30	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours EURO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR.S.
DOLLAR		1,02365	0,95685	1,02365	1,15605	1,61650	0,83992
YEN		104,51000	107	16,31000	168,94000	66,89500	
EURO		0,97690	0,93458	0,15245	1,57900	0,62525	
FRANC		6,40805	6,13125	6,55957	10,35525	4,10190
LIVRE		0,61862	0,59195	0,63335	0,09655	0,39605
FRANC SUISSE		1,56270	1,49495	1,59965	0,24385	2,52485

Taux d'intérêt (%)

Taux 23/11	Taux j.j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	2,72	2,79	5,21	5,81
ALLEMAGNE	3,03	3,43	5,10	5,73
GDE-BRETAG.	5,12	5,36	5,18	4,24
ITALIE	3,03	3,40	5,31	5,94
JAPON	0,06	0,05	1,88	2,70
ÉTATS-UNIS	5,53	5,28	6,09	6,19
SUISSE	1	1,92	3,34	4,37
PAYS-BAS	3	3,40	5,24	5,86

Matif

Cours 12h 30	Volume 24/11	dernier prix	premier prix
National 5,5	1647	86,81	87,17
DÉCEMBRE 99			
Euribor 3 mois	105	96,55	96,55
DÉCEMBRE 99			

Matières premières

En dollars	Cours 23/11	Var. % veille
MÉTALUX (LONDRES)		
CUIVRE 3 MOIS	1747	-0,11
ALUMINIUM 3 MOIS	1506,5	0,03
PLOMB 3 MOIS	493	0,20
ETAIN 3 MOIS	5828	-0,38
ZINC 3 MOIS	1166,5	-0,13
NICKEL 3 MOIS	7885	-0,19
MÉTALUX (NEW YORK)		
ARGENT A TERME	5,31	2,22
PLATINE A TERME	98541,28	1,09
GRAINES DENRÉES		
BÉ (CHICAGO)	243,75	0,21
MAÏS (CHICAGO)	194
SOJA TOURTEAU (CHG.)	146,5	-0,68
SOFTS		
CACAO (NEW YORK)	855	1,06
CAFÉ (LONDRES)	1339
SUCRE BLANC (PARIS)	174

Pétrole

En dollars	Cours 23/11	Var. % veille
BRENT (LONDRES)	25,15
WTI (NEW YORK)	24,69
LIGHT SWEET CRUDE	26,91	-2,07

Or

En euros	Cours 23/11	Var. % 22/11
OR FIN KILO BARRE	9000</	

FINANCES ET MARCHÉS

VALEURS EUROPÉENNES

Plus forte hausse des valeurs britanniques, British Aerospace s'est envolée, mardi 23 novembre, de 12,11%, à 408,75 pence, après le feu vert des autorités américaines au rachat de Marconi Electronic Systems à GEC, qui va permettre la fusion des deux sociétés à partir du 29 novembre.
La cotation de l'action Philipp Holzmann, le géant du BTP en Allemagne en faillite, a repris, mardi, après six séances consécutives de suspension. En clôture, le titre a chuté de près de 82 %, après l'échec de nouvelles négociations sur le plan de sauvetage du groupe, qui l'ont conduit à engager une procédure de dépôt de

bilan. Le principal concurrent du groupe Holzmann, Hochtief, a pris 5,13 % à 36,9 euros.
L'action Fiat a progressé, mardi, de 1,73 % à 28,29 euros à la suite du démenti du groupe italien sur une négociation avec DaimlerChrysler.
Malgré le soutien affiché par plusieurs de ses actionnaires dont le groupe hongkongais Hutchison Whampoa, Mannesmann a vu son cours chuter de 3,33 % à 180 euros en clôture de séance mardi. Le groupe allemand a publié des résultats jugés décevants, avec une progression de son bénéfice d'exploitation de 3,2 % à 1,113 milliard d'euros sur les neuf premiers mois de 1999.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. veille, and 24/11 09h58. Section: AUTOMOBILE. Includes entries for AUTOLIV SDR, BASF AG, BMW, etc.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. veille, and 24/11 09h58. Section: BANQUES. Includes entries for ABNEY NATIONAL, ABN AMRO HOLDING, ALL & LEICS, etc.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. veille, and 24/11 09h58. Section: TÉLÉCOMMUNICATIONS. Includes entries for AIRCOM, BRITISH TELECOM, CABLE & WIRELES, etc.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. veille, and 24/11 09h58. Section: CONSTRUCTION. Includes entries for ACCIONA, AKTOR SA, ARTOX BK, etc.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. veille, and 24/11 09h58. Section: PRODUITS DE BASE. Includes entries for ACERINOX R, ALUSISUS LON G, ALUMINIUM GREEK, etc.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. veille, and 24/11 09h58. Section: CHIMIE. Includes entries for AIR LIQUIDE RM, AKZO NOBEL NV, BASF AG, etc.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. veille, and 24/11 09h58. Section: CONGLOMÉRATS. Includes entries for BAYER AG, BOC GROUP PLC, CELEANESE N, etc.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. veille, and 24/11 09h58. Section: PHARMACIE. Includes entries for ASTRAZENECA, ELAN CORP, GLAXO WELLCOME, etc.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. veille, and 24/11 09h58. Section: ÉNERGIE. Includes entries for AKER MARITIME, BP, BG AMOCO, etc.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. veille, and 24/11 09h58. Section: SERVICES FINANCIERS. Includes entries for 3I, ALMANJI, ALPHA FINANCE, etc.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. veille, and 24/11 09h58. Section: CONSOMMATION CYCLIQUE. Includes entries for ACCOR RM, ADIDAS-SALOMON, AIR FCE, etc.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. veille, and 24/11 09h58. Section: ALIMENTATION ET BOISSON. Includes entries for ALLIED DOMECQ, ASSOCIAT BRIT F, BASS, etc.

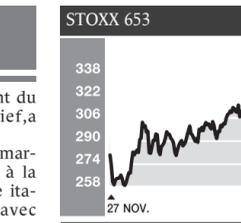


Table listing various companies and their stock prices, including HPI, HUNTER DOUGLAS, KLM, etc.

Table listing various companies and their stock prices, including ABB PARTI, ADECCO N, ALSTOM, etc.

Table listing various companies and their stock prices, including AKER MARITIME, BP, BG AMOCO, etc.

Table listing various companies and their stock prices, including 3I, ALMANJI, ALPHA FINANCE, etc.

Table listing various companies and their stock prices, including ACCIONA, AKTOR SA, ARTOX BK, etc.

Table listing various companies and their stock prices, including ACERINOX R, ALUSISUS LON G, ALUMINIUM GREEK, etc.

Table listing various companies and their stock prices, including ALLIED DOMECQ, ASSOCIAT BRIT F, BASS, etc.



Table listing various companies and their stock prices, including POHJOLA YHTYMAE, PRUDENTIAL, RAS, etc.

Table listing various companies and their stock prices, including ABB PARTI, ADECCO N, ALSTOM, etc.

Table listing various companies and their stock prices, including AKER MARITIME, BP, BG AMOCO, etc.

Table listing various companies and their stock prices, including 3I, ALMANJI, ALPHA FINANCE, etc.

Table listing various companies and their stock prices, including ACCIONA, AKTOR SA, ARTOX BK, etc.

Table listing various companies and their stock prices, including ACERINOX R, ALUSISUS LON G, ALUMINIUM GREEK, etc.

Table listing various companies and their stock prices, including ACCOR RM, ADIDAS-SALOMON, AIR FCE, etc.

Table listing various companies and their stock prices, including ALLIED DOMECQ, ASSOCIAT BRIT F, BASS, etc.

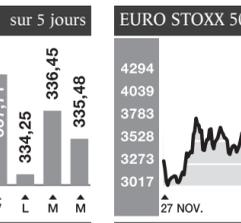


Table listing various companies and their stock prices, including POHJOLA YHTYMAE, PRUDENTIAL, RAS, etc.

Table listing various companies and their stock prices, including ABB PARTI, ADECCO N, ALSTOM, etc.

Table listing various companies and their stock prices, including AKER MARITIME, BP, BG AMOCO, etc.

Table listing various companies and their stock prices, including 3I, ALMANJI, ALPHA FINANCE, etc.

Table listing various companies and their stock prices, including ACCIONA, AKTOR SA, ARTOX BK, etc.

Table listing various companies and their stock prices, including ACERINOX R, ALUSISUS LON G, ALUMINIUM GREEK, etc.

Table listing various companies and their stock prices, including ACCOR RM, ADIDAS-SALOMON, AIR FCE, etc.

Table listing various companies and their stock prices, including ALLIED DOMECQ, ASSOCIAT BRIT F, BASS, etc.



Table listing various companies and their stock prices, including POHJOLA YHTYMAE, PRUDENTIAL, RAS, etc.

Table listing various companies and their stock prices, including ABB PARTI, ADECCO N, ALSTOM, etc.

Table listing various companies and their stock prices, including AKER MARITIME, BP, BG AMOCO, etc.

Table listing various companies and their stock prices, including 3I, ALMANJI, ALPHA FINANCE, etc.

Table listing various companies and their stock prices, including ACCIONA, AKTOR SA, ARTOX BK, etc.

Table listing various companies and their stock prices, including ACERINOX R, ALUSISUS LON G, ALUMINIUM GREEK, etc.

Table listing various companies and their stock prices, including ACCOR RM, ADIDAS-SALOMON, AIR FCE, etc.

Table listing various companies and their stock prices, including ALLIED DOMECQ, ASSOCIAT BRIT F, BASS, etc.

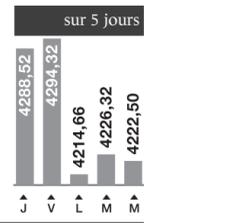


Table listing various companies and their stock prices, including POHJOLA YHTYMAE, PRUDENTIAL, RAS, etc.

Table listing various companies and their stock prices, including ABB PARTI, ADECCO N, ALSTOM, etc.

Table listing various companies and their stock prices, including AKER MARITIME, BP, BG AMOCO, etc.

Table listing various companies and their stock prices, including 3I, ALMANJI, ALPHA FINANCE, etc.

Table listing various companies and their stock prices, including ACCIONA, AKTOR SA, ARTOX BK, etc.

Table listing various companies and their stock prices, including ACERINOX R, ALUSISUS LON G, ALUMINIUM GREEK, etc.

Table listing various companies and their stock prices, including ACCOR RM, ADIDAS-SALOMON, AIR FCE, etc.

Table listing various companies and their stock prices, including ALLIED DOMECQ, ASSOCIAT BRIT F, BASS, etc.

EURO NOUVEAU MARCHÉ

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. veille, and 24/11 09h58. Section: AMSTERDAM. Includes entries for AIRSPRAY NV, ANTONOV, C/TAC, etc.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. veille, and 24/11 09h58. Section: BRUXELLES. Includes entries for ENVIPRO HLD CT, AUGUSTA TECHNOLOGI, etc.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. veille, and 24/11 09h58. Section: FRANCFORT. Includes entries for T & I AG & COLGAA, AXTRON, etc.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. veille, and 24/11 09h58. Section: HAUTE TECHNOLOGIE. Includes entries for AEROSPATIALE MA, ALSCALTE, etc.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. veille, and 24/11 09h58. Section: SERVICES COLLECTIFS. Includes entries for AEM, ANGLIAN WATER, BRITISH ENERGY, etc.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. veille, and 24/11 09h58. Section: CODES PAYS ZONE EURO. Includes entries for France, Allemagne, Espagne, etc.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. veille, and 24/11 09h58. Section: CODES PAYS ZONE EURO. Includes entries for Suisse, Norvège, Danemark, etc.

www.lemonde.fr FOOT EN DIRECT

Table listing various companies and their stock prices, including ROYAL DUTCH CO, SAFFM, SHELL TRANSP & S, etc.

Table listing various companies and their stock prices, including LEGRAND/RM, LEIF HOEGH, LINDE AG, etc.

Table listing various companies and their stock prices, including AEGON NV, AEGON RM, ALLEANZA ASS, etc.

Table listing various companies and their stock prices, including AEGON NV, AEGON RM, ALLEANZA ASS, etc.

VALEURS FRANÇAISES

L'action CCF a progressé de 0,9 %, à 117,80 euros, mercredi matin 24 novembre. La banque a annoncé mercredi matin qu'il attendait une progression du bénéfice net pour 1999 comparable à celui enregistré sur les neuf premiers mois, soit 39,8 %.

Le titre Total-Fina a débuté la séance de mercredi sur une légère hausse de 0,6 % après la stabilisation du prix du baril de pétrole à 26,44 dollars.

RÈGLEMENT MENSUEL

Table with columns: France, Précédent en euros, Cours en euros, Cours en francs, % Var. veille, Paiement dernier coupon (t). Lists various companies like B.N.P., Renault, etc.

Main table of stock prices with columns: Company Name, Price, % Change, etc. Includes companies like BIC, B.N.P., Bouygues, etc.

Table titled 'International' with columns: Précédent en euros, Cours en euros, Cours en francs, % Var. veille, Paiement dernier coupon (t). Lists international companies like American Express, A.T.T., etc.

Table titled 'ABRÉVIATIONS' and 'SYMBOLES' explaining market symbols and abbreviations used in the tables.

NOUVEAU MARCHÉ

Table of new market listings with columns: Cours en euros, Cours en francs, % Var. veille. Lists companies like ADL PARTNER, AB SOFT, etc.

SECONDE MARCHÉ

Table of second market listings with columns: Cours en euros, Cours en francs, % Var. veille. Lists companies like ADL, AGI, etc.

Advertisement for Volkswagen Bora Break TDI 115. Includes an image of the car and text: 'Nouvelle Bora Break TDI 115. Boîte 6 vitesses. Mème chez Volkswagen on n'a jamais fait mieux.'

Table titled 'DERNIÈRE COLONNE RM (1)' with columns: Lundi date mardi, Mardi date mercredi, etc. Lists market data for various companies.

SICAV

Table of SICAV (Investment Funds) with columns: Fonds, Cours, Date. Lists various investment funds like ÉCUR CAPITALISATION, etc.

Table of market indices and other financial data with columns: Index Name, Value, Date. Lists indices like ÉCUR DYNAMIQUE, etc.

Table of market indices and other financial data with columns: Index Name, Value, Date. Lists indices like ÉCUR ÉNERGIE, etc.



Dans le massif forestier de la Double, les trappistes d'Echourgnac créent des fromages de vache tout en perpétuant la tradition spirituelle cistercienne (photos à gauche). Le hameau de Chourgnac se contente, lui, d'honorer la mémoire d'un juriste indigénophile du cru qui, vers 1860, voulut sauver les Amérindiens de Patagonie (en haut). Dans sa ferme de Doissat, Raymonde Wingdich (à droite) passe pour « la grande prêtresse » de la mique, plat de résistance hivernal, particulièrement populaire dans la région de Belvès (en bas à droite), l'un des hauts lieux citadins du « Périgord noir », depuis cinq cents ans.

PHOTOGRAPHIES
RODOLPHE ESCHER

Aux quatre couleurs du Périgord

PÉRIGUEUX

de notre envoyé spécial
Délivrées des baigneurs et canoteurs, les rivières ont récupéré leurs mystères, Anglais et Hollandais restés pour l'hiver se font tout petits, finis les encombrements autour des fac-similés de Lascaux ou des authentiques manoirs de Fénelon et de Joséphine Baker (*Le Monde* du 10 septembre 1998). Dès les premières rousseurs automnales, routes et forêts, comme le reste, ont été réinvesties par les Dordognots d'origine ou de conviction, par les dévots des cèpes, sangliers et randonnées. Les Parisiens, « qui n'en ont que pour les truffes », semblent des extraterrestres. On se remet à la mique, ce plat inconnu des touristes. C'est le moment de pénétrer sans bruit en Dordogne par là où on vous attend le moins, via l'Angoumois.

L'avenante Charente s'estompe dans les sombres bois d'Horte, annonciateurs déjà du « Périgord

De Chourgnac à Echourgnac, sur la Vézère ou l'Auvézère, parcours à travers le département de Dordogne en oubliant Lascaux, truffes et châteaux

vert » - surnom dû à l'épaisseur de ses frondaisons, encore que quasi tout le Périgord actuel soit couvert de chênes, hêtres, pins et châtaigniers... Haute-faye, premier village périgordin rencontré, minuscule autour de son clocher roman et de son foirail abandonné

aux seuls tilleuls, attire à force de rébarbativité. Ce lieu n'a jamais pu se débarrasser complètement du halo d'horreur dû au crime collectif qui y fut commis *coram populo* le 16 août 1870. En ce jour de foire (il y avait alors quatre grands marchés annuels dans cette mini-commune), sur fond de guerre franco-prussienne, le bruit s'étant répandu qu'un jeune agriculteur à particule, Alain de Monéys, venu du hameau de Brétanges, avait crié « Vive la république ! », la foule rurale, largement bonapartiste, s'empara de lui, le supplicia abominablement durant deux heures et finit par le brûler.

Le 6 février 1871, la décapitation des quatre principaux meneurs eut lieu publiquement à Haute-faye même, où ils furent regardés comme des « martyrs » de la cause impériale. On songea en haut lieu « à rayer de la carte cette arène de la sauvagerie ». A tout le moins, on enferma Haute-faye dans une interminable quarantaine, ravivée encore en 1970, pour le centenaire d'un lynchage que rien ne rappelle *in situ* sauf le décor inchangé, bien plus parlant d'ailleurs que n'importe quelle stèle, pour peu qu'on soit tombé un jour sur un des textes inspirés par le drame de 1870, des *Hobereaux*, des Frères Tharaud, au *Village des cannibales*, d'Alain Corbin.

Ambiance bien différente un peu plus au sud, en « Périgord blanc » - à cause de ses calcaires crayeux -, chez les moniales cisterciennes d'Echourgnac, célèbres pour leur fromage de vache « doucement bouqueté », inventé



en 1815, l'un des dix crus fromagers fabriqués en France par les trappistes. Les vingt-huit trappistes cloîtrés de Notre-Dame-de-Bonne-Espérance sont restés fidèles aux recettes ancestrales et à l'habit ; elles n'en sont pas moins assez « tendance », chantant en français plus qu'en grégorien ; accueillant et inhumant chez elles Jacques Loew (1908-1999), doyen des prêtres ouvriers ; n'oubliant dans leurs prières « ni les exclus et les émigrés, ni les juifs et les musulmans » ; vendant des bougies à la lavande naturelle pour masquer les odeurs de cigarettes ; lançant cette année un nouveau fromage à la liqueur de noix.

L'atmosphère n'a sans doute pas toujours été aussi lisse dans cette dense forêt de la Double, parsemée d'étangs donnant poison et paludisme jusqu'à ce que, entre 1820 et 1880, soient organisés de pair, par des philanthropes et par l'Etat, drainages et chasse aux brigands et aux loups. L'écrivain régionaliste républicain Eugène Le Roy (1836-1907), créateur de Jacquou le Croquant, trace en son ultime livre, *L'Ennemi de la mort*, la rugueuse saga des Doubleauds, avec des accents meurtriers répondant aux cris d'Haute-faye.

VERTUS ET SECRETS

Difficile d'oublier, en effet, ce que ces sites et événements ont inspiré à des plumes puissantes, de même que les eaux glauques de la Vézère, coulant parmi une végétation impénétrable, ne peuvent plus être envisagées d'une manière neutre quand on a lu ce qu'en dit le troubadour moderne du Périgord, François Augieras (*Le Monde* du 22 octobre 1998) auquel le jeune téléaste Stéphane Sinda vient de consacrer un film. L'Auvézère, elle, attend encore les talents qui mettront en littérature ou en audiovisuel ses vertus et secrets.

A Chourgnac-d'Ans, c'est la grande histoire qui a failli s'arrê-



Carnet de route

- **Accès.** Trains quotidiens Périgueux-Paris (3 h 45) et Périgueux-Bordeaux (1 h 15). Vols quotidiens Paris-Périgueux et Paris-Bergerac avec Air Liberté (tél. : 0803-805-805) : A/R week-end 1 000 F (152,45 €). En voiture, Paris est à 500 km (dont 80 % d'autoroute) de Périgueux.
- **Sites.** Clocher roman rural d'Haute-faye ; maison d'Antoine I^{er} d'Araucanie, Chourgnac-d'Ans ; tél. : 05-53-50-53-46. Tombes des rois araucans au village voisin de Tourtoirac.
- **Table.** Hôtel-restaurant Saint-Albert-et-Montaigne (Michel Garrigou), 24200 Sarlat ; tél. : 05-53-31-55-55. Menu à 138 F (21 €). Chambre à 280 F (42,7 €).
- **Terroir.** Fromages des trappistes fermières d'Echourgnac (l'échourgnac de 290 g : 24 F [3,66 €]) ; tél. : 05-53-31-55-55.
- **Lectures.** *Le Village des cannibales*, d'Alain Corbin, Flammarion, 204 p., 42 F (6,4 €) ; *Moi, Antoine de Tounens, roi de*

Patagonie, de Jean Raspail, Albin Michel, 297 p., 120 F (18,29 €) ; *L'Ennemi de la mort*, d'Eugène Le Roy, Fanlac (BP 2043, 24000 Périgueux), 485 p., avec des dessins de Maurice Albe, 148 F (22,56 €) - nombreux titres sur la région, dont un excellent guide *Dordogne-Périgord*, chez cet éditeur ; dictionnaire *Les Périgourds de Cromagnon à 2000*, de Jean-Marie Galy, Le Suchet (3, rue Jean-Villar, 24750 Boulazac), 300 p. ; mensuel *Le Journal du Périgord* (BP 2063, Périgueux), le numéro 35 F (5,34 €) ; Guide vert Michelin *Périgord-Quercy*. Et un album photo : *Les Quatre Saisons du Périgord*, de Sylvie Girard-Lagorce, clichés de Dominique Repérant, Flammarion, 192 p., 260 F (39,64 €), avec recettes et itinéraires.

● **Renseignements.** Comité départemental du tourisme de Dordogne ; tél. : 05-53-35-50-24, fax : 05-53-09-51-41, Minitel 3615 ou 3623 Périgord et Internet (<http://www.perigord.tm.fr>).

Renaissance d'un vin

Il y a cent ans, Eugène Le Roy, dans *La Damnation de saint Guynfort* (éd. Fanlac), donna la version périgordine des noces de Cana, arrosées avec du saint-pantaly alors récolté en val d'Auvézère. Ce vin peu alcoolisé fut victime de la crise du phylloxéra avec d'autres crus locaux dont la qualité s'accrut sans doute avec le temps dans la tête des gens. A présent, la mode en Dordogne et ailleurs est aux « miracles » vinicoles, et la région de Domme (2 800 hectares de vigne en 1870 avant de tomber à zéro) produit derechef son ancien vin, recréé à partir d'un mélange merlot-cabernet. 2 000 bouteilles de ce « rocaillieux nectar », issu des vendanges 1998, ont été servies sur les bonnes tables du Périgord, même si la plupart des amateurs jugent que « la nouvelle donne du domme » ne menace en rien le pécharmant ou le jaubertie, deux des plus fins crus bergeracois (*Le Vin des écrivains*, textes commentés par Jean-Noël Mouret, Mercure de France, 1999, 125 p., 22 F [3,35 €]).

Hôtel 5 étoiles Luxe à Chypre au cœur de la Méditerranée

LICENCE SPYBROKER - GREGOIRE GARDETTE EDITIONS OLYMPIA - PHOTOS MENI DEL DINGO

Le Parlement de Bretagne réconcilié avec la lumière

Les travaux de réaménagement menés par l'architecte Jean-Loup Roubert tiennent du coup de maître

RENNES

de notre envoyé spécial

Le 4 octobre, la cour d'appel de Rennes a été officiellement réinstallée dans le somptueux bâtiment de Salomon de Brosse. En janvier 2000, le président de la République doit consacrer la renaissance de l'ancien Parlement de Bretagne. Même si trois de ses salles les plus prestigieuses – notamment la grande salle d'audience et la première chambre civile – devront encore patienter deux ou trois ans avant d'être rouvertes. On se souvient que, dans la nuit du 4 au 5 février 1996, un violent incendie ravageait le siège de la justice bretonne. La toiture et la charpente de l'édifice disparaissaient complètement avec l'essentiel du deuxième étage. Au premier, l'étage noble, c'est l'eau des pompiers qui avait causé les dégâts les plus importants. La restauration des peintures – dont certaines étaient réduites à l'état de serpilières – s'achève, les boiseries ont été démontées avant d'être reposées. Le mobilier a été en grande partie remplacé. L'ensemble de ces travaux a coûté 400 millions de francs, y compris la réorganisation de la cour d'appel.

Car celle-ci en a profité pour moderniser et étendre ses services sur 700 m² utiles. L'opération était rendue possible par la disparition de la « forêt », l'étonnante charpente du XVII^e siècle, entièrement dévorée par les flammes et remplacée par des poutres métalliques. En revanche, cet espace sous les combles était pratiquement aveugle et, les Monuments histo-

riques veillant jalousement à l'intégrité de ce bâtiment classé, il était impossible d'ouvrir des fenêtres supplémentaires ou d'agrandir les rares lucarnes. Un concours d'architecture a donc été lancé par le ministère de la justice. Il a été gagné par Jean-Loup Roubert, qui a mené à bien plusieurs opérations délicates, comme la création, dans la salle du lustre de l'Opéra de Paris, d'un bel espace de répétition pour les danseurs.

PERSPECTIVES AMPLES

L'enjeu de cette compétition était la résolution du problème de la lumière. Le lauréat a réussi à glisser deux niveaux supplémentaires sous les toits du Parlement, invisibles de l'extérieur et néanmoins éclairés, en démythifiant au passage la notion de combles, ces espaces ingrats, voués à la pénombre et à la poussière, glacials en hiver, étouffants l'été. De nouveaux locaux techniques, machineries d'ascenseurs, climatisation, tripaillie informatique, sont logés au point le plus élevé, à la jonction des toits. L'architecte a réussi à dégager suffisamment de place pour y installer également une cafétéria et surtout une succession de bureaux ouverts destinés aux « conseillers-SNCF », les magistrats qui travaillent chez eux et ne viennent que ponctuellement à Rennes. Ces sept boxes, flanqués d'une bibliothèque et d'une banque de données juridiques, sont habillés de chêne clair et dotés d'un éclairage zénithal qui tombe de discrètes ouvertures découpées au sommet de la toiture.

Un deuxième niveau a été gagné sur les combles. Pour toute ouverture, Roubert n'avait à sa disposition que de modestes tabatières dispensatrices d'un jour assez pauvre. Devant chacune d'entre elles, il a installé une sorte de fenêtre intérieure qui est aussi un piège et un diffuseur de lumière. Cette nouvelle série de bureaux s'ouvre sur une coursive donnant elle-même sur une galerie en double hauteur. Cette dernière dessert aussi les bureaux de l'étage inférieur, entièrement repensés à leur tour. Ces galeries sont une vraie trouvaille : éclairées en second jour grâce à des parois translucides, elles dégagent des perspectives amples et permettent à ces espaces de respirer.

L'architecte a, par ailleurs, joué habilement des différences de niveaux, pour faire alterner bibliothèques, passerelles et lieux d'archivage, confrontant les lambris du XVIII^e siècle avec les structures métalliques contemporaines laissées apparentes. Les loupes vertes disposées régulièrement rappellent l'atmosphère traditionnelle des palais de justice. Le procureur général et le premier président ont même accepté d'abandonner leurs lambris solennels pour s'installer dans ces bureaux plus sobres redessinés par Roubert.

Ce qui a permis de gagner deux salles d'audience supplémentaires à l'étage noble. Ici, le remontage des décors peints est en cours. Dans les salles rouvertes, les plafonds de Coyppel sont en place, et rien ne semble avoir changé, si ce



Les travaux de restauration et de réorganisation de la cour d'appel de Rennes ont coûté 400 millions de francs.

n'est de très discrètes fentes qui trahissent la présence de tout un appareillage audio et vidéo. La grande salle des pas perdus a elle aussi retrouvé sa physionomie d'antan avec une nouvelle voûte de bois – la précédente avait disparu dans les flammes. En revanche, son décor de moulures et de stucs n'a pas été reconstitué. Les Monuments historiques ayant été très

stricts – une fois n'est pas coutume – sur l'application de leur doctrine : oui à la restauration ; non à la réfection. Certains se demandent si un artiste contemporain ne pourrait pas imaginer une composition pour ce vaste plafond un peu trop janséniste par rapport aux fastes de ces lieux.

Emmanuel de Roux

L'hommage de la Nièvre à ses morts de la Grande Guerre

IL N'EST NI CHERCHEUR ni historien. Hervé Moisan est journaliste. Un homme curieux, attentif à la vie et aux lieux qui l'entourent. C'est ce qui l'a poussé, il y a dix ans, à partir sur les routes de la découverte des monuments aux morts de la guerre de 1914-18.

« Cette période m'intéressait particulièrement. Mes aïeux ont combattu des deux côtés. » Il se plonge alors dans des milliers de pages d'archives : comptes rendus de conseils municipaux, factures, plans, etc. Il compile plus de 10 000 journaux de l'époque et enregistre photos et cartes postales.

Dans la préface, l'historien Antoine Prost, qui a notamment travaillé sur *Les Lieux de mémoire*, ouvrage collectif dirigé par Pierre Nora, souligne : « Le sens des commémorations est en risque de se perdre si une connaissance savante ne le restitue pas avec rigueur et piété. Il faut désormais que l'Histoire prenne le relais de la mémoire. Tels sont pré-

cisément le sens et l'ambition de ce livre. »

Hervé Moisan raconte de manière exhaustive les 325 monuments nevaris existants. Dans la Nièvre, « terre modérée », souligne-t-il, le monument civique est le plus largement répandu. On en dénombre près de 140. Il est implanté dans un lieu public, il est sobre (un obélisque, une stèle sans allégorie) et porte comme inscription courante : « Morts pour la France ». Ce qui tranche avec les rares monuments patriotiques comme celui de Saint-Amand-en-Puisaye, radicalement anti-allemand, ou pacifistes comme celui de Fourchambault, dédié « aux victimes de la guerre ».

Dans tous les récits de cette monographie, l'auteur pointe les controverses, les tensions politiques. Une mine d'informations sur l'état d'esprit de la France de l'époque.

Philippe Depalle

★ *Les Sentinelles de pierre*, d'Hervé Moisan, éd. Bleu autour (11, avenue Pasteur, 03500 Saint-Pourçain-sur-Sioule), 288 p., 216 F.

Le programme d'Alexandre Jardin pour faire lire les élèves de l'école primaire

L'ÉCRIVAIN Alexandre Jardin lance un programme d'aide à la lecture pour les enfants des trois premières années de l'école primaire (cours préparatoire, cours élémentaires 1 et 2). « Il est temps que la société aide l'école de façon concrète, efficace et fraternelle », affirme l'auteur d'*Autobiographie d'un amour*, qui jette un regard pessimiste sur l'action des pouvoirs politiques : « Il ne serait pas raisonnable de laisser à leur impuissance des gouvernements qui, quelle que soit leur couleur, n'agissent que de façon marginale sur la réalité. Ce qui semble impossible à débloquent par le haut, nous nous efforçons de le débloquent par le bas. »

Concrètement, le programme Lire et faire lire demande à des retraités bénévoles de ve-

nir faire la lecture aux écoliers, en dehors des heures de classe. De nombreuses associations ont déjà mis sur pied des expériences semblables qui se révèlent bénéfiques (*Le Monde* du 8 février). Alexandre Jardin a été particulièrement frappé par le cas de l'école Nattier à Brest : en 1985, à la demande d'un instituteur, des membres de l'office des retraités et des personnes âgées de Brest sont venus aider au fonctionnement de la bibliothèque. Aujourd'hui, près de cent bénévoles interviennent chaque semaine dans dix écoles, auprès de 1 400 élèves.

S'appuyant sur ces exemples, l'écrivain fera appel, à partir de janvier, à des retraités, pour se joindre à cette action bénévole, soutenue par la Ligue de l'enseignement et l'Union na-

tionale des associations familiales. Elle pourrait démarrer au cours du premier semestre 2000. Une centaine d'écrivains apporteront un soutien moral à Lire et faire lire.

Ce projet sera le premier de l'association le Relais civique, présidée par Alexandre Jardin, pour « faire participer les Français à la résolution de leurs propres difficultés ». « C'est une autre façon de s'engager dans l'action publique ». L'écrivain précise que « ce mouvement civil d'un genre nouveau, non partisan comme le fut la Résistance, aura pour singularité de ne pas se présenter aux élections ».

Catherine Bédarida

★ Tél. : 0-825-832-833.

La musique de Xu Yi comme hygiène de vie

PENSIONNAIRE de la Villa Médicis à Rome de 1996 à 1998, Xu Yi (compositrice française d'origine chinoise) vient de bénéficier, à ce titre, de la publication d'un disque monographique dans la collection MFA-Radio France. On y découvre une musique captivante qui allie la force des gestes élémentaires à la magie de procédés savants. Page d'une richesse exceptionnelle, *Le Plein du vide* (1997) manifeste l'originalité de

son auteur au-delà de l'écriture. On sent bien que Xu Yi réside à Paris (processus spectraux), qu'elle est passée par l'Ircam (spatialisation électronique) et qu'elle a conservé une sensibilité chinoise (ancrage physique du son, comme chez Tan Dun). Mais ces références ne déterminent pas l'essentiel d'une expression qui dépasse l'émotion et confine à l'hygiène de vie. Oui, on se surprend à philosopher après l'écoute d'une telle musique... S'agit-il là d'une émanation taoïste ? Xu Yi ne dément pas : « La philosophie doit être intégrée à la vie, dans chaque geste, chaque petite chose. Il est dit que le tao pourra être grand comme tout l'univers mais également infime comme des excréments de fourmi. »

LE VIOLON APRÈS LES CHAMPS

Contrairement à ce que pourraient laisser entendre ces propos, Xu Yi n'a rien de l'archétype chinois de l'artiste. Née en 1963 à Nankin, dans une famille d'intellectuels, elle est contrainte, pendant la révolution culturelle, d'aller travailler avec sa mère à la campagne. Elle apprend alors le violon chinois « dans le seul but de ne passer aux champs que dix heures par jour, au lieu des quatorze réglementaires, le bonus de quatre heures étant affecté aux besoins musicales du village ». Mais le goût de la musique ne disparaît pas avec la révolution culturelle et, contre l'avis de son père, Xu Yi boude les sciences pour étudier au conservatoire de Shanghai (y compris le dimanche !), puis y enseigner (dès l'âge de vingt-deux ans). Malgré « de bonnes perspec-

tives de travail » sur le sol natal, elle a la chance de quitter la Chine avant les événements de la place Tiananmen (1989) et le durcissement doctrinaire qui en résulte. Elle vient alors à Paris dans le cadre d'un échange et, après quelques mois d'exercices académiques à l'École normale, rencontre Ivo Malec qui l'initie aux tendances novatrices. Le déclic principal se produit toutefois un peu plus tard au contact de Gérard Grisey, le seul « maître, au sens chinois », que se reconnaît aujourd'hui Xu Yi.

Plusieurs années passées, une journée par semaine, à parler de tout (d'abord en privé puis au conservatoire) avec le compositeur français (disparu prématurément en 1998) aboutissent notamment au constat qu'une « vraie fusion entre les cultures occidentale et orientale doit être réalisée non seulement sur le plan spirituel mais aussi sur celui de la technique ». Xu Yi compose donc à partir d'une organisation très personnelle des hauteurs de notes – 180 valeurs, en tenant compte des micro-intervalles – qui combine théorie des hexagrammes, analyse du spectre sonore et principe du Yin et du Yang. Le résultat – comme on l'a dit pour *Le Plein du vide* – ne paraît ni spéculatif ni exotique mais magnifiquement personnel. Que l'œuvre s'inspire des cinq éléments naturels (*Echo de la terre profonde*) ou qu'elle s'attache au phénomène de la mutation (Yi). On relève toutefois dans le disque des plages moins empreintes de maturité que d'autres (*Wang, Gu Yin*, composées avant 1997). Xu Yi ne les renie pas : « Je ne révise jamais mes

œuvres car je considère qu'elles sont des traces de ma vie. »

La trace la plus fraîche, ayant pour nom *Crue d'automne*, sera visible dans le cadre du festival 38^e Rugissants de Grenoble, sous la forme d'un spectacle réunissant poésie (*Quatorze Psaumes*, du dramaturge Jacques Guimet), images (réalisées par le vidéaste Robert Cahen) et musique (à base d'instruments européens et chinois relayés par l'électronique) « d'une manière qui laisse à chaque médium son autonomie tout en dialoguant avec les autres ». Conçu comme un rêve (lié à Tchouang-Tseu, grand écrivain taoïste du IV^e siècle avant Jésus-Christ), *Crue d'automne* permettra d'apprécier la qualité spatiale de la musique de Xu Yi (une dimension intégrée depuis longtemps à son mode d'écriture) et devrait un jour prendre place au cœur d'un grand cycle opératique qui s'achèvera avec l'exécution du *Plein du vide*.

Pierre Gervasoni

★ *Le Plein du vide*. Wang, Yi. *Echo de la terre profonde*. Gu Yin. Xiao Yao You. Cécile Daroux (flûte), François Verly (percussions), Percussions Claviers de Lyon, Ensemble 2e2m, Ensemble orchestral contemporain, Daniel Kawka (direction). 1 CD MFA « Villa Medici » 216032 (distribué par Harmonia Mundi). *Crue d'automne* (création), le 26 novembre à 20 heures, Hexagone de Meylan (Festival 38^e Rugissants). Tél. : 04-76-51-12-92. Puis à Oullins (le 10 décembre), Andrézieux (les 14 et 15) et Valence (le 17). Tél. : 04-72-07-37-00 (Grame).



Muzzik

Tous les jours à 19h00, retrouvez

le classique :
“Les jeunes interprètes classiques”
le jazz :
“Jazz - Autour de mes nuits”
la danse :
“Les instantanés de la danse”
et les musiques du monde :
“Zlika - Musiques de tout le monde”

Rediffusion à 22h30

Muzzik sur le Câble :
08 36 67 60 60 (1,49€/min)
et sur **CANALSATELITE** :
08 36 68 03 45 (2,23€/min)

www.muzzik.net

Les Événements sur Muzzik :

Soirée Cinéma-thèque de la Danse :
Inédit « La Rencontre » de Seydou Boro avec Mathilde Monnier, le **mercredi 24 novembre à 21h00**

Sir Georg Solti dirige la symphonie en 3 mouvements de Stravinski, le **mercredi 24 novembre à 22h00**

Glenn Gould : Exstasis, le **jeudi 25 novembre à 19h30**



KIOSQUE

LE MONDE / JEUDI 25 NOVEMBRE 1999

Cinquante-cinq ans de la vie du « Monde »

En publiant une sélection de deux cent soixante « unes », allant de 1944 à 1999, le quotidien de la rue Claude-Bernard jette un regard sur son passé et propose à ses lecteurs de parcourir un demi-siècle d'histoire, vu à travers le prisme du journalisme

« **LE MÉTIER** d'informer est une passion, mais aussi une longue patience, à travers laquelle la recherche de la vérité s'affine, et les erreurs se dévoilent », écrit Jean-Marie Colombani dans l'avant-propos qu'il consacre à la nouvelle édition augmentée de *La Une*, anthologie de deux cent soixante « unes » du *Monde*, allant du 19 décembre 1944, date de son premier numéro, au 25-26 juillet 1999 (Plon, 159 francs). Ceux qui voudraient observer comment la vérité tente de se frayer un chemin à travers les erreurs et n'y parvient pas toujours trouveront dans ce retour sur cinquante-cinq ans de journalisme de quoi alimenter leurs réflexions.

Le directeur du *Monde* n'est pas le dernier à exercer son regard cri-

tique sur le passé du quotidien. Oui, *Le Monde* s'est trompé quand, mû par « un tiers-mondisme tardif et militant », il a sous-estimé « la violence de la revanche des communistes nord-vietnamiens contre la société sud-vietnamienne » ou qu'il est passé « à côté de la transition démocratique au Portugal ».

OUVERT AU DÉBAT D'IDÉES

De même s'est-il aveuglé « sur les premiers temps de la tragédie cambodgienne ». Les lecteurs d'aujourd'hui pourront juger sur pièces, puisque la fameuse « une » sur la chute de Phnom-Penh (*Le Monde* du 18 avril 1975) est reproduite ici, comme celles qui annoncent le coup d'Etat portugais (*Le Monde* du 26 avril 1974) ou la prise de Saïgon par « les forces ré-



volutionnaires » (*Le Monde* du 2 mai 1975). De l'étrange surtitre qui présente le lancement de la première bombe atomique sur Hiroshima comme « une révolution scientifique » (*Le Monde* du 8 août

1945) à l'affaire de « Timisoara, ville martyre » (*Le Monde* daté 24-25 décembre 1989), les fautes, les bévues, les approximations n'ont pas manqué. « *Le Monde du siècle qui vient ne sera pas plus infallible que celui du siècle qui s'achève* », écrit M. Colombani, même s'il s'efforce, jour après jour, d'être plus rigoureux, plus attentif à l'indispensable séparation entre information et commentaire. Au moins entend-il rester largement ouvert au débat d'idées et à « la nécessaire confrontation de celles-ci ».

Heureusement, la lecture de ces « unes » donne aussi le sentiment, avec le recul du temps, que *Le Monde* a su mettre en valeur les événements importants de ce dernier demi-siècle – de la fin de la seconde guerre mondiale aux péripé-

ties de la guerre froide, de la décolonisation à l'émergence du tiers-monde, de la chute du communisme à la « mondialisation ». Cinquante-cinq ans de la vie du *Monde*, avec un grand M, mais aussi de la vie du monde, sans majuscule. A parcourir ces pages, « on est partagé entre la désillusion, certes, et même, trop souvent, l'horreur rétrospective, mais aussi la nostalgie de moments de bonheur [...] et l'admiration pour ce que l'homme, quand il lui arrive d'être bien luné, est capable de faire », conclut André Fontaine, ancien directeur du *Monde*, dans sa présentation.

En annonçant la naissance du *Monde*, un quotidien qui voulait apporter, selon une définition du journalisme qui demeure valable aujourd'hui, « des informations claires, vraies et, dans toute la mesure du possible, rapides, complètes », son fondateur, Hubert Beuve-Méry, ajoutait : « Notre époque n'est pas de celles où l'on puisse se contenter d'observer et de décrire. » *Le Monde* a été, est et sera un journal engagé, pour une société plus libre, plus égalitaire, plus fraternelle. « *Un projet éthique* », écrit M. Colombani. A travers ses différentes formules rédactionnelles, dont la dernière, en 1995, a relancé sa diffusion, le quotidien de la rue Claude-Bernard reste attaché à ce projet. Au risque de heurter ou de bousculer parfois ses lecteurs, mais dans la fidélité à ses origines.

Thomas Ferenzi

DANS LA PRESSE

LE FIGARO

Georges Suffert

■ Comment les autorités israéliennes n'ont-elles pas compris qu'elles allaient commettre une gaffe de première grandeur en autorisant la construction d'une mosquée face à la basilique de l'Annonciation, à Nazareth ? Chacun sait depuis deux millénaires que le triangle Jérusalem-Nazareth-Bethléem se situe à la rencontre de l'histoire et du symbolisme chrétiens. Les responsables politiques doivent toujours garder à l'esprit la signification de ces lieux. Nous sommes à l'un des carrefours des

religions du Livre. Choisir de reconstruire un édifice religieux islamique à l'endroit exact où Gabriel est apparu à Marie, c'est bouleverser délibérément l'ordre sacré que tous ont respecté depuis des siècles.

FINANCIAL TIMES

■ Ces jours-ci sont cruciaux pour les ambitions européennes en matière de défense. Poussé par les déficiences militaires européennes au Kosovo, il y a maintenant un mouvement, conduit par la Grande-Bretagne et la France, en faveur de la création d'un corps européen de réaction rapide. L'idée est de constituer une force capable de gérer des crises

et de réaliser des missions de maintien de la paix sans nécessairement impliquer l'ensemble de l'OTAN. Le débat, que les ministres européens des affaires étrangères et de la défense ont commencé hier à Luxembourg et qui culminera lors du sommet européen du mois prochain à Helsinki, est délicat. Les membres non européens de l'OTAN, avant tout les Etats-Unis, ont des inquiétudes compréhensibles qu'il faut apaiser. Mais, si on y parvient, alors l'Alliance atlantique toute entière ne peut que profiter du plus grand rééquilibrage du fardeau de la défense entre les Etats-Unis et l'Europe en cinquante ans d'histoire de l'OTAN.

EL PAIS

■ L'assassinat d'Abdelkader Hachani (dirigeant du Front islamique du salut, FIS) menace d'anéantir le peu qui reste de la politique de réconciliation et d'ouverture du président Bouteflika. L'attentat contre Hachani, théoriquement sous protection officielle et considéré comme un modéré, même dans les milieux gouvernementaux, se produit à trois semaines du début du ramadan et alors que se rapproche dangereusement la date d'expiration, le 13 janvier, de l'amnistie de six mois proclamée en Algérie pour les rebelles islamistes qui acceptent de rendre leurs armes. Un peu moins d'un millier d'entre eux l'ont fait depuis juillet.

SUR LA TOILE

AUTRANS 2000

■ Les prochaines rencontres du Chapitre français de l'Internet Society (Isoc) auront lieu à Autrans (Isère) du 6 au 8 janvier 2000. Le programme des tables rondes et ateliers est disponible sur le site Web de l'association. Les inscriptions se font en ligne. www.isoc.asso.fr/autrans2000

ENCHÈRES

■ Une vente aux enchères de près de 300 œuvres d'art et de beaux mobiliers, expertisés et certifiés, sera organisée sur Internet par la société Nart, du 26 novembre au 6 décembre. Les mises à prix vont de moins de 3 000 francs, pour des assiettes signées Robert Combas, à 700 000 francs, pour un dessin de Picasso. En plus du catalogue en ligne, les plus belles pièces seront exposées à Paris, au rond-point des Champs-Élysées, jusqu'au 2 décembre. www.nart.com/auctions

CHEVAL

■ Plusieurs manifestations organisées dans le cadre du Salon du cheval, du poney et de l'âne, qui aura lieu à Paris, du 4 au 12 décembre, seront diffusées en direct et en différé sur le site www.sports-equestres.com

www.flcourts.org/courts/supct/deathwarrants/

Les photos d'une exécution en Floride relancent le débat sur l'utilisation de la chaise électrique



Comme on pouvait s'y attendre, les photos sont atroces. On y voit un homme obèse, en short, assis, les mains liées, le menton garotté. Et mort. Sa chemise est ensanglantée. Un gros plan montre ses chairs tuméfiées, et un cliché plein cadre a été pris sans le masque noir qui dis-

simule les yeux pendant l'électrocution. La diffusion de ces images a relancé le débat sur la chaise électrique, qui reste la seule méthode imposée aux condamnés dans quatre des trente-huit Etats américains appliquant la peine de mort. La Cour suprême fédérale de Was-

hington a accepté de se pencher sur la question de la constitutionnalité de l'électrocution, décision sans précédent en plus d'un siècle. Pour les partisans de l'abolition, c'est le signe que les mentalités commencent à évoluer. Selon un sondage récent, 58 % des habitants de Floride sont favorables à la mise au rebut de l'« Old Sparky ».

Depuis que ces photos sont affichées, le serveur Internet de la Cour suprême de Floride a été saturé à plusieurs reprises. Selon un porte-parole cité par le *New York Times*, le site a reçu plus de mille messages venus de toute la planète. Sans surprise, les réactions étrangères sont plutôt horrifiées, ce qui n'est pas le cas de tous les correspondants américains : « *Les photos une et trois sont mes préférées* », écrit un consultant informatique du New Jersey âgé de vingt-deux ans. *J'ai grandi au milieu de quelques véritables losers. Je vais leur faire suivre ces photos avec un message : voilà ce qui pourrait vous arriver.* »

Corine Lesnes

Christian Colombani

Je vous salue Marie, etc. par Alain Rollat

ATTENDS UN PEU, chère Marie, avant de retourner à Nazareth. Les pharisiens y sont devenus si nombreux que ton ami l'ange Gabriel lui-même aurait du mal à reconnaître les siens. Tu risquerais d'être embrigadée par ceux de la basilique qui font la grève des églises, au nom de ton fils, pour protester contre ceux de la mosquée en construction venus les défier au nom de leur propre prophète. Les uns et les autres se croient revenus au temps des croisades. Ils seraient bien capables de te crucifier si tu prêchais la tolérance. Vous feriez mieux, Joseph et toi, de déménager.

Mais ne comptez pas sur l'ONU pour prendre en charge votre protection. Le pauvre Kofi est obligé de faire la manche pour financer ses crèches. Il cherche 2,4 milliards de dollars pour porter secours aux innocents privés de pères Noël. Il s'agit d'une somme dérisoire pour les pays riches.

C'est moins, paraît-il, qu'un seul jour de dépenses militaires. Mais ce brave Kofi se lamente devant des murs. Il était mardi à Genève. Sa prière, diffusée par l'AFP, était pathétique : « *Je vous demande de défendre la vie... Je vous le demande pour cette jeune mère kosovare que j'ai rencontrée dans un hôpital de campagne, blessée par balle... Je vous le demande pour cette femme tutsie et cette femme hutue qui ont, l'une et l'autre, perdu leurs proches dans les massacres ethniques et qui dirigent maintenant ensemble un orphelinat inter-ethnique... Notre but est d'envoyer un signal d'espoir à plus de trente-quatre millions d'êtres humains...* » Ce n'était pas, hélas ! « Le Jour du seigneur ». Aucune chaîne de télé n'a relayé son message évangélique.

La route de Bethléem n'étant pas plus sûre que celle de Nazareth, vous devriez, chère Marie, vous réfugier là où nul ne vous

cherchera : chez les pécheresses ! Nous en connaissons deux de plus qui offrent toutes les garanties de générosité. Muriel F., l'enseignante de Montpellier condamnée pour avoir aimé l'un de ses élèves est, enfin, apparue à visage découvert. D'autres verront un cinéma médiatique dans le fait qu'elle ait réservé à M 6 le droit de dévoiler son identité, mais la capacité d'amour de cette mère célibataire est au-dessus de tout soupçon. Mieux vaut avoir le cœur trop grand que trop sec. Notre préférence, chère Marie, irait toutefois à Elodie Chérie, la star du cinéma porno rencontrée sur France 2 grâce à Mireille Dumas. S'il l'avait entendue raconter comment elle a été humiliée, puis licenciée, quand les pharisiens ont appris ce qu'elle tournait en dehors de l'usine pour arrondir sa paye de tourneuse-fraiseuse, ton fils lui aurait aussitôt lavé les pieds !

Abonnez-vous au Monde pour seulement 173F par mois

Bulletin à compléter et renvoyer accompagné de votre relevé d'identité bancaire ou postal à :
LE MONDE, service Abonnements - 24, avenue du Général-Leclerc - 60646 Chantilly Cedex

Oui, je souhaite recevoir *Le Monde* pour 173F (26,37€) par mois par prélèvement automatique.

M. Mme Prénom : Nom :

Adresse :

Code postal : L L L L L Localité :

Offre valable jusqu'au 31/12/99 en France métropolitaine pour un abonnement postal. 901MOPA1

Autorisation de prélèvements	N° NATIONAL D'ÉMETTEUR N° 134031	
ORGANISME CRÉANCIER : LE MONDE 21 bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05		
TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER		
Nom :		
Prénom :		
N°rue.....		
Code postal L L L L L Ville :		
NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT DU COMPTE À DÉBITER (votre banque, CCP ou Caisse d'épargne)		
Date :		
Signature : <div style="border: 1px solid black; width: 100px; height: 20px; display: inline-block;"></div>		
IMPORTANT : merci de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal, à votre autorisation. Il y en a un dans votre chéquier.		
Code Etablissement	Code Guichet	N° de compte
CIC RTB		

Pour tout renseignement concernant le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement, etc. : Téléphonez au 01.42.17.32.90 de 8h30 à 18h du lundi au vendredi. Pour un changement d'adresse ou une suspension vacances, un numéro exclusif : 0 803 022 021 (0,99^{min}/min)

« Le Monde » (USPS-0009729) is published daily for \$ 892 per year "Le Monde" 21, bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices. POSTMASTER: Send address changes to IWS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 12919-1518. Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23461-2983 USA - Tél. : 800-428-30-03

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

18.20 Nulle part ailleurs. Invités : Charles Aznavour, LEN, Enrico Macias, Patrick Demarchelier. **Canal +**

18.30 et **21.30** L'Invité de PLS. **LCI**

19.00 Le Grand Journal. **LCI**

20.05 Télescope. Greffes d'organes : aux portes de l'utopie. **TSR**

20.15 Le Journal de l'Histoire. Le communisme aujourd'hui. Invité : Eric Hobsbawm. **Histoire**

20.45 Les Mercredis de l'Histoire. Sahara occidental : une guerre de quarante ans. **Arte**

20.55 Des racines et des aïles. Les 10 ans des droits de l'enfant. Invitée : Carole Bouquet. **France 3**

21.05 L'Hebdo. Les enfants du séisme. Terre des roms. **TV 5**

21.10 LCA, la culture aussi. **LCI**

22.45 La Route. Invités : Dieudonné et Daniel Picouly. **Canal Jimmy**

22.50 L'Invité de l'économie. **LCI**

23.00 Ça se discute. Aristocratie, noblesse : cadeau ou fardeau ? **France 2**

23.25 Les Dossiers de l'Histoire. La Vie comme un roman. [3/6] : L'œil du consul. **France 3**

0.30 De quel droit ? Interdit aux mineurs. **M 6**

DOCUMENTAIRES

19.15 Yougoslavie, suicide d'une nation européenne. [3/6]. La guerre commence : 1991. **Histoire**

20.15 La Vie en feuilleton. Je veux mon entrepreneur. [3/4]. Bon gré, mal gré. **Arte**

20.45 Histoires secrètes de la deuxième guerre mondiale. [4/26]. Quand Hitler rêvait d'envahir l'Amérique. **Muzzik**

21.45 La Fin du « France ». **Histoire**

22.25 Chine, le sacrifice des orphelins. **Histoire**

0.20 La Case de l'oncle Doc. Sur les traces du Lion. **France 3**

0.30 L'Héritage des Vikings. **Planète**

0.35 Tueurs en série. William Heiren, le tueur au rouge à lèvres. **Odysée**

0.40 La Lucarne. Weimar, la mémoire de l'Allemagne. **Arte**

SPORTS EN DIRECT

20.35 Football. Ligue des champions. Groupe D : Marseille - Lazio Rome. **TF 1**

2.05 Basket NBA. Minnesota Timberwolves - Portland Blazers. **Canal +**

MUSIQUE

20.59 Soirée cinémathèque de la danse. **Muzzik**

21.55 Musica. *Der Freischütz*. Opéra de Weber. Mise en scène de Peter Konwitschny. Interprété par l'Orchestre et les Chœurs de l'Opéra de Hambourg, dir. Ingo Metzmacher. **Arte**

23.00 Jazz à Vienne 1998. Avec Taj Mahal, Joe Sublett, Darrell Leonard, Denis Freeman, Michael Weaver, Lary Fulcher, Tony Braunagel. **Arte**

TÉLÉFILMS

20.30 La Fée carabine. Yves Boisset. **Festival**

20.40 Douce cruel. Yves Simoneau. **RTL 9**

20.50 L'Embellie. Charlotte Silvera. **Téva**

20.55 Le Squalo. Claude Boissol. **TMC**

SÉRIES

20.50 Homicide. La nuit de la pleine lune. **Série Club**

20.55 Ally McBeal. Illusions perdues. Je le connais par cœur. **M 6**

21.05 Star Trek, Voyager. Héros et démons. **Canal Jimmy**

21.40 Ultimate recours. Ambition. **Série Club**

21.55 Star Trek, Deep Space Nine. [2/2]. Passé décomposé. **Canal Jimmy**

22.30 Oz. Plan B (v.o.). **Série Club**

22.30 Serpico. L'enfant traqué ; Chacun doit payer ses dettes. **13^{ème} RUE**

23.00 Les Chroniques de San Francisco. [3/6]. **Téva**

23.30 Babes in the Wood. La gogo girl (v.o.). **Canal Jimmy**

23.45 The PJ's, les Stubbs. Rich Man, Poor Man (v.o.). **Série Club**

1.20 Les Soprano. Isabella (v.o.). **Canal Jimmy**

FILMS

18.35 Tandem ■■ Patrice Leconte (France, 1986, 85 min) **O.** **Ciné Cinémas 1**

20.30 Les Pirates de la mode ■■ William Dieterle (1934, v.o., 85 min) **O.** **Ciné Classics**

20.35 Raging Bull ■■ Martin Scorsese (Etats-Unis, 1980, N., 125 min) **O.** **Cinéfaz**



21.00 Encore ■ Pascal Bonitzer. Avec Jackie Berroyer, Valéria Bruni-Tedeschi (Fr., 1996, 95 min) **O.** **Cinéstar 2**

22.30 Voyage au bout de l'enfer ■■ Michael Cimino (EU, 1978, 175 min) **O.** **Ciné Cinémas 1**

22.40 Je suis un criminel ■■ Busby Berkeley (Etats-Unis, 1939, N., 95 min) **O.** **Cinéfaz**

23.00 Le Château des amants maudits ■■ Riccardo Freda (France - Italie, 1956, 95 min) **O.** **TMC**

23.00 Donnie Brasco ■■ Mike Newell (Etats-Unis, 1996, v.o., 125 min) **O.** **Ciné Cinémas 3**

23.55 Le Port de l'angoisse ■■ Howard Hawks (EU, 1944, N., v.o., 100 min) **O.** **Cinétoile**

0.10 Va où ton cœur te porte ■■ Cristina Comencini (It - All., 1996, 100 min) **O.** **Ciné Cinémas 2**

1.35 Le facteur sonne toujours deux fois ■■ Tay Garnett (Etats-Unis, 1946, N., 110 min) **O.** **Cinétoile**

1.35 Les Conquérants d'un nouveau monde ■■ Cecil B. DeMille (Etats-Unis, 1947, v.o., 140 min) **O.** **Ciné Cinémas 3**

PROGRAMMES

TF 1

18.25 Excluf.

19.00 Etre heureux comme...

19.05 Le Bigdil.

19.55 L'Air d'en rire.

19.57 Clic et net.

20.00 Journal, Le Résultat des courses.

20.25 Boom, Météo.

20.35 Football. Ligue des champions. Marseille - Lazio Rome.

22.40 Football. Résumés.

0.15 Minuit sport, Nautisme.

FRANCE 2

18.20 Hartley, cœurs à vif.

19.10 1000 enfants vers l'an 2000.

19.15 Qui est qui ?

19.45 et 20.45 Tirage du Loto.

19.50 Un gars, une fille.

20.00 Journal, Météo.

20.55 La Crèche. La faute des autres ; Une place en crèche.

23.00 Ça se discute. Aristocratie, noblesse : cadeau ou fardeau ?

1.00 100 ans de sport.

FRANCE 3

18.13 Comment ça va aujourd'hui ?

18.20 Questions pour un champion.

18.48 Un livre, un jour.

18.55 Le 19-20 de l'information, Météo.

20.05 Fa si la.

20.35 Tout le sport.

20.55 Des racines et des aïles. Les 10 ans des droits de l'enfant.

22.50 Météo, Soir 3.

23.25 Les Dossiers de l'Histoire. La Vie comme un roman. [3/6] L'œil du consul.

0.20 La Case de l'oncle Doc. Sur les traces du Lion.

CANAL +

16.45 Le Trésor perdu des conquistadores. Téléfilm. Jorge Montes.

► **En clair jusqu'à 21.00**

18.15 Flash infos.

18.20 Nulle part ailleurs.

20.30 Le Journal du cinéma.

21.00 De grandes espérances Film. Alfonso Cuaron. **O.**

22.45 Faster Pussycat, Kill ! Kill ! ■■ Film. Russ Meyer **O.**

0.15 Champions League.

le Monde TELEVISION

ARTE

20.45 Sahara occidental : une guerre de quarante ans Chronologie d'une guerre oubliée - en tout cas par les Européens -, qui oppose Marocains et Saharouis, à propos du Sahara occidental. Dans l'attente du référendum prévu en 2000 sur l'autodétermination, un récit en images sur cette région. Certaines précisions (le « parrainage » actif de l'Algérie, l'évolution marocaine depuis l'arrivée au pouvoir de Mohammed VI) font défaut.

FRANCE 3

23.25 La Vie comme un roman : [3/6] L'œil du consul Auguste François, consul général honoraire de France en Chine à la fin du siècle dernier, s'est servi d'une caméra prêtée par les frères Lumière pour filmer des scènes, en Chine et au Tonkin, qui valent plus que tout ouvrage savant. Suppléants, mendiants, guerriers, chasseurs de poux ou coupeurs de tête forment la trame d'images étonnantes diffusées dans cette case « La Vie comme un roman ».

CANAL+

22.45 Faster Pussycat, Kill ! Kill ! ■■ Un gang de filles, dotées d'importants appas comme toujours dans les films de Russ Meyer, sème la terreur dans le désert américain et doit affronter des hommes aussi abrutis qu'obsédés. Filmé avec une énergie et un dynamisme et un montage qui fait penser à de la BD, avec une pincée d'underground et d'érotisme, cette œuvre fait partie des redécouvertes de Jean-Pierre Dionnet.

JEUDI 25 NOVEMBRE

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

21.00 L'Espace, pour quoi faire ? **Forum Planète**

21.30 et **22.20, 23.30** Les Balkans, bilan d'une guerre. Invités : Bernard Kouchner ; Christoph Bertram. **Arte**

22.00 OGM, la dérive. **Forum Planète**

23.00 Le Roller, mode ou phénomène de société ? **Forum Planète**

MAGAZINES

13.50 C'est mon choix. J'ai abandonné mon enfant. **France 3**

14.35 La Cinquième rencontre... Santé, sciences : Les tremblements de terre. **La Cinquième**

14.58 Questions au gouvernement. A l'Assemblée nationale. **France 3**

17.00 Les Lumières du music-hall. Georges Guétary. Johnny Hallyday. **Paris Première**

17.25 Ushuaïa nature. La molécule bleue. **Odysée**

18.20 Nulle part ailleurs. Invités : Ingrid Seynhaeve ; Dyonisos ; Donald Westlake ; Marion Cotillard. **Canal +**

20.05 Temps présent. La mort annoncée de monsieur K. L'assiette de tous les dangers. **TSR**

20.55 Envoyé spécial. Népal : enlances volées. Finance mondiale : menace mafieuse. Dix questions sur le siècle. P.-s. : Le bogue de l'an 2000. **France 2**

22.05 Le Club. Invité : Tony Gatlif. **Ciné Classics**

23.20 Prise directe. En direct de Paris, sous la Grande Halle de La Villette. Carte blanche à Zebda. **France 3**

0.25 Vol de nuit. Le polar. **TF 1**

0.35 Saga-Cités. Metropolitan Police. **France 3**

DOCUMENTAIRES

17.15 Wiseman USA. **Planète**

17.15 JFK, la question de la conspiration. [2/2]. **Histoire**

18.00 L'Actors Studio. Sean Penn. **Paris Première**

18.05 L'Anthropologie selon le Dr Miller. **Planète**

18.15 Les Routes de la lumière. [3/3]. Rouge. **Histoire**

18.30 Le Monde des animaux. Des lézards et des rats. **La Cinquième**

18.35 Créatures extraordinaires. Les félins anglais. **TMC**

19.00 Voyages, voyages. Bombay. **Arte**

le Monde TELEVISION

FRANCE 2

20.55 Envoyé spécial « Dix questions sur le siècle » est la formule retenue par le magazine-phaire de France 2, « Envoyé spécial », pour célébrer le passage au prochain millénaire. Hitler, le communisme, le vote des femmes, la bombe d'Hiroshima, etc., forment un panorama de l'Histoire de ces cent ans, sous forme de courts reportages illustrés d'archives, diffusés chaque jeudi du 25 novembre au 16 décembre.

FRANCE 3

19.30 Glenn Gould Extasis. **Muzzik**

19.35 La Dernière Reine d'Hawaï. **Odysée**

19.45 Les Meilleurs Moments des JO. [7/10]. Rivalité sportive. **Histoire**

20.00 Les Grandes Expositions. Peinture allemande à l'époque du romantisme. **Planète**

20.15 La Vie en feuilleton. Je veux mon entreprise. [4/4]. Les jeux sont faits. **Arte**

20.30 Races. Au-delà des apparences. **Planète**

20.30 Shaolin, la montagne des moines soldats. **Odysée**

20.40 Thema. Les Balkans, bilan d'une guerre. **Arte**

21.05 Notre siècle. [6/9]. 1945-1958 : vents d'Ouest, vents d'Est. **TV 5**

21.25 L'Aventure spatiale soviétique. **Planète**

21.40 Survivre. [2/8]. Le loup. **Odysée**

21.50 Cecilia Bartoli, portrait d'une jeune mezzo-soprano. **Mezzo**

21.55 Les Grands Interprètes. Wilhelm Kempff. **Muzzik**

22.15 Nam, retour sur image. **Planète**

22.35 Eleanor Roosevelt, de New York aux Nations Unies. **TMC**

22.45 Télé notre histoire. [1/2]. Claude Santelli. **Histoire**

23.15 Leonard Bernstein, portrait d'un chef d'orchestre. **Planète**

23.30 La Cour royale de Thaïlande. Le roi et le philosophe. **Odysée**

23.45 Mémoires de France. [11/12]. Mémoires de Picardie, 1910-1947. **Histoire**

0.10 Chine, le sacrifice des orphelins. **Planète**

0.15 N.U. **Histoire**

1.00 Le Grillon dans le métro. **Planète**

SPORTS EN DIRECT

14.00 Tennis. Masters messieurs (3^e jour). **Eurosport**

17.50 Football. Coupe de l'UEFA (16^e de finale aller) : Lens - Kaiserslautern. **France 2**

18.00 Football. Coupe de l'UEFA (16^e de finale aller) : Spartak Moscou - Leeds. **Pathé Sport**

19.30 Football. Coupe de l'UEFA (16^e de finale aller) : Lyon - Werder Brême. **Eurosport**

DANSE

18.30 La Légende de Joseph. Chorégraphie de John Neumeier. Musique de Richard Strauss. Par le Wiener Staatsopernballet. **Mezzo**

FRANCE 3

20.00 La Nuit transfigurée. Chorégraphie de Jiri Kylian. Musique d'Arnold Schoenberg. Par le Nerdelands Dans Theater. **Mezzo**

MUSIQUE

19.35 « Burlesque », de Richard Strauss. Avec Volker Banfield, piano. Par l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. Elgar Howarth. **Mezzo**

20.50 Cecilia Bartoli : récital. Avec Georg Fischer, piano. **Mezzo**

21.00 Marie Devellereau, soprano. Avec A. Tharaud, piano. **Muzzik**

22.25 Autour de Carmen. Avec Anne-Sofie von Otter, chant ; Bryn Terfel, chant ; Véronique Gens, chant ; Stella Doufexis, chant ; Roberto Alagna, chant. Par l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. Claudio Abbado. **Paris Première**

23.00 Dexter Gordon Quartet. **Muzzik**

23.40 « Les Quatre Saisons », de Vivaldi. Venise 1984. Avec Enrico Onofri, violon. Par Il Giardino Armonico, dir. Giovanni Antonini. **Mezzo**

0.00 « Madame Butterfly », de Puccini. Mise en scène de Giulio Chazalletes. Par l'Orchestre des Arènes de Vérone, dir. Maurizio Arena. **Muzzik**

0.25 Mozart. *Sonate pour piano KV279*. Avec Daniel Barenboim, piano. **Mezzo**

TÉLÉFILMS

19.50 Mission secrète sur Internet. Eric Champnella. **Disney Channel**

20.30 Passion interdite. Thierry Binisti. **Festival**

20.55 La Force de l'amour. Bobby Roth. **TMC**

22.15 Intime conviction. John Louff. **Festival**

22.45 Chaleur meurtrière. Doug Barr. **O.** **TF 1**

23.50 L'Amour assassin. Elisabeth Rappeneau. **Festival**

SÉRIES

17.20 Thierry la Fronde. La route de Calais. **Série Club**

18.10 Magnum. Disparu au combat. **13^{ème} RUE**

18.25 Stargate SG-1. L'œil de pierre. **M 6**

19.30 Clair de lune. Le torchon brûle. **Série Club**

19.55 New York Undercover. Sale temps pour les dealers. **13^{ème} RUE**

20.40 Julie Lescaut. Bal masqué. **RTBF 1**

20.50 Navarro. Verdict **O.** **TF 1**

22.30 Le Caméléon. La pendule en carton. Servir et protéger (v.o.). **Série Club**

23.30 Ardéchois, cœur fidèle. **TMC**

1.15 New York Police Blues. De quoi je me mêle ? (v.o.). **Canal Jimmy**

FRANCE 3

15.55 Les Incorruptibles ■■ Brian De Palma (Etats-Unis, 1987, 115 min) **O.** **Cinéfaz**

15.05 Edward aux mains d'argent ■■ Tim Burton (Etats-Unis, 1990, 100 min) **O.** **Ciné Cinémas 1**

16.00 Donnie Brasco ■■ Mike Newell (Etats-Unis, 1996, 125 min) **O.** **Ciné Cinémas 2**

16.10 Les Sept Femmes de Barberousse ■■ Stanley Donen (EU, 1954, 100 min) **O.** **Cinétoile**



17.50 Le facteur sonne toujours deux fois ■■ Tay Garnett. Avec Lana Turner, John Garfield (EU, 1946, N., v.o., 110 min) **O.** **Cinétoile**

19.00 Blow Out ■■ Brian De Palma (Etats-Unis, 1981, 110 min) **O.** **Cinéfaz**

20.30 Lacombe Lucien ■■ Louis Malle (France, 1974, 135 min) **O.** **Ciné Cinémas 1**

20.45 Cadavres exquis ■■ Francesco Rosi (Italie, 1975, 120 min) **O.** **Histoire**

20.45 La Main droite du diable ■■ Costa-Gavras (Etats-Unis, 1988, 125 min) **O.** **13^{ème} Rue**

21.00 Haute pègre ■■ Ernst Lubitsch (EU, 1932, N., v.o., 85 min) **O.** **Paris Première**

22.50 Phantom of the Paradise ■■ Brian De Palma (EU, 1974, v.o., 90 min) **O.** **Canal Jimmy**

22.50 Murder ■■ Alfred Hitchcock (GB, 1930, N., v.o., 95 min) **O.** **13^{ème} Rue**

23.00 Les Virtuoses ■■ Mark Herman (GB, 1997, v.o., 105 min) **O.** **Ciné Cinémas 3**

23.10 Fargo ■■ Joel Coen et Ethan Coen (EU, 1995, 100 min) **O.** **France 2**

PROGRAMMES

TF 1

14.40 et **19.00 Etre heureux comme...**

14.45 Arabesque.

15.40 Sydney Police.

16.40 Sunset Beach.

17.30 Melrose Place.

18.25 Excluf.

19.05 Le Bigdil. Spéciale jungle.

19.55 L'Air d'en rire.

19.57 Clic et net. Le disco.

20.00 Journal, Météo.

20.48 5 millions pour l'an 2000.

20.50 Navarro. Verdict **O.**

22.45 Chaleur meurtrière. Téléfilm. Doug Barr. **O.**

0.25 Vol de nuit. Le polar.

FRANCE 2

14.55 Le Renard. **16.00** Tiercé. En direct. **16.15** La Chance aux chansons. **17.10** Des chiffres et des lettres. **17.40** Un livre, des livres. **17.50 Football.** Coupe de l'UEFA : Lens - Kaiserslautern. **20.00 Journal, Météo, Point route.** **20.55 Envoyé spécial.** Népal : enlances volées. Finance mondiale : la menace mafieuse. Dix questions sur le siècle. Post-scriptum : Le bogue de l'an 2000. **23.00 Expression directe.** **23.10 Fargo** ■■ Film. Joel Coen et Ethan Coen. **O.** **0.50 Journal, Météo.**

FRANCE 3

13.50 C'est mon choix. **14.58** Questions au gouvernement. **16.00** Côté jardins. **16.33** Bogue ou pas bogue ? **16.35** Les Minikeums. **17.40** Le Kadox. **18.13** Comment ça va aujourd'hui ? **18.20** Questions pour un champion. **18.48** Un livre, un jour. **18.55** Le 19-20 de l'info, Météo. **20.05** Fa si la. **20.35** Tout le sport, Consomag. **20.55** City Hall ■■ Film. Harold Becker. **O.** **22.50** Météo, Soir 3. **23.20** Prise directe. **0.35** Saga-Cités. Metropolitan Police.

CANAL +

14.05 Le Temps des gitans ■■ Film. Emir Kusturica **O.**

16.30 et **20.30** Le Journal du cinéma. **16.35** Restons groupés. Film. Jean-Paul Salomé. **O.**

► **En clair jusqu'à 20.40**

18.20 Nulle part ailleurs. **20.40** Hors jeu. Film. Karim Dridi. **O.**

22.10 Butcher Boy ■■ Film. Neil Jordan (v.o.) **O.**

23.55 Soir d'Europe. **0.25** La Gorgone. Film. Terence Fisher (v.o.) **O.**

PROGRAMMES

ARTE

19.00 Si les bêtes pouvaient parler. [1/4] Du plaisir et de l'amour. **19.45** Météo, Arte info. **20.15** La Vie en feuilleton. Je veux mon entreprise [3/4]. **20.45** Les Mercredis de l'Histoire. Sahara occidental : une guerre de quarante ans. **21.45** Les Cent Photos du siècle. **21.55** Musica. *Der Freischütz*. Opéra de Carl Maria von Weber. **0.40** La Lucarne. Weimar, la mémoire de l'Allemagne.

M 6

18.25 Stargate SG-1. **19.15** Unisexe. **19.54** Le Six Minutes, Météo. **20.10** Une nounou d'enfer. **20.40** Six Minutes sur le siècle, Avant 1er. Sur le pont d'Avignon. **20.55** Ally McBeal. Illusions perdues ; Je le connais par cœur. **22.40** Les Armes de la séduction. Téléfilm. Rick King **O.**

0.30 De quel droit ? Interdit aux mineurs.

RADIO

FRANCE-CULTURE

<

Le processus de paix en Irlande du Nord entre dans une phase décisive

Craignant des attentats de la part de « dissidents renégats », Scotland Yard renforce les mesures de sécurité

LONDRES
de notre correspondant

S'approcherait-on, enfin, d'un avènement véritable de la paix en Irlande du Nord ? Tandis que les leaders modérés des camps républicain (catholique) et loyaliste (protestant) s'évertuent cette semaine à convaincre leurs mandants de la nécessité de soutenir le « compromis Mitchell » passé la semaine dernière à Belfast, les services de sécurité britanniques et irlandais, jugeant « crédible » la menace terroriste que font peser les dissidents des deux camps sur le processus de paix, ont été placés en état d'alerte maximale.

Les journaux britanniques évoquaient déjà ce dimanche ; une

porte-parole de Scotland Yard l'a confirmé mardi 23 novembre : « Nous avons une inquiétude réelle et crédible quant à la menace accrue de violence, non seulement en Irlande du Nord, mais aussi sur le territoire de Grande-Bretagne, de la part de dissidents renégats, opposés au processus de paix. » Selon l'agence de presse britannique PA News, des mesures supplémentaires de sécurité, avec patrouilles renforcées dans les « endroits sensibles » comme la City, la zone des Docklands et Westminster, à Londres – trois sites visés dans le passé par l'IRA républicaine –, ont été prises. Des affiches de police invitent le public à rester en alerte vont être placardées un peu partout

dans les jours qui viennent et une trentaine de services publics ou semi-publics comme les gares, les compagnies des eaux et de l'électricité, ont été invités à rester sur leurs gardes et à téléphoner à Scotland Yard au moindre doute.

« **COMPROMIS MITCHELL** »

A Dublin, où le chef du Sinn Fein, Gerry Adams, devait s'employer mercredi à convaincre un comité extraordinaire de son mouvement à soutenir le « compromis Mitchell », un porte-parole de la Garda – la police locale avec laquelle Scotland Yard et le MI5 (service de sécurité intérieure britannique) collaborent désormais activement – s'est déclaré

préoccupé par l'éventualité d'une action terroriste. « Au moment où l'accord du vendredi saint est peut-être à la veille d'être mis en œuvre, et avec la période des fêtes qui s'ouvre, la menace [d'attentats] est aussi plus présente que jamais. Personne, ni ici en Irlande, ni en Grande-Bretagne, ne peut se permettre de baisser la garde. » Le premier ministre irlandais lui-même, Bertie Ahern, a évoqué mardi au Dail (Assemblée nationale) la « poignée de dissidents » susceptible de gâcher l'atmosphère de bonne volonté qui semble régner aujourd'hui entre les camps adverses d'Irlande du Nord. Rappelant que la République s'était dotée de textes permettant la saisie des propriétés qui cacheraient des armes dissidentes, M. Ahern a prévenu que la loi serait « appliquée dans toute sa rigueur ».

Le grand jour pour le « compromis Mitchell », qui devrait enfin permettre la mise en place d'un gouvernement autonome nord-irlandais bi-confessionnel, et ce, dès la semaine prochaine, est fixé au samedi 27 novembre. Ce jour-là, David Trimble, premier ministre désigné par les urnes et chef du Parti unioniste d'Ulster (UUP), saura si une majorité des 860 membres du conseil de sa formation soutient ou non le fameux accord. Les débats sont difficiles, beaucoup de militants protestants regrettant notamment que le « compromis », accepté dans son principe par M. Trimble, ne comprenne aucun engagement ferme d'un désarmement rapide de l'IRA. Celui-ci doit théoriquement être achevé d'ici à mai 2000 et devrait commencer dès janvier.

Patrice Claude

En Allemagne, les centres de planning familial de l'Eglise catholique n'accorderont plus de certificats pour avorter

BERLIN
de notre correspondant

« Nous nous sommes battus si longtemps, mais nous avons perdu. » Après deux ans de résistance contre Rome, M^{re} Karl Lehmann, évêque de Mayence et président de la conférence épiscopale allemande, a cédé à l'injonction du pape. Le conseil permanent de la conférence des évêques allemands a annoncé, mardi 23 novembre, que les centres de planning familial animés par l'Eglise catholique n'émettraient plus de certificats indispensables pour pouvoir pratiquer une interruption volontaire de grossesse (IVG). La mesure doit entrer en vigueur courant 2000. Illégal en Allemagne, l'avortement au cours des douze premières semaines de grossesse est dépenalisé est dépenalisé, à condition de passer un entretien dans un centre de conseil et d'obtenir le fameux certificat. L'Eglise catholique allemande, qui anime 270 des 1 700 centres allemands, estime qu'elle fait revenir sur sa décision une femme sur quatre, « sauvant » 5 000 vies par an (130 000 avortements par an sont pratiqués en Allemagne). Le pape veut que l'Eglise poursuive sa mission, mais sans émettre les certificats, car elle se fait ainsi complice d'avortements.

Les évêques allemands espèrent cependant pouvoir continuer d'animer lesdits centres, ce qui semble peu probable. La ministre de la famille, Christine Bergmann (Parti social-démocrate), a immédiatement averti que cette décision signifiait pour l'Eglise « la sortie du système de conseil à l'avortement », précisant qu'elle « regrettait profondément la décision des évêques. Ils ont déçu la confiance des femmes proches de l'Eglise catholique ». Les femmes envisageant une IVG n'iront plus dans les

centres catholiques si elles sont certaines de ne pas obtenir le certificat. L'Eglise renonçant à remplir sa mission, les Länder ne pourront plus payer comme par le passé les salaires des animatrices de ces centres, qui sont menacés de fermeture. C'est tout un pan du rôle de l'Eglise dans la société allemande qui est menacé : les centres catholiques ne traitaient que de manière secondaire des problèmes d'avortement ; plus de 80 % de leur activité consistait à apporter une aide matérielle, sociale et spirituelle aux femmes, qui devra être assurée différemment faute de financements.

Trois évêques progressistes, M^{re} Franz Kamphaus (Limburg), M^{re} Léopold Nowak (Magdebourg) et M^{re} Hermann Spital (Trèves), ont indiqué qu'ils continueraient leur pratiques actuelles s'ils ne trouvaient pas d'alternative à l'émission des certificats. Les laïcs veulent reprendre le flambeau des évêques. Le comité central des catholiques allemands (ZdK) a apporté son patronage mi-novembre à la création d'une fondation *Donum Vitae* (don de la vie) qui devrait animer à l'avenir de nouveaux centres de conseil.

L'oukaze de Rome déstabilise profondément l'Eglise catholique allemande, alors que la majorité de la population et de la classe politique attend qu'elle joue un rôle actif dans la société. La loi sur l'avortement, peu libérale, avait été élaborée en 1995 sous le gouvernement chrétien-démocrate de Helmut Kohl en partenariat avec les Eglises. Aujourd'hui, l'Eglise catholique donne le sentiment de rompre le contrat passé avec la société. Et un changement, improbable, de la loi... n'y changerait rien.

Arnaud Leparmentier

Une instance parlementaire entend contrôler les services français de renseignement

APRÈS la commission sénatoriale des affaires étrangères et de la défense, qui avait déposé un premier texte de loi en ce sens en septembre 1997 et qui devrait être prochainement remanié, la commission de la défense à l'Assemblée nationale a rendu publique, mercredi 24 novembre, une proposition de loi qui institue « une instance parlementaire » sur les questions de renseignement à l'instar de ce qui existe à l'étranger.

A la différence des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne, de l'Alle-

magne, de l'Italie ou de la Belgique, pour s'en tenir à quelques exemples, on ne connaît pas, en France, de structures parlementaires qui puissent évaluer la politique nationale du renseignement à caractère stratégique-économique et, le cas échéant, contrôler, avant ou après coup, les activités des services en question. Il est même arrivé – encore récemment pour l'examen du projet de budget militaire pour 2000 – que la commission de la défense à l'Assemblée n'ait pu entendre, comme son rapporteur l'a

pourtant réclamé, le vice-amiral d'escadre Yves de Kersauson, directeur du renseignement militaire (DRM), qui dépend du ministre de la défense.

Présentée par Arthur Paecht, député UDF du Var, la proposition de loi crée une délégation composée de trois membres de droit (les présidents des commissions de la défense, des lois et des affaires étrangères au Palais-Bourbon) et six membres désignés par chaque groupe parlementaire pour la durée de la législature.

TRAVAIL CONFIDENTIEL

Elle peut auditionner les ministres responsables, les directeurs des services civils et militaires concernés, et convoquer toute personnalité extérieure à la hiérarchie de ces organismes. Le travail de la délégation est confidentiel. Habilité au secret-défense, tout parlementaire qui commettrait des indiscretions en serait exclu. La délégation devrait remettre au chef de l'Etat et au premier ministre un rapport annuel d'activités, où les élus pourraient consigner leurs avis et recommandations et qui serait rendu public. Elle s'autorise en outre à rédiger des rapports circonstanciés, mais non publiés, à chaque dysfonctionnement dans les services qu'elle aurait pu relever.

La délégation aurait à contrôler l'organisation des différents services, leurs orientations de travail et leurs moyens, y compris budgétaires. Mais elle ne s'immiscerait pas dans les missions opérationnelles. Au Sénat, Serge Vinçon (RPR, du Cher) a été chargé de remettre sur le chantier la première proposition de loi, déposée en 1997 puis retirée.

Jacques Isnard

Le pont du maire

par Pierre Georges

DUR MÉTIER que celui de maire ! Prenons cet élu d'un petit village de l'Est aux prises avec une histoire de pont. Un beau vieux pont tournant, sur un vieux canal Freycinet à l'entrée du village. Ce pont est classé, ou en voie de l'être, comme il convient à un ouvrage d'art conçu au XIX^e siècle et dont il reste peu d'exemplaires dans le patrimoine industriel du pays. Il fut conçu à une époque où la circulation routière relevait de la science-fiction. Où les routiers roulaient diligence. Et où les chariots agricoles évoluaient au pas tranquille des bœufs. Ce pont, en somme, n'avait pas prévu l'avenir.

Tel qu'il fut, il reste. Ouvert ou fermé à la main comme du temps de Napoléon III, pivotant sur lui-même. En fer, en fonte et bois, admirable témoignage d'une époque révolue, plus que centenaire et gémissant sous le poids des ans et des charges. Il fut parfois question de le mettre à la réforme. Des plans existèrent dans quelques classeurs poussiéreux qui imaginèrent de lui faire un enfant en béton, un superbe viaduc qui aurait eu pour double effet de saccager le village et de ne pas injurier l'avenir radieux de la modernité.

Fort heureusement les hommes furent raisonnables. A moins qu'impécunieux. Ils ne tuèrent pas ce pont hors d'âge, ne ravagèrent point le village. Et ils finirent, voyez comme on s'attache, par admettre qu'il fallait sauver cette vieille chose en péril, comme on le ferait d'un héritage précieux. Ils classèrent donc.

Mais classer n'est pas sauver. Sauf à y mettre vraiment le prix du désir, c'est-à-dire celui d'une restauration coûteuse et durable. Car, à force de passages et de circulation de poids lourds excédant notablement la charge autorisée, – on ne saurait mettre un gen-

darme derrière chaque pont ! –, à force aussi de considérer que l'entretien de l'ouvrage pouvait se limiter à quelques « peinturlurages » du plus beau bleu Equipement, arriva ce qui devait arriver : le pont n'est plus très loin de rendre l'âme. C'est-à-dire, dans son cas, le tablier.

Et c'est là que notre maire, bien malgré lui, se retrouve au centre d'une affaire qui le dépasse et qui, en tout cas, dépasse totalement les responsabilités de l'élu comme les maigres ressources du village. Le pont étant sur une départementale, cela regarde l'Equipement. Le pont enjambant un canal, cela concerne les Voies navigables de France. Le pont étant classé, son cas relève aussi des Beaux-Arts. Donc, on pourrait supposer qu'une sainte alliance financière de ces trois administrations ou organismes paras-publics aurait pu se faire pour sauver le pont.

L'alliance s'est faite effectivement, mais pour trouver un quatrième responsable : le maire, comptable de la sécurité routière dans son village. Le malheureux fut donc sommé de prendre un arrêté de péril et une interdiction de passage aux véhicules autres que les voitures particulières. Il fut sommé, en somme, de couper l'accès au village, de tous véhicules lourds, à commencer par les tracteurs. Ce à quoi il se refusa. Au prix d'un véritable rallye administratif et de sa seule responsabilité en cas d'accident.

Voilà une histoire de pont, de maire, de responsabilités pénales éventuelles telle qu'il nous la raconte. Et telle qu'on la raconte ici, puisque c'est bien la seule chose que l'on puisse faire pour sauver un maire et un pont en péril !

NATEXIS BANQUES POPULAIRES

Algérie :
ouverture d'une filiale bancaire

NATEXIS AL AMANA BANQUE - GROUPE BANQUES POPULAIRES

Natexis Al Amana Banque, nouvelle filiale bancaire détenue majoritairement par Natexis Banques Populaires et dont le siège est à Alger, vient de recevoir l'agrément définitif de la Banque d'Algérie et peut réaliser ses premières opérations.

Le poste de Directeur Général de Natexis Al Amana Banque est confié à Hocine Mouffok.

Natexis Al Amana Banque est donc en mesure de commencer ses activités bancaires en Algérie. En liaison étroite avec Natexis Banques Populaires, Natexis Al Amana Banque exercera des activités de banque d'entreprise tant dans le domaine commercial que dans celui de la banque d'investissement. Sa gamme de produits et services, particulièrement large, sera progressivement mise à disposition des entreprises locales.

Par ailleurs, Natexis Al Amana Banque entend apporter sa contribution à l'important programme de restructuration des entreprises engagé par les autorités algériennes et s'est fixé pour objectif, dans ce domaine, de développer une activité de conseil en investissements.

Natexis Al Amana Banque fournira son appui à la clientèle de l'ensemble du groupe des Banques Populaires intéressée par les vastes opportunités offertes par le marché algérien.

